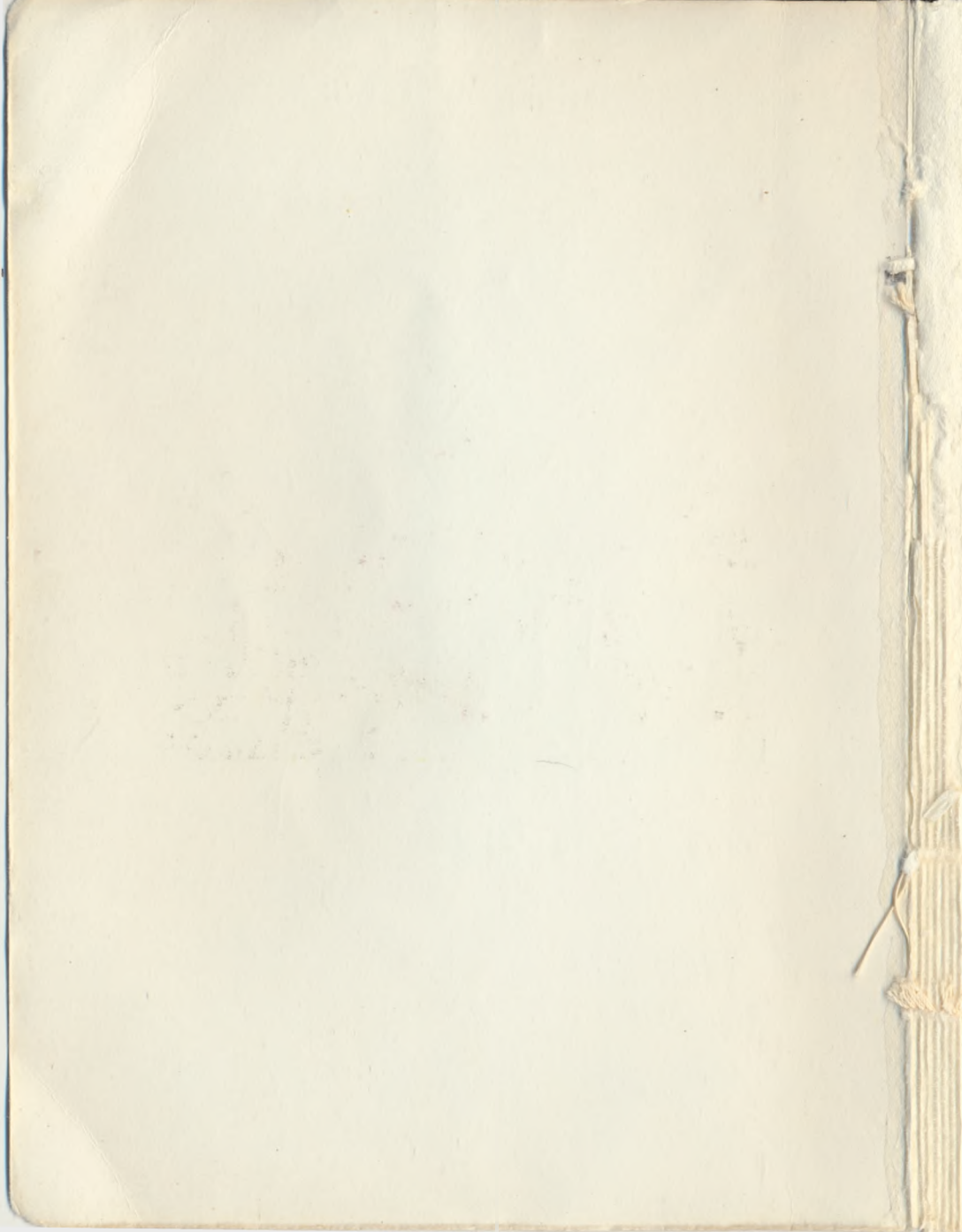


Thérèse -Paule MARTIN



**CONNAITRE  
ET  
AIMER**

**SENLIS**



CONNAITRE  
ET  
AIMER SENUS



CONNAITRE  
ET  
AIMER SENLIS

CONNAITRE  
ET  
AIMER SENLIS

Thérèse-Paule MARTIN

---

FRANCE

Le Ministère de l'Éducation Nationale a autorisé l'impression de ce livre.

CONNAITRE  
ET  
AIMER SENLIS

*« Il n'est pas de plus haute gloire  
« pour un peuple que de voir célébrer  
« le sol sur lequel il marche. »*

A Senlis (Oise) 19, place Gérard de Nerval

Thérèse-Paule Martin 1969

# CONNAITRE ET AIMER SENILIS

Il n'est pas de plus belle épreuve  
à faire que celle de vieillir  
et de voir vieillir ceux que l'on aime.

## PRÉFACE

---

La réalisation de cet ouvrage, destiné aux Senlisiens et aux Visiteurs de notre ville, nous a été rendue possible grâce à l'amicale courtoisie de Monsieur Georges Matherat, Membre de la Société des Antiquaires de France, Directeur Honoraire de la Circonscription Archéologique de Paris, qui a mis à notre entière disposition l'ensemble de ses travaux sur Senlis et, tout particulièrement, ses études du passé romain de notre cité, - passé qu'il a puissamment contribué à ressusciter.

Que Monsieur Georges Matherat soit ici respectueusement et affectueusement remercié.



## SAISON 1950-1951

### PREMIÈRE PARTIE

### LA GENÈSE DE SENLIS



## RATOMAGUS SILVANECTUM

La période dite *historique* sur laquelle nous possédons quelques leurs précises, grâce à la survivance d'un petit nombre de documents écrits que vient compléter l'observation archéologique, nous permet de remonter — assez péniblement, il faut le dire, — le cours de deux millénaires. L'exploration du temps le plus reculé nous met en présence de l'occupation ligure. A quelle race celle-ci avait-elle succédé ? Nous l'ignorons toujours. Les Ligures firent place aux Ibères ; les Celtes supplantèrent les Ibères ; les Celtes, à leur tour, furent refoulés par les Bolg, ou Belges, Celtes germanisés venant d'outre-Rhin, qui envahirent le nord de notre pays et s'y fixèrent.

Les Belges se divisaient en deux catégories bien distinctes. Les premiers venus en Gaule occupaient la rive gauche de l'*Isar* (Oise), tandis que ceux de la seconde vague se cantonnaient sur la rive droite. (Senlis est sur le territoire des premiers Belges.) Le Senlois, *ancien pays des Silvanectes* (1), a été délimité, peut-être un peu arbitrairement par les rivières d'Oise, d'Authonne, de Sainte-Marie (Auger-Saint-Vincent) et la Thève. La tribu des *Silvanectes* avait pour peuplades limitrophes : les *Bellovaques* (Beauvais), les *Suessions* (Soissons), les *Vadicasses* (Vez), les *Meldes* (Meaux) et les *Parisii* (Paris). L'ensemble faisait partie de la Gaule Belgique.

(1) Cette tribu a été appelée **SUBANECTOI** par Ptolémée ; **OULBANECTI** ou **SULBANECTI** par Pline.

« Ce n'est pas parce que le mot **OULBA** d'une langue indigène *Inconnue*, rendant le son *soulba* a été latinisé par consonance approchée et adaptée en *selva* ou *silva* qu'il faut lui attribuer le sens de « forêt » (G.M.). L'étymologie de Jehan Vaultier (XVI<sup>e</sup> siècle) : *silvis neclitur* (pressé, entouré par la forêt) est donc à proscrire absolument.

L'harmonie ne régnait pas toujours entre ces frères de race, de caractère et de mœurs totalement différents. Par voie de conséquence, la conquête romaine leur fit adopter une attitude diamétralement opposée. Clients et protégés des puissants *Suessions*, les modestes *Silvanectes* gravitaient dans leur orbite. Par la suite, passant entre les mains des *Rèmes* (Reims), ils se trouvèrent entraînés dans la politique de ceux-ci, aussi devinrent-ils, comme eux, de fidèles auxiliaires de Rome, tandis que les *Bellovaques* et leurs alliés ne cessaient de lutter farouchement contre l'envahisseur.

À l'époque de la Conquête, l'*oppidum* principal des *Silvanectes*, leur « capitale », érigée au cœur même de leur pays, était *Ratomagus*. Un certain nombre de localités gauloises s'appelaient *Ratomagus*. La nôtre était *Ratomagus Silvanectum*, « Rouen des *Silvanectes* » (2). Elle s'élevait au sommet du vaste promontoire (3 km et demi de périmètre) où courent les routes de Creil et de Chantilly (voies antiques) (3), à la place des constructions contemporaines qui forment le quartier « du Val d'Aunette ». Deux rivières navigables — alors de débit considérable grossi encore par de nombreuses sources —, la Nonette, voie d'eau maîtresse et l'Onette (4), son affluent, enveloppaient le plateau triangulaire, s'étalant en une ceinture marécageuse d'environ deux cents mètres.

Vers 1912, lors de terrassements entrepris pour l'établissement d'une nouvelle voie de chemin de fer, la découverte de fonds de cabane ou mardelles (excavations remplies de terre noire) permit aux archéologues de situer l'emplacement exact de l'*oppidum* gaulois.

À l'instar de tous les vieux *oppida* analogues, du type dit « en éperon », *Ratomagus Silvanectum* était fermé en ses points les plus faibles par un lourd rempart de terre en arc de cercle. Il en

(2) *Ratomagus* : du celtique *Ratumagos* ; de *magos* : lieu, champ et, par extension, ville, et de *ratu* ou *roto* : gué, passage, chemin. Le sens est confirmé par la situation des lieux (gué sur l'Onette).

(3) Cf. *Plan de Senlis* (édité par les Imprimeries Réunies de Senlis. En vente chez MM. les libraires).

(4) *Oneta* : nom gaulois de ce cours d'eau. On écrit aujourd'hui Aunette.

subsistait une partie dans le parc de l'ancienne propriété qui bordait la route de Creil, à la sortie de Senlis, et qui se trouve aujourd'hui remplacée par les bâtiments d'une école. Du côté de la « Place des Arènes » actuelle, une forte dépression indique l'emplacement du fossé. La chaussée surélevée de la route de Creil entaille à peine la crête de ce gros épaulement qu'elle franchit. Un autre tronçon d'épaulement arqué, en avant des Arènes, a pu, à la rigueur, faire aussi partie de la fermeture du plateau (s'il n'appartient pas aux travaux du siège du XVI<sup>e</sup> siècle). Il reste, en outre, des vestiges de talus latéraux au-dessus de la vallée de l'Aunette, **du côté du lieu-dit « La Santé »** : ce sont également des jalons de l'emplacement de l'*oppidum*.

La « capitale » des Silvanectes disparut de bonne heure, éclipsée par le voisinage de la « ville neuve », *Augustomagus*, fondée dès le début de l'ère impériale, mais non sans doute sans avoir subi elle-même quelques transformations. Un témoignage de *Ratomaqus Silvanectum* romanisé nous est parvenu sous la forme d'une pierre maladroitement gravée de quelques lettres (— COLI) pour INCOLI, et de chiffres. Cette inscription, peu lisible, semble représenter une sorte de recensement des personnes vivant au foyer. La pierre se remarque au bas du mur de la propriété de Bellefontaine, au « Chemin du Roy », à quelques pas de la route de Chantilly.

*Ratomaqus* devint ensuite l'assiette d'une *villa*, probablement fiscale, que le cadastre antique, conformément à la loi, désigna sous le nom ancien du sol : d'où l'expression « Rateville » encore vivante au XIII<sup>e</sup> siècle.

Les nouveaux édifices disparus à leur tour, le fonds restait. Quand le souvenir de la *villa* s'éteignit, on le dénomma simplement « la Ratière », déformé en « Radière » car, toujours d'après la loi romaine persistante, le nom d'une propriété fiscale était incommutable. Ces terres subsistent : ce sont celles de « la Gâtelière » (5).

On sait que les *oppida* gaulois, lieux de refuge où se retirait, seulement en temps de guerre, la population agricole des environs

---

(5) Gâtelière = Vadelière : de *vadum* : gué.

et où ne séjournaient, le reste du temps, que les artisans des industries primitives, étaient, par essence, des foyers d'échange. Leur ruine, leur destruction, leur disparition même, ne parvinrent jamais à détourner les paysans de leur habitude de se rendre au même endroit pour y échanger leurs denrées. A Senlis, la célèbre foire du « premier samedi d'après le jour de la Saint-Martin d'hiver » avait lieu, de toute antiquité, au « Champ du Marché », hors la porte de la ville nommée « Porte de Creil », c'est-à-dire sur le sol même de *Ratomaqus*.

## AUGUSTOMAGUS, CAPITALE OUBLIÉE

Les Silvanectes, qui avaient fait à César leur soumission pleine et entière et ne s'étaient plus départis d'une attitude loyale et fidèle, avaient été traités par le vainqueur en *populi liberi*. Forts de cette qualité, ils avaient pu garder, avec les lois et coutumes de leur tribu, la jouissance de leur système de poids et mesures. En compensation, un unique précepte avait en fait dirigé leur comportement : reconnaître la supériorité de Rome et lui rendre hommage.

Sous Octave, neveu et successeur de César, investi, en l'an 27 avant J.-C., de la charge d'*imperator*, avec le surnom d'Auguste (sacré), la ville nouvelle fondée à l'est de *Ratomagus Silvanectum* par les légionnaires romains, reçoit le nom mi-latin, mi-gaulois, d'*Augustomagus*.

*Augustomagus* entre dans la catégorie des créations urbaines provenant du plan d'aménagement des Provinces que réalise Agrippa, gendre et ami d'Auguste, à l'aide de la fortune fabuleuse de Cléopâtre saisie par Rome après la défaite et la mort de la reine d'Égypte. La ville, majestueuse et ornée, est édifiée avec les matériaux que fournit sur place le sol. Les carrières d'extraction du sable (*arenariæ*) et les carrières d'extraction de la roche (*latomiæ*) (1) constituent un fort tracé souterrain dont la régularité reproduit le réseau de la ville elle-même et *ne le dépasse pas*. Ce sont les mêmes divisions rectangulaires, reliées entre elles par des passages (*jumenta*) appropriés à la circulation des bêtes

(1) Le sous-sol de Senlis fait partie du bassin tertiaire parisien, dit « étage lutétien ». La pierre de Ilals est par excellence la pierre de Senlis.

de somme. Ce système a pour but, non seulement l'extraction des matériaux, mais encore l'assainissement du sol. Presque toutes les demeures du vieux Senlis situées dans le périmètre de la ville romaine possèdent, au-dessous d'un étage ou deux de caves médiévales, des galeries profondes auxquelles on accède par un escalier d'une trentaine de marches. Les parois de ces galeries portent encore la marque des outils de taille, et les niches sont demeurées où les ouvriers plaçaient les lampes à huile qui les éclairaient (2).

Il semble bien que toutes les villes *augustales* (3) aient été bâties sur le même modèle et dans le style qu'on pourrait qualifier de « colonial ». Leur damier, au tracé géométrique rigoureux, est bien défini. Leur orientation, pour mettre leurs rues à l'abri des vents dominants, est caractéristique : c'est celle des rues de Rome.

Sur le flanc méridional de la colline qui descend doucement baigner son pied dans les eaux du *Vietellus flumen* (4) voici donc *Augustomagus*, ville sans enceinte, *ville ouverte* considérable de la Belgique seconde (5), chef-lieu de la division administrative de la *Civitas Silvanectum*, elle-même division de la province de Reims. Couronnée de son Capitole, la cité s'étagé à l'aide de terrasses successives (6). Sa superficie, un peu inférieure à celle de Senlis qui la recouvre partiellement, est représentée par un *carré long* d'environ 850 mètres sur 410 mètres.

En examinant le plan de la ville actuelle on pourra distinguer, hors l'espace compris entre les remparts du III<sup>e</sup> siècle, les deux

(2) Le plus beau spécimen de carrière antique est situé sous une propriété privée, place de Lavarande, qui occupe l'emplacement de la Halle aux Drapiers du Moyen Age.

(3) Villes dites **augustales** : AUGUSTOBONA (Troyes) ; AUGUSTODUNUM (Autun) ; AUGUSTODURUM (Bayeux) ; AUGUSTOMAGUS (Senlis) ; AUGUSTONEMETUM (Clermont-Ferrand) ; AUGUSTORITUM (Limoges).

(4) C'est la Nonette dont le cours suivait alors celui dit de « la Vieille Rivière » ou « ruisseau de la Fontaine Saint-Urbain ». La Nonette actuelle, en amont de la Porte de Paris, est un canal artificiel.

(5) **Augustomagus** occupait le huitième rang dans l'ordre des cités gallo-romaines bien qu'elle en fût la plus petite.

(6) Des restes de ces terrasses sont parfaitement visibles dans les caves et jardins de plusieurs maisons en bordure de la rue de Beauvais.

grands axes perpendiculaires qui semblent avoir présidé au tracé d'*Augustomagus*. Ils appartiennent à deux grandes voies antiques, l'une venant de Rouen et l'autre de Paris, et se croisent en un point qui demeure le centre vital de Senlis (*Forum* = Hôtel-de-Ville). Ces axes représentent les stigmates du *Decumanus maximus* et du *Kardo maximus* d'*Augustomagus*. On remarque, en outre, qu'un certain nombre de vieilles petites rues courent parallèlement à ces deux axes.

Pendant toute la période de la domination romaine, les noms de rues n'existaient pas. La ville était divisée en quatre régions, séparées par les deux artères principales : le *Decumanus maximus* (est-ouest) ; le *Kardo maximus* (nord-sud), c'est-à-dire à peu près l'alignement rue de Meaux — rue de Beauvais et rue Vieille de Paris prolongée (idéalement) jusqu'au château.

En 1947, au moment de la reconstruction des quartiers détruits par les bombardements de 1940-1945, il a été possible aux archéologues de constater que plusieurs rues d'*Augustomagus* étaient encore en place. C'est ainsi que sous le sol de la rue de la Chancellerie (ancienne rue de la Juiverie), apparut, à 2,50 m de profondeur, une rue dallée portant le sigle abrégé S.D. III (*sinistra Decumanus tertius*) représentant la troisième *decumanus* secondaire nord dans la *Regio postica*, ou Région ouest de la ville.

Déterminé par les axes fondamentaux encore apparents, le rectangle dans lequel est compris *Augustomagus* se dessine avec netteté. Au-delà de cette figure, cessent toutes traces de l'occupation romaine urbaine. Ce grand rectangle est partagé en six divisions égales dans le sens de la largeur. Les points d'intersection de ces divisions et des grands axes sont marqués par des monolithes appelés « pierres » (7). Les douze quartiers égaux sont subdivisés eux-mêmes, par d'étroites rues parallèles de moins de trente mètres (*angiporti*), en petits compartiments sensiblement uniformes d'à peu près 21 mètres sur 18. Chacun de ces îlots (*insulæ*) comprend une demeure ou un pâté de maisons. Sur

(7) Le Moyen Age remplacera ces pierres païennes par des autels de carrefour, points fixes de station lors des processions, convois funèbres ou autres cérémonies.

l'échiquier, les monuments occupent une ou plusieurs cases suivant leur destination ou les nécessités. Au centre, des cases vides marquent l'emplacement du *forum*. Ses édifices l'entourent qui sont indispensables à la vie municipale, y compris la prison. Celle-ci est creusée dans la colline, comme la Mamertine de Rome (8).

A droite du *forum* est le *macellum*, ou marché central. Les marchés extérieurs se tiennent aux sorties principales de la ville. Sur l'aire dallée de l'un d'eux se situera l'enclos funéraire du premier collègue chrétien d'*Augustomagus*. Cet endroit, très passagé, mal famé, était un *quadrivium* où se dressaient les fourches patibulaires, — le pilori, pourrait-on dire, où l'on exposait les condamnés. Cette place (9), caractérisée par trois *hermes* — les *tres lapides* —, pierres levées aux effigies de Saturne, Jupiter et Mercure, servant de bornes-limites, possédait des tables fixes ou *mansæ*, à l'usage des marchands.

La durée de la période pendant laquelle la nouvelle cité se forma et arriva au faîte de son épanouissement, avant le siècle terrible où elle fut dévastée, ne nous est pas connue. Seuls les vestiges retrouvés dans des constructions postérieures attestent pour la présence, sous le Haut-Empire, de monuments religieux et civils importants.

(8) Un dessin de **Henri Leblanc**, artiste de Senlis, représente les vestiges de ces cachots de deux étages et laisse même apercevoir l'amorce des cryptoportiques qui, vraisemblablement, devaient s'étendre sous le *forum*. (Ce dessin fait partie de l'ouvrage *Fleurons de l'Île-de-France*.)

(9) Place Mauconseil.

## SUR L'ÉCHIQUIER D'AUGUSTOMAGUS

Une quinzaine de grandes et belles chaussées, aux nombreux ouvrages d'art, parcourant les vallées de la périphérie sous l'aspect de murailles parementées en grand appareil et dotées de ponceaux, convergent sur le quadrillage d'*Augustomagus*, sans le traverser, sauf deux. L'un de ces ouvrages, le pont « Jumel », ou pont « Jumé » (*Pons gemmeus* des anciens titres) est monumental. C'est par lui que la « mézières » Brunehaut (1) atteint la ville. Il représente l'un des principaux travaux d'art de la voie d'*Augustomagus* à *Fixtinnum* (Meaux). La dénomination de *gemmé*, antérieure au XIII<sup>e</sup> siècle, suppose en effet une œuvre monumentale et semble indiquer sur celle-ci la présence de médaillons polychromes ou de mosaïques. On peut comparer cette construction importante, dont il ne reste que la base de l'éperon et des culées et le chapeau d'avant-bec, mutilé (2), au pont romain de Rimini. Le pont

(1) De *mazure* : vieille habitation. Nom donné par extension aux chaussées antiques. A Senlis, il ne faut pas confondre la « mézières » Brunehaut (vieux chemin de Meaux) avec la chaussée Brunehaut (route de Senlis à Soissons). On reconnaît un tronçon de cette dernière dans les prés bordés par la rue des Jardiniers, à peu près en face de la maison portant le n° 24.

« D'une main volontaire, écrit Henri-Paul Eydoux, l'ingénieur romain a établi le tracé rectiligne de ces routes qui, défiant les accidents de terrain, vont droit au but ; en plus d'un endroit, ce tracé sert de support aux routes modernes. Ce sont les « Chaussées Brunehaut » dont la solidité et la rectitude frappèrent longtemps après la chute de Rome l'imagination populaire, si bien que le Moyen Age ne put qu'attribuer leur construction aux pouvoirs de sorcière de la fameuse reine mérovingienne. » (**Monuments et Trésors de la Gaule**).

(2) Conservé au Musée d'Antiquités Nationales de Saint-Germain-en-Laye, sous le n° 77.531, ce chapeau d'avant-bec du *pons gemmeus* porte la marque d'un tâcheron, le *pes d'Augustomagus* (28 cm), mesure indigène romanisée. Le *pes monetalis*, ou pied de Rome, mesurait 29,57 cm.

« Gésinte », sur la voie de *Lucotetia* et le pont de *la Picarde*, sur la chaussée Brunehaut, n'ont pas laissé de traces.

C'est sur le *Vietellus flumen*, à partir des quais d'embarquement bordés par des voûtes (*fullonicæ*) dont les restes, appelés « dos d'âne », servaient encore d'entrepôts aux lainiers, dans des temps peu éloignés, que voguent les embarcations à fond plat conduisant à l'Oise, puis à la Seine, les arbres abattus dans la forêt proche.

Des aqueducs souterrains amènent l'eau, d'environ dix kilomètres, dans la partie haute de la ville. L'un d'eux débouche dans la cour même du *palatium capitolin*. (*Le dispositif du trop-plein, découvert en 1946, se présente, à l'extérieur du mur de la Cité auquel il est accolé, sous la forme d'une nymphée à déversoir pentagonal et à plusieurs enceintes. La nymphée d'arrivée des eaux n'a pas été retrouvée.*)

*Augustomagus* possède deux établissements de bains publics. Situés au-dessous du *forum*, de part et d'autre du *kardo maximus*, ce sont les thermes que le Moyen Age dénommera « Fontaine des Etuves » et « Fontaine Raissant ».

Au-dessus du *forum* est le centre religieux du Capitole divisé en deux parties distinctes : l'Acropole et le Capitole proprement dit.

Sur l'Acropole s'élève le *prætorium* (prétoire), demeure du représentant de l'empereur ou gouverneur (3) avec, à l'est, sa *turris prætoria*, monument élevé, majestueux, imposant, symbole de la puissance et de la domination de Rome.

Sur le Capitole, le temple de Jupiter-Junon-Minerve (triade capitoline) se dresse en face du palais du gouverneur et sur le même axe. *Erat enim miræ compositionis et ornatus*, disent de lui les « Actes de saint Rieul ». D'autres édifices religieux l'entourent, ce sont ceux des dieux tutélaires de la cité. Le temple de Bérésynthe ou Cybèle, déesse de la terre et des moissons, se situe au-dessus du *macellum* central. Le temple d'Apollon, dieu de la clarté solaire, dieu guérisseur et patron des beaux-arts, est

(3) C'est un sous-vicaire qui gouverne *Augustomagus* ; le vicaire de la province résidant à *Durocortorum* (Reims). Après la réforme administrative de Constantin, ces gouverneurs prirent le titre de *comtes*. *Actes de Saint Rieul*.

érigé en bordure de la voie dallée qui conduit du *forum* à l'amphithéâtre. Au nord-ouest, le temple de Mars s'élève au milieu du vaste champ qui porte le nom du dieu des combats. Le plus populaire des cultes, celui de Vénus, se célèbre à la sortie de la ville, sur la voie de *Fixtinnum*, au *Vicus Vietellus*.

Au nord-est, le long de la chaussée Brunehaut, est le Polyandre ou Champ du Repos.

Les empereurs et leur suite, de passage à *Augustomagus*, ne logent pas au Capitole, mais au sud de la ville, dans un palais (*trullum*) qui leur est spécialement réservé.

Au sud-ouest, à la limite de la ville romaine, sur le revers du coteau où s'élève *Ratomagus*, — et sur son territoire, — est édifié l'amphithéâtre.

## NAISSANCE DE L'ÉGLISE DES SILVANECTES

L'évangélisation des Gaules se fit par vagues successives échelonnées sur plusieurs siècles. Sous l'empereur Domitien, le premier missionnaire envoyé chez les Silvanectes fut le Grec *Regulos*, que nous appelons saint Rieul. Il était né à Argine, ville proche d'Athènes, de parents nobles et païens. Il vint en Judée pour écouter les prédications de l'Apôtre Jean, qui le baptisa. Retourné dans son pays, il vendit tous les biens qu'il y possédait et en distribua le produit aux pauvres. Revenu ensuite auprès de saint Jean, « il se rendit fort docte et fort capable » (1) et mérita de recevoir la tonsure des mains de son maître.

En même temps que saint Denis, consacré évêque par saint Paul, le prêtre Rustique, le diacre Eleuthère et Regulus (qui venait d'être ordonné prêtre par le pape saint Clément) obéirent au commandement du chef de l'Eglise « d'aller plus particulièrement en la France, comme au pays le plus chéri de Dieu, pour le bon naturel des Français ; principalement de ceux de Senlis, à qui cette louange est due par-dessus toutes les autres, de n'avoir jamais regimbé contre Dieu, ni porté des mains sanglantes sur aucun des serviteurs de Jésus-Christ (1) ».

Regulus fut d'abord affecté comme *præsul* à Arles, où il resta deux ans et demi. Un jour qu'il « chantait messe », il eut la vision du martyr de ses trois compagnons, sous la forme de trois « coulombs (pigeons) blancs » sur le col desquels perlait du sang.

---

(1) R.P. Ribadenelra. Ces lignes ont été écrites en 1658.

Il se rendit alors à Lutèce où Denis, Rustique et Eleuthère avaient en effet été mis à mort.

Après deux ans de séjour à Lutèce, il partit pour *Augustomagus*. En chemin, à Louvres-en-Parisis, il détruisit une statue de Mercure en la touchant de son bâton.

Les prisonniers qu'il délivra, en arrivant dans la capitale de la Cité des Silvanectes, plusieurs miracles qu'il fit et sa parole enflammée lui valurent bientôt une notoriété qui ne se démentit plus. Un texte, tiré du légendier d'Arles, connu par un manuscrit du XIII<sup>e</sup> siècle dû à la plume naïve du vénérable Célestin d'Hibernie, noble Irlandais qui vivait sous Clovis, nous apprend que le premier acte civil de *Regulus* fut d'acquérir, à titre de fondateur, une *area* à l'usage d'un collège funéraire chrétien, fondation qui, sous sa forme régulière et juridique, fut la cellule initiale de l'Eglise des Silvanectes. La loi romaine, en effet, — la rigide « Loi des Douze Tables », — donnait sans difficulté aux petites gens le droit de se réunir et d'organiser les collectes nécessaires à la vie de leur corporation. C'est ainsi que des collèges d'adorateurs de Jupiter, de Diane, de Sylvain ou d'Hercule florissaient à Rome, en Italie et dans les Provinces. Ce droit n'était pas reconnu aux citoyens des classes aisées mais ceux-ci avaient loisir de devenir « protecteurs » de l'un de ces collèges. Ils bénéficiaient de la loi civile, participaient aux cérémonies et se faisaient inhumer dans le cimetière de la confrérie.

Sous l'impulsion de son chef, une communauté chrétienne légale se développa donc à *Augustomagus*. Ses membres se réunissaient dans l'enclos funéraire situé en dehors du *pomærium* (limite) de la ville, enclos que *Regulus* avait acquis tout près du *forum* extérieur des *tres lapides*, le long et à droite du *kardo maximus* et de son prolongement.

Comme il était possible de le faire pour ces sortes de fondations, il est probable que des bâtiments adjacents au sépulcre lui-même s'élevaient sur une certaine surface et que l'enceinte, limitée seulement par des bornes, pouvait contenir également des jardins, vignes et vergers. Ainsi la loi romaine justifie-t-elle légendes et traditions qui situent, d'une part, la chapelle que construisit,

consacra et dédia aux saints Pierre et Paul, le premier évêque des Silvanectes ; d'autre part, la demeure du saint (2) où il mourut, vers 161, après quarante ans de ministère, dans le cimetière dont il était le gardien.

Plus tard, les Conventions dites apostoliques codifièrent les usages en vigueur dès les premiers siècles lors des assemblées où se faisait la lecture des Livres sacrés, résonnait le chant des hymnes et se déroulait le Saint-Sacrifice.

Il n'y eut pendant longtemps d'autre église que celle de *Regulus*. Le christianisme, tantôt toléré, tantôt persécuté par les empereurs, ne réussit à prendre son essor qu'au début du IV<sup>e</sup> siècle, sous le règne de Constantin, après l'Edit de Milan qui consacrait la liberté des cultes.

A la fin de ce siècle, sous Honorius, l'Eglise des Silvanectes reçut son visage définitif ; à la Révolution, le ressort de l'Evêché de Senlis était le même que celui de la *Civitas Silvanectum* du Bas-Empire (3).

Postérieurement, la place « aux trois pierres » fut réunie à l'enclos funéraire primitif. C'est sur elle que fut édifié le parvis de la basilique que Clovis dédia au premier évêque de Senlis. De l'église du VI<sup>e</sup> siècle et de la nécropole antique, les travaux entrepris en 1942 près de la Salle Jeanne d'Arc (Rue du Cimetière Saint-Rieul) devaient permettre de retrouver des bases de colonnes de l'*atrium* et des vestiges funéraires dont, à l'époque, on n'a pas pris assez soin (4).

(2) Rue des Pigeons-Blancs : probablement à l'endroit où s'élève la maison à gargouilles dite « Grande Chantrerie ».

(3) La *Civitas Silvanectum* faisait partie de la Belgique Seconde ou Province de Reims, du Diocèse de Trèves, dans la Préfecture des Gaules.

(4) Les ossements d'une jeune chrétienne ont été retrouvés. De ses bras croisés sur la poitrine, l'un portait une *armille* (bracelet) dont la facture a pu être datée du II<sup>e</sup> siècle.

## LE CASTRUM DE SILVANECTIS

Les tribulations du III<sup>e</sup> siècle et le déferlement des « Barbares », populations diverses « qui avaient rendu service à l'Empire avant de l'envahir », firent subir à *Augustomagus* de lourdes épreuves. Probablement mutilée par ces invasions successives, la ville fut obligée de se resserrer sur un étroit espace et de s'entourer de murs. Jadis ouverte et sans obstacle, elle se réduisit à un modeste périmètre et se reporta « au point fort », c'est-à-dire au point le plus haut, à l'emplacement même du Capitole dont les ruines demeuraient et se fortifia d'une puissante enceinte.

D'une telle condensation naquit l'*urbs* ou *castrum de Silvanectis*, — la place forte n'étant plus désignée que sous le nom des habitants du territoire. L'ancienne appellation du chef-lieu disparut en même temps que la première capitale : ON OUBLIA JUSQU'A SON EXISTENCE.

A la fin du III<sup>e</sup> siècle, l'empereur Aurélien régna, les plus belles pierres de la cité détruite et ses restes pieusement recueillis sont enfouis, constituant les assises de l'enceinte de la forteresse. Celle-ci entoure un emplacement de forme pseudo-elliptique (1) de l'ouest à l'est, limité par une série de lignes brisées dont les angles sont espacés de vingt-sept mètres. La superficie de cet emplacement couvre 6 ha 38 a. Le grand diamètre de l'ovale est de 312 mètres, le petit, de 242. Type de construction militaire, à l'appareillage très différent de celui du *prætorium* et de sa tour, le mur d'enceinte, élevé de 7 à 8 mètres et d'une épaisseur de 4 m, est composé de maçonnerie avec mortier de chaux, divisée

(1) Exactement de la forme du tonneau.

par des lits horizontaux de carreaux ou de tuiles de 6 cm d'épaisseur. Le revêtement est formé de pierres taillées en assises irrégulières. Chacune des tours, large de 4,22 m, repose sur des pierres d'appareil posées à sec les unes sur les autres et présente neuf lits successifs de tuiles. Ces tours se détachent en rond en dehors du mur et font saillie en carré à l'intérieur de l'enceinte, pleines et massives jusqu'à la hauteur du mur dans lequel elles sont prises, s'élevant ensuite pour loger la défense. L'enceinte comporte 28 tours — sa suprême redoute étant la *turris prætoria* — et possède au moins sept ouvertures. Selon la loi antique de l'art d'assiéger les villes (poliorcétique), chacune des portes est protégée par une tour. Telle qu'elle se présente, « étriquée et sans beauté », la place forte des Silvanectes semble défier toute attaque.

Il ne paraît pas que le *Castrum de Silvanectis* ait été doté d'un fossé au pied même de ses remparts. Ce fossé, triangulaire et sec, devait être à quelque distance si l'on considère que la plupart des caves des maisons, construites postérieurement à l'extérieur du rempart gallo-romain, et en suivant sa ligne, ont été établies dans ce fossé. Cependant, lors des travaux de reconstruction des immeubles portant les premiers numéros de la rue du Châtel qui avaient été détruits pendant la guerre de 1940-1945, une disposition de défense, fortuitement découverte, a pu faire supposer qu'un fossé existait à cet endroit où fut remarquée la base de la tour du *Gloria Laus* (2) : c'était une profonde excavation remplie de débris de poteries de toute forme et de toute espèce. A vrai dire, cette disposition représentait un piège pour les machines de guerre dont les coups devaient démanteler les remparts. Peut-être pourrait-on retrouver d'autres points semblables en étudiant, si cela était possible, l'ensemble de la ligne fortifiée.

(2) Cf. Chap. Les Portes et les Tours de la Cité.

## LA VILLE DE SENLIS

Les survivants de la tragédie qui avait détruit *Augustomagus*, ceux qui étaient sortis indemnes des épidémies subséquentes à ce grand carnage humain, n'avaient pu, malgré leur nombre réduit, prétendre vivre tous à l'intérieur du *castrum*. Aussi, tant bien que mal, s'étaient-ils installés dans les ruines de la ville saccagée en utilisant la voirie subsistante. Leur nombre prit une certaine importance lorsque le *Castrum de Silvanectis* dit, par simplification, SILVANECTIS, fut devenu le siège d'une préfecture de Lètes (1) et se vit doté d'ateliers militaires. Pour protéger la population laborieuse qui se pressait autour et à l'extérieur de l'enceinte, on entoura celle-ci d'un grand fossé palissadé : c'est l'*antiquum fossatum*.

L'invasion des Vandales, en ce V<sup>e</sup> siècle qui vit la fin du monde antique, ruina la totalité de ces *vici* extérieurs. De *Silvanectis*, il ne resta que « la Cité ». Par la suite cependant, les « faubourgs » se reformèrent et réussirent à maintenir leur existence, malgré les invasions successives, jusqu'à la conquête franque.

Pendant la période de paix relative qui suivit cette conquête et sous le règne de Clovis et de ses successeurs, les *vici* semblent avoir pris un essor définitif. Ces petites agglomérations s'étaient peu à peu reformées sur l'emplacement d'*Augustomagus* : au

---

(1) Rappelons que les Lètes représentaient des populations mouvantes, prisonniers de guerre ou « personnes déplacées », qui travaillaient pour ce qui restait de Gallo-Romains dans les cités et les campagnes. Peu à peu, les Lètes remplacèrent l'ancienne population. Les garnisons militaires comptaient un pourcentage élevé de Barbares.

voisinage de la Cité, le long des rues qui y conduisaient, surtout près des vieux carrefours.

Ces *vici*, disséminés à peu de distance les uns des autres, se développèrent peu à peu. Quelques-uns, en se rapprochant, se fondirent. Les plus importants, dotés d'une église, devinrent de véritables villages. On les appelait « fors bourgs » ; ils sont à l'origine des anciennes paroisses.

C'est ainsi que, à l'intérieur du périmètre de l'*antiquum fossatum* :

la paroisse Saint-Pierre se superposa au *Vicus Bellonis* (ou *Ballantum*)

Saint-Hilaire au *Vicus Vineorum*

Saint-Aignan au *Vicus Parisiensis*.

Sainte-Geneviève au *Vicus sanctæ Genovefæ* et *Vicus securis* et, à l'extérieur :

Saint-Vincent au *Vicus Vietellus*

Le *Vicus Danielis* était rattaché à Saint-Rieul.

Au VI<sup>e</sup> siècle, pour mettre à l'abri le sanctuaire de saint Rieul, centre religieux des Silvanectes et siège de l'Evêché, qui se trouvait *extra muros*, le roi Childeberrt I<sup>er</sup> le fit entourer d'une muraille que l'on brancha sur l'enceinte du III<sup>e</sup> siècle dont elle constitua une sorte d'appendice (2).

L'extension des « fors bourgs », ou faubourgs de la Cité, finit par faire disparaître les intervalles qui les séparaient. On n'eut plus alors que des « quartiers ».

La réunion de tous les faubourgs situés à l'intérieur de l'*antiquum fossatum* constitua ce qu'on appela le *burgum clausum* (bourg clos), par opposition à *la Cité*. Ce fut le berceau des libertés communales et c'est sur son territoire qu'on érigea le beffroi (3), symbole de ces libertés. Au XII<sup>e</sup> siècle, l'ensemble de la

(2) La dénivellation qu'on peut remarquer dans le jardin de l'Evêché, rue aux Flageards, indique nettement le passage du « mur de Childeberrt » qu'on retrouve, d'ailleurs, dans les caves de plusieurs maisons des rues des Pigeons-Blancs et du Puits Saint-Sanctin.

(3) Carrefour Halle-Rougemaille-Saint-Hilaire.

Cité (ancien *castrum*) et du *burgum clausum* circonscrit par l'*antiquum fossatum*, forma la ville de Senlis (4).

Au début du XIII<sup>e</sup> siècle, une ordonnance de Philippe Auguste obligea « sa bonne ville de Senlis » — comme toutes les cités du Nord de la France — à s'entourer d'une puissante muraille, avec tours et portes fortifiées. Cette enceinte, qui suivait le tracé de l'*antiquum fossatum*, fut agrandie à deux reprises différentes : une première fois, à l'est, en 1288, pour incorporer l'Abbaye de Saint-Vincent qui, située à l'emplacement du *Vicus Vietellus*, n'avait pas été comprise dans les nouveaux murs ; une deuxième fois, au sud, pour englober la « tuerie » dite « la Malmaison » (abattoir), restée elle aussi en dehors.

Les murailles subirent de nombreuses transformations sans déplacement à partir du XV<sup>e</sup> siècle. L'adjonction de terres de renforcement les transforma en remparts qui, eux-mêmes, malgré les travaux considérables dont ils furent l'objet, ne bougèrent jamais. Il fallut les ordonnances royales de 1827 enjoignant la démolition de ces remparts pour que la ville pût s'étendre librement, sous l'aspect et dans la position qu'elle offre aujourd'hui. Senlis et ses aïeules, *Silvanectis*, *Castrum de Silvanectis*, *Augustomagus* se superposent ; seul, *Ratomagus*, le vieil *oppidum* des premiers Silvanectes, reste légèrement à l'écart.

Les Senlisiens occupent la place des Silvanectes, mais ne descendent point d'eux, ils ne sont pas de race belge. D'ailleurs, où est la race ? En est-il demeuré une seule parcelle au fond de ces creusets de l'humanité que représentent les siècles écoulés ? Tant de diversités ethniques se sont fondues et mêlées que les peuples ont été radicalement renouvelés. Au III<sup>e</sup> siècle, nous

(4) Senlis prit son nom sous Chilpéric ou Charles le Chauve. La formation de ce nom suit les règles de la phonétique générale. V égalant U, VA est prononcé UA.

*Silvanectis* pour *Silvanectis*, est encore employé sous Hugues le Grand, puis **a** devient muet : *Silvanectis* ; ù disparaît : *Sil e nectis* ; après une métathèse (*Sine lectis* pour *Sile nectis* et *Sin lectis* (comme brouette, au lieu de berouette (*blrota*), c se joint à e pour former ei : *Sin leltis*. La diphtongue ei devient i : *Sin liltis* ; t tombe : *Sin lils* ; un i disparaît : *Sin lis* (le *Saint-Liz* du Moyen Age) ; in devient en : *Sen lis* d'où *Senlis* (étymologie authentifiée par la longue suite des monnaies retrouvées).

l'avons vu, pour repeupler l'antique cité augustéenne réduite à son modeste périmètre, il avait fallu faire appel aux colonies barbares provenant de lointains pays (Bretons, Goths, etc.). La Guerre de Cent Ans fit subir à Senlis la longue occupation anglo-saxonne. Ce furent ensuite les Impériaux (austro-loirains) qui marquèrent les nouvelles couches de la population. La Révocation de l'Edit de Nantes dispersa les familles de souche senlisienne. La ruine de la draperie si florissante au Moyen Age et le nombre croissant des propriétés religieuses diminuèrent sensiblement la densité des habitants. D'autre part, ville de clercs et de magistrats, les apports nouveaux y étaient fréquents.

Société d'Histoire et d'Archéologie de Senlis

DEUXIÈME PARTIE

**LEGS DU PASSÉ ROMAIN**

Faint, illegible text at the top of the page, possibly bleed-through from the reverse side.

LEÇON VINGT

LEÇON DU PASSE ROMAIN

Société d'Histoire et d'Archéologie de Senlis

## L'EXHUMATION DE LA TOUR DU PRÉTOIRE D'AUGUSTOMAGUS

Les vestiges de la Tour du Prétoire d'*Augustomagus* constituent, en même temps qu'une rareté archéologique — unique en France —, un témoin de la puissance et de la souveraineté de Rome. Réplique de la *Tour Antonia* de Jérusalem, elle dominait l'ensemble du pays des Silvanectes ; toutes les voies du réseau de la Cité convergeaient sur elle. Devenue, sous le nom de *Tour* ou de *Fort*, donjon du château royal, elle avait été lentement submergée par les terres que les siècles avaient accumulé sur elle. Il y a quelque cent ans, un « jardin suspendu » mettait le point final à l'existence visible du puissant édifice.

Sur l'emplacement de cette construction dont la base de la lourde masse est peut-être ce qui a le moins souffert de l'injure des hommes, et l'ayant précédée, existait un *castellum* (1) de l'ère républicaine, contemporain des débuts de l'occupation romaine et destiné à surveiller *Ratomagus*, le vieil *oppidum* son voisin. Le petit ouvrage militaire, coupé, arasé, remblayé, montrait encore, avant que la végétation ne l'ait de nouveau envahi, un fragment de tour et le début d'une courtine adjacente. A l'intérieur, au-dessous du remblai gallo-romain, se trouve le sol gaulois. C'est à cet endroit, — le point le plus haut de la colline, — sur le rocher que circonscrivent les murs du Prétoire, qu'a été découvert le monolithe celtique, symbole de la présence permanente de l'Esprit (2).

(1) **Castellum** : petite construction fortifiée ou fortin en pierre.

(2) Les Gaulois avaient l'habitude de dresser ainsi une pierre au point culminant de leur pays : c'était un rite religieux.

Les fouilles (3) ont permis de constater que le mur d'enceinte de la Cité ne s'appuyait pas sur la face nord de la Tour. Le mur, respectant l'œuvre, s'élève juste à l'aplomb des contreforts, de sorte que cette face enfouie, protégée depuis le III<sup>e</sup> siècle par un matelas de terre, est apparue dans un état de conservation remarquable. Ce souci de ne pas toucher à la Tour montre qu'elle jouissait du caractère de *res sancta* (4).

Il ne subsiste du monument qu'une hauteur de sept mètres, abstraction faite des superstructures modernes. C'est un grand rectangle de proportions 4/5, aux murs épais à parois inclinées, renforcés de douze contreforts, à raison de trois par face, d'un type spécial (mode égyptien). Son encombrement superficiel total, y compris les contreforts est, en chiffres ronds, de 20 mètres sur 25 mètres (5). Les murs ont 4,48 m d'épaisseur à la base. Les fondations de blocage sur lesquelles ils reposent débordent de 14 cm de part et d'autre. Elles s'enfoncent à 4 m environ de profondeur pour atteindre le banc calcaire sur lequel elles s'appuient. Les murs sont constitués par un blocage à mortier de chaux, à couches minces battues entre parements. A l'extérieur, le parement est en pierre de taille à trous de louve de grand appareil très soigné, à joints minces. A l'intérieur, il est fait de simples pierres équarries de toutes dimensions, mais disposées en lits bien horizontaux et réparties de manière à égaliser les niveaux. L'enduit épais, sans doute peint, qui les recouvrait, a disparu. Seuls les angles, les pieds-droits, les jambages d'ouverture et le dispositif de support des planchers y sont en pierre de taille de grand appareil.

Sur base prismatique, les contreforts de grand appareil s'élèvent en pyramide à une hauteur qu'il n'est plus possible de connaître ; leur largeur diffère selon leur position ; ceux des angles ont, en

(3) De 1943 à 1950, par M. Georges Matherat.

(4) Il en était de même du mur de l'enceinte : en droit romain, les remparts édifiés sur des reliques sont en effet chose sacrée. Il y a là un rite religieux que le christianisme a d'ailleurs conservé.

(5) Orientée suivant le quadrillage de la ville antique, la Tour se dressait en bordure du *Kardo maximus*, à la limite du *pomaerium* nord, complètement isolée du *praetorium* dont elle occupait l'angle nord-est.

bas, une largeur égale à l'épaisseur du mur de la Tour qu'ils prolongent. Ils sont tous encadrés de pieds-droits rectangulaires montant verticalement à partir de leur base.

Devant la façade sud (côté ville) règne un dallage légèrement incliné pour faciliter l'écoulement des eaux. De ce dallage monte, à travers le mur, entre le premier et le deuxième contrefort, un escalier rectiligne étroit qui permet de pénétrer à l'intérieur. C'est le seul accès ancien qui ait été retrouvé. La partie supérieure de sa cage a été considérablement agrandie au XVI<sup>e</sup> siècle, lorsque les salles basses de la Tour furent converties en arsenal, de sorte qu'il n'est plus possible aujourd'hui de se rendre compte de la manière dont il se terminait. La partie basse, enterrée sous près de deux mètres de terre et recouverte d'un large seuil, n'a pas dû subir de modifications.

L'intérieur de la Tour forme un rectangle parfaitement construit : les diagonales, à hauteur du premier étage, ne diffèrent pas d'un centimètre. Ses dimensions sont de 8,96 m sur 12,60 m ; *« elles font ressortir avec éclat le formalisme architectural rituel cher au siècle d'Auguste »* (G. Matherat).

Si l'on fait abstraction des modifications superficielles apportées au XIV<sup>e</sup> siècle (travaux de Charles V), lors du remplacement du plafond plat par des voûtes (les pierres de grand appareil antiques ont été entaillées pour y encastrier les ogives), voici ce qu'on remarque en pénétrant dans la cour :

1°) Sur la paroi sud, un corbeau de pierre à tore double, répondant à deux amorces d'arcs plein cintre. Le corbeau d'en face (paroi nord) a disparu mais son emplacement est visible : il s'agit du dispositif de support ancien du plancher supérieur à poutre maîtresse longitudinale.

2°) Trois niches identiques, de 2,10 m, obstruées par des moellons et coupées par les ogives du XIV<sup>e</sup> siècle. Une amorce subsistante indique qu'elles étaient surmontées d'un arc surbaissé. Étaient-ce des baies d'éclairage de la salle ? Pour le savoir, il faudrait démolir les maisons de la rue de Villevert contre lesquelles s'appuient les faces où ces baies se trouvent.

3°) Incrustés vis-à-vis, au milieu des parois est et ouest,

au-dessous de la naissance du faisceau d'ogives, deux curieux pilastres à chanfreins inférieurs latéraux ne semblent pas faire partie du système ogival.

4°) A l'ouest, au fond d'un couloir voûté moderne (son amorce a été construite au XIX<sup>e</sup> siècle), un passage voûté dans le mur conduisait autrefois à une ouverture établie dans un remplissage entre les contreforts 1 et 2 de la face ouest, — désignée sous le nom de « œil-de-bœuf ». A droite, dans ce passage très remanié, l'escalier, large de 91 cm, monte au premier étage.

5°) Au nord, s'ouvre une porte très curieuse, de forme évasée à la base ; la partie supérieure est d'un style qu'on trouve reproduit à l'époque romane, mais ne présente aucune décoration. Le linteau en fronton, le tympan, les deux premiers voussoirs sont d'un seul bloc, les autres voussoirs restent détachés. Le couloir qui suit s'enfonce, en se rétrécissant légèrement, dans toute l'épaisseur du mur jusqu'à l'aplomb du contrefort médian. Au fond, un siège d'aisance, surélevé, à rainures pour double tablette de fermeture (une horizontale, une verticale), est dressé au-dessus d'une fosse à latrines à puits perdu de huit mètres de profondeur.

La base octogonale de la colonne du XIV<sup>e</sup> siècle qui recevait la retombée des ogives repose sur un socle plus ancien placé lui-même sur des fondations de blocage s'enfonçant dans le sol.

La Tour a été fouillée jusqu'à l'aire battue du XIV<sup>e</sup> siècle qui devait recouvrir, semble-t-il, un carrelage de terre cuite. Prolongée en galerie souterraine, la fouille a révélé que la Tour était nettement séparée des bâtiments du Prétoire (6). Cette tranchée, refermée par la suite, a livré la preuve formelle qui confirme ce que les archéologues savaient déjà : SENLIS EST BIEN L'AUGUSTOMAGUS citée dans l'*Itinéraire* d'Antonin. Cette preuve est la dédicace gravée sur le socle où s'élevait la statue de l'empereur Claude (7).

(6) En entrant au château, on peut voir la base de trois colonnes de l'atrium du palais capitulin d'Augustomagus. La visite de la Tour du Prétoire n'est plus permise : nous le regrettons vivement.

(7) Cf. Chap. Le Musée du « Haubergier ».

## LES ARÈNES DE SENLIS OU AMPHITHÉÂTRE MIXTE D'AUGUSTOMAGUS

Ce monument, qui ne couvrait pas moins de 7.380 m<sup>2</sup>, réunissait les particularités du théâtre, du cirque et de l'odéon antiques, la petite cité ne pouvant s'offrir le luxe de trois édifices affectés aux jeux et divertissements dont, étant donné les mœurs de l'époque, elle n'aurait pu se dispenser. Un tel amphithéâtre tenait lieu de ce que nous appellerions aujourd'hui un « Palais des Loisirs » (*Domus ad circenses*), véritable « salle des Fêtes », adaptée aux usages locaux et pouvant servir aussi bien de stade que d'enceinte pour réunions publiques. Il se caractérisait par une extrême simplicité qui n'excluait pas la commodité.

Un principe remarquable d'économie avait présidé à cette réalisation : économie de déblais et de remblais (la carrière de liais fournissant le matériau sur place), de transports et de manipulations, de substructions, de maçonnerie, d'escaliers (ceux-ci sont remplacés par des *clivi* ou paliers inclinés) des voûtes auxquelles on substitue des dalles, d'ornements architecturaux (suppléés par la peinture), de colonnes (on utilise des pilastres), d'aqueducs (on se sert de puisards), etc. Le mode spécial de construction est en placage, ce qui explique les graves blessures infligées aux vestiges de l'édifice au cours des fouilles anciennes.

Néanmoins, telles qu'elles se présentent aujourd'hui, les ruines de l'amphithéâtre-mixte d'*Augustomagus* dites « Arènes de Senlis », constituent une des richesses de notre patrimoine national. Creusé à même le sol, — point de substructures sous l'*arena*, — le *domus ad circenses* dont un examen attentif des parties visibles,

non remaniées, met en évidence la qualité des matériaux, le travail soigné, une taille de pierre sans défaut, des proportions harmoniques, une technique partout empreinte des principes de Haute-Epoque, caractérise au plus haut degré la science, l'habileté, le sens pratique et le goût artistique des architectes romains de l'école de Vitruve.

Deux voies parallèles cernaient le monument, l'une haute (route de Chantilly), l'autre basse (rue de la Fontaine-des-Arènes), auxquelles se raccordaient une allée, un chemin et un grand escalier ou un *clivus*. Au surplus, une autre voie rectiligne, dallée, diagonale du quadrillage, le reliait directement au *forum* à l'entrée duquel se dressait l'autel d'Auguste. Bien que l'empereur n'eût pas laissé instaurer son culte à Rome, se souvenant du tollé des citoyens lorsque César s'était fait diviniser, il admettait que, dans les provinces, hommage lui fût rendu de son vivant. L'empereur avait ses prêtres (flamines). On accolait son nom à celui de Jupiter. « Ainsi le dieu était réel, vivant et présent et il incarnait la patrie » (P.-M. Duval) ; du centre de l'arène on l'apercevait, qui présidait aux jeux.

Avant le spectacle, les cortèges arrivaient sur la piste, pour y défilier en cavalcade, par la PORTA SANAVIVARIA ou « Porte des Vivants » qui constituait l'entrée principale ou porte d'honneur. Un vestibule rectangulaire, le PROTHIRUM, donnait accès, par une grille, à un passage voûté dont la pente conduisait à l'ARENA. Ce passage débouchait, à ciel ouvert, sur cette piste elliptique, au-dessous d'une tribune où se tenaient les TUBICINES (la fanfare). Des scènes de chasse étaient peintes sur les parois de droite et de gauche dont une certaine surface servait de panneau d'affichage des programmes.

A l'extrémité du grand axe de l'ellipse, un autre couloir, également en partie couvert, arrivait à la PORTA LIBITINENSIS. C'était la porte d'entrée des chars et la porte de sortie définitive des vaincus, hommes ou bêtes (La Porte des Morts).

Plus loin, s'élevaient les annexes et dépendances de l'amphithéâtre : ménageries, magasins, ateliers, logements du personnel. Malheureusement, cette partie très intéressante du monument

reste enfouie, certainement à jamais, sous les propriétés voisines qu'il est impossible aujourd'hui d'exproprier. Il en est de même des accès et liaisons avec la voirie antique.

Il ressort des fouilles scientifiques, réalisées en 1943 par M. Matherat, que « les arènes de Senlis » sont plus conséquentes qu'on ne le croyait généralement. La largeur totale de leur *cavea* doit être portée à 24 mètres environ, au lieu de 12,50 m (indication de 1885 : Plan des Monuments Historiques). La présence du mur extérieur de l'amphithéâtre a été constatée en plusieurs points. D'un mur isolé, retrouvé *démonté* (fouilles de 1865), il ressort que l'épaisseur du mur extérieur pouvait être de 1,40 m. Une fouille, au n° 10 de la rue de la Fontaine des Arènes, décèle l'extrémité d'un blocage très dur, à huit mètres du mur de clôture, preuve que l'édifice s'étendait bien au-delà des limites actuelles.

La recherche du mur extérieur a naturellement entraîné celle du mur intérieur de ce qui avait été la partie surélevée. Les vestiges de ce mur sont généralement situés un peu en arrière de la crête actuelle du terrain, ce qui indique que l'égalisation de l'emplacement des gradins, effectuée autrefois « pour le coup d'œil », est très approximative. Ce mur est moins épais que le premier : 0,84 m au lieu de 1,40 m. La distance qui les sépare est de 9,24 m. Le mur extérieur et le mur intérieur étaient réunis, semble-t-il, par des rayons de maçonnerie destinés à supporter les voûtes sur lesquelles reposaient les gradins des étages supérieurs. Plusieurs amorces ont apparu dans l'hémicycle nord.

La connaissance des deux murs de soutien de la partie haute, jointe aux traces apparentes de deux murs de précinctions — à peine visibles aujourd'hui — dans la partie basse de la *cavea*, montre qu'il faut tenir compte ici des cinq divisions classiques établies par la réglementation d'Auguste :

- *Podium* — *étage équestre* ou *quatuordecim*
- *Cavea popularia*
- *Summa cavea* ou *plebeia*
- *Feminea*.

Trois de ces divisions subsistent ; les deux supérieures ont été détruites : elles débutaient à environ 6 mètres du sol de l'arène.

La différence de niveau, entre le *podium* et l'étage équestre est faible, — de l'ordre de 50 cm ; elle est plus grande entre la *popularia* et la *plebeia*, là où elle se manifestait tout entière hors de terre. Le *podium* lui-même surplombe l'arène de 1,75 m, si l'on situe la surface du sable à mi-hauteur du socle. Il était bordé d'un parapet (*pluteus*) à dos arrondi de 0,28 m sur 0,84 m de section dont on possède quelques éléments, découverts et remis en place en 1938 (1). On ne sait si les autres précinctons étaient bordées de même manière : quelques tronçons de base de leurs *baltei* en mauvais état subsistent de distance en distance. Un déblaiement complet de la *cavea* les ferait apparaître sur une plus grande étendue et avec plus de netteté.

Une seule rangée de sièges mobiles existait sur le *podium* ou « étage sénatorial », réservé aux hauts personnages de la Cité. Trois rangs de gradins de pierre se reconnaissent dans l'« étage équestre », celui de la noblesse. On comptait six rangs de gradins pour la *popularia* qui groupait l'élément masculin ordinaire auquel s'adjoignaient les soldats (2). Quant à la *plebeia*, elle voyait ses gradins de bois envahis par le menu peuple (*pullati*) et les esclaves. Par ordre d'Auguste, la *feminea* était reléguée sous les galeries du sommet de la *corona*, la plus haute partie de l'édifice. Dans leurs loges spéciales, les femmes pouvaient à leur aise se livrer à leurs manifestations bruyantes sans risquer de troubler le déroulement des jeux.

La *cavea* était protégée par un *velum*, ensemble de fortes toiles mobiles glissant à l'aide d'anneaux sur un système de cordes qui épousait la forme de l'arène. La monture se fixait d'une part à des mâts implantés dans le couronnement du mur d'enceinte, de l'autre, à des crochets scellés dans le mur du *podium*. Certains sillons, remarquables dans le parapet de celui-ci, peuvent être attribués au frottement des cordes. Au cours des fouilles, on a exhumé

(1) Des traces sont restées dans la pierre indiquant les endroits où s'accrochaient les rouleaux qui protégeaient les spectateurs du *podium* des assauts des bêtes sauvages évoluant dans l'arène.

(2) Près de la crête, les traces ont disparu, le sol y a été trop bouleversé, mais on a retrouvé des sièges de pierre correspondant aux empreintes dans des murs reconstruits où on les avait utilisés comme matériau.

un curieux appareil en fer qui devait vraisemblablement servir à la manœuvre du *velum*.

Comme son nom l'indique (*arena*) le sol de l'amphithéâtre était recouvert d'un épais lit de sable. Les eaux, provenant des gradins de la *cavea*, devaient être absorbées sur le *podium* par des bouches d'égout communiquant, au moyen de tuyaux de descente, avec une canalisation, située au-dessous du *balteus*, qui allait aboutir à quatre grands puisards. Ce petit canal de pierre, haut et étroit (28 cm × 7 cm) jouait le rôle d'euripe ; le soubassement du *podium* le dissimulait. Ces puisards avaient, en moyenne, sept mètres de profondeur.

Outre les cinq classes de gradins de la *cavea*, il existait deux tribunes en dehors de celle des musiciens (*tubicines*). C'était le *pulvinar* (*cubiculum suggestum*) ou « loge impériale » et la scène de théâtre qui, à *Augustomagus*, remplaçait l'habituelle loge du maître des jeux. Isolée de l'ensemble, fermée de trois côtés et garnie sur le devant d'un balcon à gros balustre, ornée sans doute de quelques colonnes, « la loge impériale » abritait le représentant de l'empereur — gouverneur ou sous-préfet — et sa suite. La scène de théâtre, où prenaient place certains dignitaires, mesurait 11,50 m de façade. L'entrée du vestibule qui la reliait avec l'extérieur a conservé des vestiges de son curieux dallage fait d'éléments juxtaposés à la manière d'un jeu de patience, type des voies romaines.

L'amphithéâtre d'*Augustomagus* ne possédait pas de vomitoires proprement dits : l'accès aux gradins avait lieu par un dispositif qui se retrouve au théâtre de Champlieu. Toutefois, un couloir courbe, branché sur le *pulvinar* et le desservant, peut, à la rigueur, être qualifié de *vomitorium*.

Les bêtes destinées aux jeux de l'arène étaient retenues dans les *carceres*, puis lâchées sur la piste par des portes basses appelées *cochloe*.

Une petite *cella* mystérieuse, située sous le *pulvinar*, avait été pendant longtemps l'objet des plus invraisemblables commentaires. Il s'agit de la chapelle dédiée à Hercule où celui-ci figurait

dans une niche centrale (3), accompagné de six autres divinités logées dans des niches moins importantes. Leur ordre était le suivant : *Mars*, le dieu des combats et des arènes ; *Mercur*e, le dieu de la lutte ; *Neptune*, le dieu du cirque ; à gauche : Diane chasseresse, déesse des *Venationes* ; *Minerve*, déesse des exercices et *Vénus*, déesse du théâtre. L'édifice sacré qui abritait le Héros et son cortège était construit dans la stricte observance du rite étrusque dans lequel les *numéros mystiques* de Pythagore jouent un rôle primordial.

Au nord, sous la scène, un *sacellum* plus rustique semble avoir été dédié à *Bacchus* auquel, avant toute représentation théâtrale, on devait des libations.

L'existence de l'amphithéâtre d'*Augustomagus* est restée ignorée pendant des siècles bien que, dans quelques passages, les cartulaires de la ville eussent énoncé son nom sous la mention « *Fons arenarum* », au Moyen Age et « Fontaine d'Airaines », au XVIII<sup>e</sup> siècle. Dans la suite des temps, le nom de « raines » évoquant des grenouilles n'avait pas peu contribué à faire oublier l'antique édifice. Pourtant, l'immense remblai du lieu-dit « Fosse », « Trappe », « Butte », dans le faubourg de la « Fontaine d'Airaines », si important au Moyen Age, avait longtemps suscité maintes suppositions. Plusieurs indices pouvaient confirmer l'opinion de quelques-uns quant à la présence « d'arènes » :

— la qualité de « butte » dominante, attribuée dans les titres à l'emplacement de l'amphithéâtre ;

— une certaine limite courbe figurant sur le plan cadastral de 1811 ;

— un rapport de 1865 signalant l'enlèvement, pour les besoins de la culture, des débris d'un mur circulaire ;

— le fait qu'un mur, sans fondations, avait été détruit comme sans valeur, au début des premières fouilles (1865), dans l'angle sud-est de la propriété actuelle.

(3) La hauteur de la statue d'Hercule a été retrouvée par M. Matherat d'après les canons de Vitruve : elle était de 14 palmes d'*Augustomagus* (0 m 987) ; celle du socle, 1 ou 2 palmes, soit 0 m 141 ou 0 m 0705. Un vestige (le torse) de cette statue figurait autrefois dans les collections du Musée d'Archéologie.

Ce fut en effet en 1865 que le Senlisien Félix Vernois découvrit le vieil amphithéâtre du 1<sup>er</sup> siècle. Les fouilles qui se succédèrent ensuite jusqu'en 1890 — fouilles intermittentes sans unité de direction — n'ont pas toujours été menées avec la méthode et le soin désirables. Ceux qui les ont entreprises croyaient que l'amphithéâtre comportait seulement la partie creusée dans le sol. Ils se sont contentés de la vider. Ignorant que les fondations d'un tel monument demeurent insignifiantes, ils ont négligé les substructions de la partie supérieure qui furent recouvertes par les terres de déblais dont on ne savait que faire. En regrettant que cette inexpérience ait pu nous priver de remarquables vestiges, nous nous devons de saluer, à travers le temps, Félix Vernois et les chercheurs enthousiastes qui, il y a cent ans, entreprirent, contre vents et marées, de dégager le vénérable monument des tonnes de terre, de gravats et d'immondices séculaires sous lesquels il était enfoui.

Parmi les jeux populaires venus de Rome, ceux de l'amphithéâtre ont été les plus durables. Les empereurs chrétiens eux-mêmes ont continué à les offrir à leurs sujets, dès après la suppression de la gladiature. Il se peut que les Mérovingiens, responsables sans doute des restaurations barbares infligées à de nombreuses parties de notre amphithéâtre, aient encore donné de tels spectacles (4). « Le roi Chilpéric, possesseur indivis de la ville de Senlis, écrit Grégoire de Tours, fit réparer, en 555 de l'ère chrétienne, un cirque à Paris et à Soissons. » D'où la conclusion s'impose qu'à une époque encore voisine de l'avènement du christianisme les monuments païens, surtout ceux qui servaient aux divertissements, étaient respectés.

Utilisé militairement dans l'Antiquité, abîmé pendant les événements du III<sup>e</sup> siècle, mutilé lors de la construction du *castrum*, disloqué par les tremblements de terre contemporains de l'invasion des Vandales, l'amphithéâtre d'*Augustomagus* dut rendre encore tant bien que mal quelques services jusqu'au milieu du

---

(4) Les Silvanectes étaient particulièrement friands des chasses aux animaux sauvages dans l'arène.

V<sup>e</sup> siècle et, peu avant son complet abandon, constituer même une sorte d'habitat fortifié.

Il devint par la suite carrière d'exploitation de pierre, jusqu'au XI<sup>e</sup> siècle, semble-t-il, puis, comme toutes les carrières abandonnées, vit sa dépression se combler lentement de tout ce qu'on y pouvait jeter. En 1544, on acheva de le remplir avec les déblais provenant de l'élargissement des fossés de la ville et du creusement du lit de la Nonette.

Au début du XIX<sup>e</sup> siècle « la fosse » — mot qui désignait l'endroit où l'on extrayait la pierre à chaux — était encore utilisée sous cette acception.

Les ruines de l'amphithéâtre-théâtre d'*Augustomagus* ont beaucoup souffert depuis leur exhumation. S'ajoutant aux méfaits des hivers, de la végétation, ceux des entrepreneurs modernes de « divertissements populaires » n'ont pas été moins redoutables pour la fragilité de vestiges dont il faudrait pourtant conserver le témoignage.

## LES PORTES ET LES TOURS DE L'ENCEINTE GALLO-ROMAINE DITES DE LA CITÉ

Au XVI<sup>e</sup> siècle, les portes de la Cité étaient encore au nombre de cinq (1) :

I. — *La porte du Gloria laus* ou Porte aux Pains, ou Porte *Parisius*. Comme la plupart des portes, celle-ci était surmontée d'une chambre haute (*caenacula*). Le Jour des Rameaux, avant la Grand-Messe, au cours de la procession qui se déroulait, suivant la tradition, sur le mur de la Cité, les enfants de chœur se groupaient dans ce cénacle pour y chanter l'hymne de Théodulfe (821) *Gloria laus honor* : de là venait le surnom de la porte.

II. — *La porte de Reims* : la principale de l'enceinte parce que, tournée vers l'est et considérée de ce fait comme symbole des retranchements antiques, était encadrée de deux tours. Sa chambre haute servait de cuisine à l'Evêché. Tours et portes furent démolies en 1805.

III. — *La porte de Saint-Rieul* et « son pavillon ». Pas de tour spéciale, la porte étant dominée par la Tour du Prétoire. « Encore en son entier » au XVI<sup>e</sup> siècle. (Voir, rue de Villevert, le pied droit de cette porte et la niche ayant contenu une statue de divinité.)

IV. — *La porte de Saint-Maurice*, « en entrant au Prieuré ». L'ouverture est encadrée de deux pilastres modernes (*Place Saint-Maurice*).

---

(1) Leur nom antique ne nous est naturellement point parvenu.

V. — *La porte de Sainte-Bathilde*, contre l'église de sainte Bathilde appartenant encore, au XVI<sup>e</sup> siècle, à l'Abbaye bénédictine de Saint-Rémy, voisine. (*Rue de la Treille, il reste un côté de cette porte, à demi enfoui sous le passage actuel.*)

Il faut ajouter :

VI. — *La porte dite de la Bancloque*, conduisant à la Halle, en face du Beffroi et bouchée en 1257, s'ouvrait au-dessous de Saint-Frambourg. (*Enfouie dans les maisons à droite de la rue Saint-Hilaire, en descendant.*)

VII. — *La poterne du Château*, dite *Poterne Aiguillère*, au n<sup>o</sup> 1 de la rue du Chat-Harêt. (*Son côté extérieur est dissimulé par des constructions, au fond d'un jardin.*)

Après la création de l'enceinte de Philippe Auguste, on donna tout simplement le nom de *fausse-porte* aux anciennes portes de la Cité qui n'avaient plus de raison d'être, mais qui continuaient néanmoins à servir de passage au public et ce, pour les distinguer des nouvelles portes du même trajet. Le terme de *fausse-porte* survit seulement aujourd'hui pour la *Porte de Sainte-Bathilde*.

D'après Afforty, l'enceinte de la Cité — à peu près intacte de son temps (XVIII<sup>e</sup> siècle) — comportait vingt-huit tours dont quatre avaient été détruites. Les plans postérieurs en figurent encore quelques-unes disparues depuis. Il en subsiste aujourd'hui une douzaine, bien que quatre ou cinq d'entre elles soient dissimulées dans des propriétés privées. Nous ne citons ici que celles dont on peut aisément constater la présence :

N<sup>o</sup> 3. — Tour des Archives de l'Evêché (*rue aux Flageards*).

N<sup>o</sup> 5. — Base de la Tour de la Bibliothèque du Chapitre (*Habitation du sacristain de Notre-Dame*).

N<sup>o</sup> 6. — Tour de l'Hôtel du Vermandois (restaurée). (*Très visible de la rue aux Flageards.*)

N<sup>o</sup> 7. — Tour de la Salle des Gardes (*au château*).

N<sup>o</sup> 8. — Tour de l'Oratoire de Saint-Louis (id).

N<sup>o</sup> 11. — Tour de la Porte Saint-Maurice (*Place Saint-Maurice*).

N<sup>o</sup> 12. — Tour de la terrasse de Saint-Maurice (*dans le parc du Prieuré*).

N<sup>o</sup> 16. — Tour de la Chancellerie (*rue de la Treille*).

Société d'Histoire et d'Archéologie de Senlis

TROISIÈME PARTIE

**LEGS DU PASSÉ ROYAL**

Société d'Histoire et d'Archéologie de Senlis

## LE CHASTEL DU ROY

Le *praetorium* ou *palatium* capitolin d'Augustomagus n'avait pas été déplacé lorsque la première métropole, détruite par les invasions, fit place au *Castrum de Silvanectis*. Clovis y prit la relève des gouverneurs romains. Plus tard, le palais devait devenir le berceau de la monarchie française. Les vieux textes le désignent comme *palatium regium*, *aula regia*, *manerium domini regis*, *Louvre de Senlis*, *Hostel-le-Roy*, *Chastel-du-Roy* — expressions plus ou moins pompeuses mais qui concrétisent la valeur attachée par nos pères à ce monument.

Le plan de l'ensemble des bâtiments dessine un grand trapèze avec cour centrale. A l'époque du *praetorium*, cette cour (*atrium* du palais) était garnie de colonnades ; au temps du château, elle était plantée d'ormes. Bien que les rois dont il avait été si longtemps le séjour favori aient pratiquement cessé de l'habiter dans la première moitié du XVI<sup>e</sup> siècle, et, définitivement, à partir de la création du Présidial (1), on avait continué à l'entretenir et même à l'améliorer. Au moment des événements de la Ligue — celle-ci devenant toute puissante à Paris — les trésoriers du royaume y étaient venus abriter leurs personnes et leurs services. Lorsque les rois n'y séjournèrent plus, ce qui restait de constructions servit de siège aux différentes juridictions : Bailliage, Présidial, Chambre criminelle et ses prisons, Maîtrise des Eaux et Forêts, Archives.

Au XVIII<sup>e</sup> siècle, le « Louvre de Senlis » n'était plus à la mode :

(1) Edit de Henri II. Dans l'ancien Droit, le Présidial était un tribunal qui, dans des cas prévus, jugeait sans appel.

il sentait trop son « gothique », mot épouvantail du temps. Au surplus, un conflit survenu entre la municipalité et l'intendance, au sujet de l'entretien des bâtiments servant à l'administration de la Justice, traîna si bien en longueur que la grande salle du château s'écroula avant qu'il n'intervienne une solution. Ceci se passait en 1780 et « Messieurs de la Cour » durent demander abri à l'Hôtel de Ville. En 1789, parmi les doléances des *Cahiers* du Tiers-Etat pour les Etats-Généraux, la ville de Senlis formula la demande (émanant sans doute des magistrats évincés) de « restauration de l'ancien château du roi ». Le décret de l'Assemblée Nationale, du 3 novembre 1790, tint lieu de réponse : le château devait être mis à l'encan.

Le Chastel du Roy était constitué par un agglomérat disparate de tous les temps. Chaque occupant — et ils furent nombreux — y avait laissé sa marque. Il n'est plus possible aujourd'hui de reconnaître les quote-parts. Si le XIII<sup>e</sup> siècle a légué quelques empreintes, c'est plutôt à Philippe Auguste et à Louis VIII (époque du Chancelier Guérin) qu'il faudrait les attribuer. Les seules périodes de travaux de grande envergure historiquement connues sont celle de Louis le Gros et celle de Charles V le Bâtitteur.

Les robustes constructions du *praetorium* antique faites, semble-t-il, pour l'éternité, durent servir presque exclusivement pendant les deux premières races de nos rois. Elles cédèrent non à la ruine des temps mais au goût du jour. Le XII<sup>e</sup> siècle imposa à ce haut-lieu ses conceptions nouvelles et le château de Senlis, envisagé sous cet angle, pourrait bien être à l'origine du grand mouvement révolutionnaire architectural de l'époque.

Charles V ne refit l'édifice qu'en partie : il laissa au moins subsister l'aile gauche et adapta le reste. On peut lui attribuer le corps de logis principal dont il ne demeure que les extrémités, méconnaissables. Louis XI s'activa dans l'aménagement intérieur. François I<sup>er</sup> reprit en sous-œuvre les parties les plus anciennes, dota la cour d'un escalier monumental, mesurant six mètres de large, qui se superposait à trois ou quatre de ses prédécesseurs (2).

---

(2) Une gravure, conservée à la Bibliothèque Nationale, représente cet escalier à la droite duquel s'étale une treille.

(Cet escalier a été supprimé au début du XIX<sup>e</sup> siècle.) Henri II continua la parure interne commencée par son père et là s'arrêtèrent les transformations royales. Les suivantes furent d'ordre civil puisqu'elles concernaient exclusivement l'adaptation des locaux aux fonctions de la magistrature.

De très importants travaux eurent lieu encore au début du XVII<sup>e</sup> siècle. On refit ce qui restait de l'aile droite. On supprima les deux tours de défense de la porte d'entrée ; on abandonna les bâtiments de l'orient donnant sur la place Notre-Dame (où s'ouvrait jadis le *palatium* des gouverneurs romains). Les étages supérieurs de la tour du Prétoire, qui servait de donjon, furent remplacés par une construction de plain-pied sur terrasse. De cette époque date notamment « la chapelle au-dessus des prisons ». Enfin, un pavillon dit « Louis XIII », débordant le mur de la Cité, fut édifié entre la terrasse du Fort (tour) et l'extrémité de l'aile gauche : il portait la date de 1622.

Dès la deuxième moitié du XVII<sup>e</sup> siècle, aucune modification ne fut apportée au château ; on est en droit de douter si, depuis cette date, des réparations y furent faites, tant l'état de vétusté des parties les plus anciennes (aile gauche) était prononcé. Ce qui péchait le plus, sans doute, au palais des Juridictions, c'était l'état des toitures et gouttières que personne ne voulait entretenir. Les murs étaient bons ; ils dureraient encore si on ne les avait laissé envahir par la végétation, ou détruits.

En mars 1790, la nouvelle municipalité décida de démolir le vieux chastel du Roy ; les projets de reconstruction s'évanouissaient à jamais et les réparations s'avéraient trop onéreuses pour être entreprises. Un commencement d'exécution semble avoir été réalisé puisqu'une demande de contribution de l'Etat fut adressée au Contrôleur Général des Finances « pour continuer la démolition du château, vu le danger que présente son *mauvais état* et pour vendre les matériaux qui en proviendraient ».

Cependant quelques parties avaient résisté, notamment :

— le corps de logis principal où l'on installa le Bureau de Conciliation (Justice de Paix) qui resta jusqu'en 1793 ;

— la chapelle de la prison, le dernier peut-être des édifices religieux fermé au culte ;

— le bâtiment de l'Élection (3) ;

— le bâtiment de la porte Saint-Rieul de la Cité (chambre haute) ;

— le pavillon « Louis XIII » ;

— le vestibule ;

— le bâtiment de la *Chambre du Roi* (qui dure encore).

La requête au Contrôleur des Finances n'ayant pas eu de réponse, il fut décidé, le 24 septembre 1793, par le directoire du district de Senlis que « la maison appelée « le Château », située à Senlis, rue du Châtel », serait vendue aux enchères publiques.

Le samedi 12 octobre, le citoyen Lefebvre, de Paris, rue de Harlay, Section Révolutionnaire, se rendit acquéreur de la demeure des rois de France pour la somme de 16.796 livres, 17 sols, 5 deniers.

Le glas définitif du vieux château sonna le mercredi 16 de ce même mois d'octobre 1793, jour de l'enregistrement du procès-verbal de la vente aux enchères publiques et jour aussi où Marie-Antoinette, fille des rois, « veuve Capet », montait sur l'échafaud.

Le « citoyen » Lefebvre ne maltraita pas son acquisition. Il la transforma peu à peu en « maison d'agrément », mais il mourut en 1798 et le nouveau possesseur, un marchand de bois, Brunet, ne vit dans le domaine royal qu'un quelconque terrain de rapport, taillable et corvéable à merci.

Avant l'accident de 1780, toutes les juridictions royales, sauf le Grenier à Sel (4), avaient leur siège au château où elles disposaient de quatre auditoires. Le *Bailliage* et *Siège Présidial* jouissait de deux salles de justice ; l'une pour les causes civiles, au premier étage de l'aile gauche ; l'autre, pour les causes criminelles, au premier étage du corps de logis principal.

Deux édifices religieux n'avaient pas été désaffectés : la petite chapelle castrale Saint-Denis-Saint-Louis double, avec sa tribune

(3) Circonscription financière où s'étendait la juridiction des élus (agents royaux).

(4) Le Grenier à Sel se trouvait, à l'époque, à la place de l'Institution Saint-Joseph de Cluny, place Saint-Maurice.

royale, qui passait pour fort belle au XVI<sup>e</sup> siècle. Les anciens communs du rez-de-chaussée de l'aile gauche — cuisines, celliers, remises — servaient certainement de bûchers après avoir été utilisés, au XVII<sup>e</sup> siècle, comme arsenal pour « les armes et munitions appartenant au roi » (5).

Lorsque, de la rue du Châtel, après avoir franchi la porte fortifiée, diminuée de ses deux tours et privée de ses herses du XIII<sup>e</sup> siècle, on pénétrait dans la cour plantée d'ormes, on se trouvait en présence de trois allées :

1<sup>o</sup> Pour se rendre à la *chapelle des Prisons*, à la *Maîtrise des Eaux et Forêts* ou à la *Chambre Criminelle*, il fallait emprunter l'allée de gauche. A mi-chemin, un escalier extérieur conduisait à la chapelle.

2<sup>o</sup> En prenant l'allée du milieu, on traversait toute la cour en diagonale et, par un passage à double porte, ménagé à droite du corps de logis principal, on sortait du château. On pouvait ainsi rejoindre, soit en tournant à gauche, derrière le chevet de l'église Saint-Maurice, entre les Prisons et le Prieuré, les rues de la Treille (impasse Baumé) et Saint-Père-Avit (Saint-Pérvy), celle-ci n'étant pas encore coupée, comme elle le fut, par la cour de l'école actuelle.

3<sup>o</sup> Soit, en continuant, entre l'église Saint-Maurice et le mur de la Cité, la porte d'entrée du Prieuré et, de là, la place Saint-Maurice, c'est-à-dire les rues du Puits-de-Feigne (Puits Tiphaine), de l'Argillière (Saint-Joseph et Anne-Marie Javouhey), du Chat-Héret (Chat-Harêt).

Cette disposition permettait d'accéder facilement au Palais de Justice des différents points de la ville. Le circuit, utilisable de jour seulement, procurait en outre aux piétons l'avantage de pouvoir éviter le détour par les rues de Villevert et du Chat-Héret.

L'allée de droite, la plus large, reliait directement la porte au grand escalier de François I<sup>er</sup> ; elle desservait toute l'aile gauche : c'est elle qu'il fallait emprunter pour se rendre à l'*Election* ou au *Bailliage*.

(5) La Ville possédait son arsenal au lieu-dit **Le Palais**, appellation où survit le souvenir de l'ancien **trullum d'Augustomagus**.

Les vingt et une marches du grand escalier gravies, on arrivait sur un large palier compris entre le chevet de la chapelle castrale et « le Fort » (tour). Juste en face, en haut d'un perron de huit marches, ouvrait la porte à deux battants du vestibule du château, le seul local qui, dans tout l'édifice, avait conservé sa destination première. A main droite, en montant six marches, on atteignait un passage à ciel ouvert, fermé par une grille et longeant la façade d'extrémité de l'aile gauche, aboutissant sur le chemin de ronde du mur de la Cité, devant la porte du pavillon Louis XIII. Dans le passage, à gauche, une porte donnait sur le vestibule. A droite, une ouverture laissait passer sur la plate-forme de la tour du Prétoire.

Au milieu de la terrasse, un bâtiment rectangulaire, composé de deux pièces et un cabinet, avec grenier au-dessus, servait de siège à l'*Election*. Il était entouré d'un jardin, à l'angle nord-est duquel on pénétrait dans la partie supérieure de la Porte Saint-Rieul de la Cité.

On atteignait le domaine du *Bailliage* par le vestibule à trois portes éclairé par une fenêtre au nord. La vaste pièce que desservait ce vestibule occupait, au-dessus des celliers, tout l'espace compris entre la chapelle Saint-Denis et le mur de la Cité. C'était la salle des Pas-Perdus, bourdonnant du caquet des onze avocats et des huit procureurs (avoués). Elle remplaçait l'ancienne *Salle des Gardes* d'où l'on pénétrait dans la chapelle haute et dans la tribune royale. Cette pièce communiquait avec le chemin de ronde et avec le cabinet aménagé dans la première tour de l'enceinte gallo-romaine ; deux fenêtres l'éclairaient du côté du rempart. Au-delà, on pénétrait dans la Grand-Chambre, la plus vaste des salles du château, salle d'honneur du temps de l'occupation royale appelée *Salle des Maréchaux*, autrement dit *Salle du Trône* ; elle servait de Chambre Civile. On y tenait les séances solennelles de la Cour. Son décor de stuc du XVII<sup>e</sup> siècle recouvrait les moulures du temps de Louis-le-Gros. Contre le mur, du côté de la chapelle, on voyait l'image du cerf de Charles VI (6).

(6) « En la salle du Présidial se voit un cerf élevé sur un piédestal ayant un collier d'or où ces mots sont gravés : Hoc Caesar mihi donavit que l'on

Au fond, à droite, on entrait dans la *Chambre du Conseil* réservée aux délibérations. C'était l'ancienne *Chambre du Roy* ou chambre de parade. De toutes les pièces du château, seule, elle est parvenue jusqu'à nous (7). Pour la comprendre telle qu'elle était alors, il faut rétablir par la pensée son plancher, son plafond fleurdelysé d'or, ses différentes portes, la cloison qui la séparait du chemin de ronde, supprimer la large baie du pignon moderne de style troubadour. Au nord, la section du chemin de ronde incorporée dans le bâtiment abritant la salle lui constituait, derrière la cloison, un vestibule en galerie dont on voit, de la rue du Chat-Harêt, la grande fenêtre aux six divisions bouchées (en 1885). Cette galerie était fermée par une porte à chacune de ses extrémités. L'une ouvrait sur la suite du chemin de ronde passant devant les trois fenêtres de la Grand-Chambre ; l'autre, sur le cabinet du Président (Lieutenant-Général du Bailliage), installé dans la deuxième tour de l'enceinte gallo-romaine, à la place de l'oratoire qui avait succédé au cabinet de travail de saint Louis, après la béatification de ce roi. La petite pièce semi-circulaire avait conservé sa décoration de l'époque de Henri II. Le manteau de la cheminée portait les initiales H C (Henri-Catherine) entrelacées.

Aucune fenêtre n'existait au sud de la *Chambre du Conseil* ou *Chambre du Roy* mais, à la place, une porte, donnant accès au vestiaire des magistrats, s'ouvrait de plain-pied sur la galerie du corps de logis principal. Cette galerie, fermée d'un bout par une fenêtre, était coupée par deux portes intermédiaires permettant des isolements partiels. Dotée de cinq petites fenêtres semblables du côté de Saint-Maurice, elle desservait les appartements du premier étage réservés à la *Chambre Criminelle*. Ceux-ci se composaient de deux salles, éclairées sur la cour, dont la plus grande, à trois fenêtres, servait aux audiences, et de plusieurs cabinets. La porte terminale du corridor mettait le Palais de Justice en communication avec la prison qui, elle, occupait l'extrémité

---

tient avoir été mis en ce lieu, en mémoire de celui que Charles VI prit un jour en chassant dans la forêt de Senlis. » Dom Marlot (1663).

(7) On ne la visite plus.

sud prolongée du corps de logis principal et la partie restante de l'aile droite du château.

En descendant quatorze marches de pierre on arrivait sur un palier. A droite, une pièce d'entresol, intercalée entre les cachots et l'infirmerie des femmes, dans le bâtiment de la prison. Six marches de liais à la suite (elles étaient bordées d'une balustrade « à l'antique ») conduisaient au rez-de-chaussée où les *Eaux et Forêts* occupaient deux superbes appartements, tout lambrissés de chêne, chauffés par de vastes cheminées dont l'une possédait une plaque de fonte remarquable. Ces deux salles étaient éclairées sur la cour par de grandes fenêtres à impostes protégées par des barreaux. Du côté opposé, au-dessous de la galerie du premier étage, d'immenses placards s'ouvraient dans la boiserie. Des portes symétriques par rapport aux cheminées assuraient l'intercommunication.

De retour dans la cour et longeant l'aile gauche, on rencontrait successivement :

- la pièce dite « cachot de Pépin »
- une autre pièce du commun
- la cour des cuisines.

Derrière celle-ci s'alignaient, le long du mur de la Cité :

- une salle, réplique inférieure de la *Chambre du Roy*
- la cuisine, au-dessous de la *Salle des Maréchaux*, avec son plafond soutenu par trois gros piliers ; son escalier de service, prélevé dans le mur de la Cité ; sa cheminée, appuyée au dit mur.

Contre la cour des cuisines, le grand porche, supportant la tribune royale de la chapelle Saint-Denis-Saint-Louis, donnait accès, d'une part, aux celliers, éclairés par des soupiraux, d'autre part, aux caves, creusées dans le roc (*latomiae* antiques). Sous ce porche se trouvait également l'entrée de la chapelle basse.

Longeant la chapelle, on rejoignait ensuite l'escalier monumental au-delà duquel son talus, établi contre le mur de clôture de l'est, permettait d'entrer de plain-pied dans la salle basse du « Fort ». C'était une salle voûtée en ogives, avec pilier central. Un couloir, percé dans le mur et coupé par une grille, donnait accès

à l'ouverture appelée « l'œil-de-bœuf » (8) qui prenait jour au-dessus du grand escalier.

Aucun bâtiment n'était accolé comme aujourd'hui au mur de clôture sud (impasse Baumé). Ce mur n'était autre que l'ancienne façade de l'aile droite aliénée dont on avait bouché les portes et les fenêtres.

La prison, formant équerre, outre sa chapelle du premier et ses six cachots du rez-de-chaussée, comprenait :

- le greffe,
- le logement du geôlier,
- les prisons proprement dites et les locaux de service, répartis au différents étages et desservis par un escalier en tourelle d'angle polygonale.

La cour des prisonniers (en bordure de l'impasse Baumé) était close, à l'est, d'un gros mur, isolé par une cour étroite de l'ancien *arsenal* qui, lui-même, possédait deux cours derrière l'ensemble fermé de l'Hôtel des Trois-Pots.

Au-dessus de tout le château régnaient des greniers ou appartements mansardés dont la destination nous échappe. C'est là que devaient probablement être conservées les archives (9). Le second étage (au-dessous des combles) des tours gallo-romaines était aussi aménagé en cabinets. Presque toutes les pièces, même les plus petites comme les cabinets des étages des tours, étaient pourvues de grandes cheminées. Enfin, — détail prosaïque — le vieux château de Senlis présentait une supériorité incontestable sur le palais de Versailles : des lieux d'aisance y étaient ménagés dans ses différentes sections, non seulement au rez-de-chaussée, mais à l'étage. « C'est que sa reconstruction appartenait à une époque où l'on n'avait pas encore perdu toute notion d'hygiène antique ».

Les murs du Chastel du Roy étaient de pierre ; la couverture

(8) Cf. **Exhumation de la Tour du Prétoire.**

(9) Les archives du château furent déposées postérieurement dans les greniers du Greffe du Tribunal Civil qui occupait une partie des bâtiments de l'ancien Hôpital de la Charité. Faute d'avoir été transportées à Beauvais, aux Archives Départementales, elles furent brûlées lors de l'avance allemande de 1914. Pour ce motif, nous sommes privés à tout jamais des détails de l'histoire du château.

en tuiles (charpentes d'inclinaison modérée). A l'exception de l'unique cave en carrière, pas de sous-sols ; du moins, s'il en avait existé autrefois, ils étaient obstrués ; on n'en trouvait plus que sous les parties aliénées à l'est et au sud, et sous la prison.

Il nous faut expliquer maintenant la présence insolite d'un petit monument, presque dissimulé dans les taillis du parc du Prieuré Saint-Maurice. Nulle pancarte ne le signale à l'attention du visiteur et, cependant, dans ses modestes proportions, il témoigne pour le grand amour que les Senlisiens d'autrefois portaient à leur roi. Cette pierre n'a qu'une valeur de sentiment et c'est à cause de cela, sans doute, que se sont acharnées sur elle la haine et la vindicte. Voici l'histoire de son périple mouvementé :

Cette pyramide fut élevée sur le rempart (dit de l'Obélisque, aujourd'hui à tort « de l'Escalade »), entre les portes de Compiègne et Bellon, sur le terre-plein d'un bastion d'angle dérasé (emplacement occupé actuellement par la terrasse de « l'Hôtel de la Gare »), par décision du Corps de Ville (municipalité) du 1<sup>er</sup> juin 1779, pour perpétuer le souvenir de l'heureux événement, cher au cœur de tous les Français : la naissance du premier enfant de Louis XVI et de Marie-Antoinette, Marie-Thérèse-Charlotte, Madame Royale, future duchesse d'Angoulême.

Ce monument, érigé par souscription publique, portait sur deux de ses côtés les inscriptions latines dont nous citons ici la traduction :

*« A Louis XVI, le meilleur des pères de la patrie et des pères de famille, pour la naissance d'une bien-aimée fille, allégresse de toute la ville ; les remparts étant réparés, l'inégalité des terrasses aplanie, l'agrément des arbres ajouté, la subsistance assurée aux nécessiteux par le travail, le lieutenant-général et les édiles ont élevé ce monument, l'an 1779. »* Et, de l'autre côté : les armes de la ville au-dessous desquelles étaient gravées ces lignes :

*« A la fécondité d'une auguste maison, à la reine Marie-Antoinette dont le premier enfantement ouvre tout espoir à la Nation, l'allégresse de la cité des Silvanectes élève ce monument. »*

Après le 14 juillet 1790, toutes traces de féodalité devant être supprimées, huit commissaires du District parcoururent Senlis

avec des maçons qui « travaillaient » sous leurs yeux. L'obélisque, épargné de la destruction, fut transporté au Champ de Mars (10), en mémoire de la « cérémonie civique et religieuse » appelée Fête de la Fédération.

En 1814, au retour de Louis XVIII, l'obélisque de Madame Royale fut rétabli sur sa plate-forme initiale. On plaça sur le monument les armes du roi avec l'inscription suivante :

*« Sous le règne de Louis XVIII, ce monument, abattu dans nos discordes civiles, a été restauré par les soins des magistrats de cette ville, pour le dédier à Marie-Thérèse, duchesse d'Angoulême. A cette ovation étaient présents MM. les Gardes du Corps du Roi, commandés par M. le duc de Luxembourg, la garde bourgeoise, les magistrats et tous les habitants qui firent retentir les airs de leurs applaudissements, le 25 du mois d'août 1814. »*

La tradition voulait que la pyramide de la duchesse d'Angoulême eût été renversée en 1830 — peut-être par des bonapartistes. Mais, en 1928, un membre du Comité Archéologique (11) apprenait d'une Senlisienne que son beau-père, entrepreneur de maçonnerie, avait racheté le monument pour en remployer la pierre mais que, au lieu de le briser, il l'avait remonté dans sa cour.

L'Obélisque d'Angoulême resta dans cette cour jusqu'en 1956, date à laquelle la fille de Madame X en fit don à la Ville qui le plaça au Prieuré Saint-Maurice.

(10) Esplanade située à gauche de la Porte Neuve (de Compiègne), le long de l'actuelle gendarmerie et sur l'emplacement des anciens fossés. La fête patronale (Foire Saint-Rieul) y tient ses assises.

(11) Comptes-rendus et Mémoires de la Société Archéologique, année 1928, p. 98.

## SANCTUAIRES

Avant la Révolution, Senlis passait à bon droit pour l'une des plus belles villes de France. Elle avait bénéficié des munificences des rois et des reines qui, au cours de leurs séjours prolongés, l'avaient dotée de ses monuments religieux. Dans la suite des temps, la générosité des prélats, des chanoines, des bourgeois et des corps de métiers avait apporté à ces sanctuaires de nombreux embellissements, réalisés avec amour par tout un peuple de bâtisseurs qu'unissait le plus puissant des liens : la Foi. S'il est vrai que «la Patrie a la figure de nos clochers», combien le patriotisme de nos pères devait-il être ardent et fécond !

Le vandalisme de 1793-1794 et la folie post-révolutionnaire ont ravagé un trésor artistique séculaire dont seuls quelques vestiges peuvent encore témoigner pour la splendeur passée. Si un certain nombre d'édifices voués au culte sont encore debout, c'est que l'usage momentané que l'on en fit après leur affectation les préserva de la rapacité des nouveaux propriétaires. La Cathédrale a été réquisitionnée comme magasin à fourrage du Service des Subsistances de l'Armée ; Saint-Vincent et la Charité, incorporés dans les hôpitaux militaires ; l'Hôpital Général, resté en fonctions sur place a sauvé Saint-Lazare. Les restes de Saint-Aignan doivent la vie à l'utilisation qu'en fit une salle de spectacle. Saint-Pierre, Saint-Frambourg, Saint-Etienne ont échappé à la vague destructrice pour des motifs analogues.

Nous donnons, ci-dessous, la liste des anciens sanctuaires de Senlis et leur emplacement :

GROUPE A	Anciennes églises	<p>ORATOIRE DE SAINT-PÈRE AVIT (ou Saint-Pierre le Vieux)(1) (intra-muros. Origine : IV<sup>e</sup> siècle). Siège de la première paroisse de la Cité; abandonné lors du transfert de cette paroisse à la Cathédrale (XII<sup>e</sup> siècle) : <i>subsiste encore dans une cave de l'Ecole de Garçons, rue St-Péravy. On pourrait y voir ses trois fenêtres liturgiquement orientées et son enfeu, ou niche funéraire.</i></p>
		<p>ÉGLISE SAINT-GERVAIS-SAINT-PROTAIS : supprimée et détruite lors de l'érection de la Cathédrale ; se trouvait vraisemblablement sur l'emplacement de celle-ci, du côté du mur de la Cité.</p>
		<p>ÉGLISE NOTRE-DAME : même cas que la précédente dont elle était voisine. On peut la situer au centre du chœur de la Cathédrale.</p>
		<p>ÉGLISE SAINT-MICHEL : même cas que les deux précédentes ; on peut la situer sur l'emplacement de la Cathédrale, du côté de l'Evêché. C'était l'église de l'Abbaye, disparue, de Saint-Michel, dont l'Evêché a dû prendre la place.</p>

(1) Henri IV y assista à un prêche, fait par les ministres La Faye et Demours.

GROUPE B	Eglise cathédrale	NOTRE-DAME : seul édifice conservé dans son intégrité ; s'élève sur l'emplacement des trois églises précédentes. Etais aussi le siège de la paroisse Sainte-Catherine (ou paroisse Notre-Dame). Origine : XII <sup>e</sup> siècle.
GROUPE C	Eglises collégiales	<p>SAINT-RIEUL : origine VI<sup>e</sup>, XI<sup>e</sup> siècles. Siège initial de l'« Eglise de Senlis », construite sur le tombeau du fondateur, l'apôtre saint Rieul (<i>Regulus</i>). Supprimée en 1793. Complètement rasée. Occupait l'emplacement des jardins situés entre le rempart du boulevard Thoré-Montmorency et la rue Afforty. Etais aussi le siège de la paroisse Saint-Nicolas.</p> <p>SAINT-FRAMBOURG, chapelle royale. Origine : VIII<sup>e</sup>, X<sup>e</sup> siècles. Désaffectée, très mutilée, sert de garage.</p>
GROUPE D	Eglises paroissiales  a) de la ville	<p>SAINT-AIGNAN, origine XI<sup>e</sup> siècle. Il ne reste que le chœur transformé en théâtre ; la nef et les bas-côtés ont disparu. C'était la « Paroisse de la Commune ».</p> <p>SAINT-PIERRE (ou <i>Saint-Pierre le Neuf</i> (XII<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècles), <i>extramuros</i>). A peu près conservée en état. C'était la plus grande paroisse de la ville et peut-être</p>

aussi la plus riche. Désaffectée, transformée (1841) en écuries pour les chevaux de la nouvelle garnison ; aujourd'hui, sert de marché public.

SAINTE-GENEVIÈVE. Nouvelle dédicace en 1628. Rasée. Emplacement : à l'angle de la rue Saint-Jean et de la rue Sainte-Genève, à la place du jardin d'un avoué. Reste le bas du mur latéral sud, le long de ce jardin.

SAINT-HILAIRE : supprimée en 1706 et démolie en 1713. Paroisse rattachée à Saint-Pierre. Il restait quelques vestiges du chevet dans le jardin de la propriété du n° 7 de la rue Rougemaille.

b) des faubourgs

SAINT-MARTIN. Nouvelle dédicace (1601). S'élevait au milieu du triangle formé par la place Saint-Martin. On peut voir les fonts baptismaux de cette église (dont le dernier curé fut un révolutionnaire patenté) dans le square de la place Gérard de Nerval où ils servent de « jardinière ».

SAINT-ÉTIENNE (au lieu-dit : Les Abreuvoirs) dans le faubourg du même nom. Joua un grand rôle pendant le siège de 1589. Après avoir servi de grange, est trans-

		formée en maison d'habitation (n° 2 bis de la rue Saint-Etienne).
GRUPE E	Eglises abbatiales	SAINT-VINCENT, origine XI <sup>e</sup> siècle. <i>Encore debout</i> . Utilisée comme chapelle par le Collège Saint-Vincent.  SAINT-RÉMY, origine VIII <sup>e</sup> siècle. Eglise du monastère des Dames de Saint-Rémy (bénédictines) fondé par Charlemagne en 795. Détruite en 1589 lors du siège de Senlis. Se dressait à gauche de l'ancienne route de Paris.
GRUPE F	Eglise prieurale	SAINT-AURICE, origine XIII <sup>e</sup> siècle. Fondée par saint Louis ; dédiée 1264. Dédicée à la Vierge et aux Compagnons de saint Maurice (Légion thébaine). Reliait les deux bâtiments du Prieuré. <i>Démolie après la Révolution</i> .
GRUPE G	Eglises conventuelles	ÉGLISE DES CORDELIERS, origine XIII <sup>e</sup> siècle. <i>Détruite, mais il reste encore la partie inférieure du mur du latéral nord, le long de la rue actuelle des Cordeliers, côté sud, après le n° 4.</i>  ÉGLISE DES CARMES, ci-devant des « BONSHOMMES » ou Notre-Dame de la Charité de l'Hôpital Saint-Louis ou « des Billettes ». Origine XIV <sup>e</sup> siècle (1303 ?). <i>Désaffectée,</i>

GROUPE H Chapelles  
d'établissements  
hospitaliers

*transformée en écuries ou chambrées.* Caserne Montmarie ou Petit Quartier, 4, rue Vieille de Paris.

ÉGLISE DE LA PRÉSENTATION, origine : XVII<sup>e</sup> siècle. Première pierre en 1639, dédicace en 1645. *Rasée.* Emplacement : cour des Minimes du Collège Saint-Vincent, en bordure de la rue de Meaux. *Il reste le mur du chevet.*

ÉGLISE DES CAPUCINS, emplacement : rue Saint-Yves-à-l'Argent, juste en face la rue des Bordeaux. *Rasée.*

CHAPELLE DE LA MILICE DU TEMPLE, rue des Cordeliers, mais désaffectée, méconnaissable, dans une cour dépendant du Quartier Montmarie.

CHAPELLE DE L'HOTEL-DIEU, XIII<sup>e</sup> siècle, en partie détruite. Emplacement : *rue du Châtel* (bâtimens de la Caisse d'Épargne). Autrefois, une statue de saint Louis assis dans un fauteuil ornait le fronton de la porte d'entrée. *Il reste des vestiges de la nef qui servit de salle des malades.* (Visibles depuis la salle de la Caisse d'Épargne.)

## GROUPE I

Chapelles  
castrales

CHAPELLE SAINT-LAZARE, chapelle de l'ex-léproserie. Origine : XII<sup>e</sup> siècle. *Très remaniée, sert de chapelle à l'Hôpital Général.*

ÉGLISE DE LA CHARITÉ. Origine : XVII<sup>e</sup> siècle. Dédiée à saint Denys l'Aéropagite ; nouvelle dédicace en 1715. *Intacte, rue de Meaux.* Utilisée comme Salle des Fêtes.

CHAPELLE SAINT-DENIS HAUTE (dite aussi Saint-Denis-Saint-Louis). Origine : XII<sup>e</sup> siècle (1120). *Au château. Vestiges de la tribune royale.*

CHAPELLE SAINT-DENIS BASSE (chapelle des serviteurs). Même origine que la précédente. *Au château ; on ne distingue plus que la trace de son plan sur le sol et la porte d'entrée.*

CHAPELLE « AU-DESSUS DES PRISONS » ou chapelle des Prisons ; XVII<sup>e</sup> siècle. Méconnaissable, transformée en magasins. *Ses fenêtres donnent sur la cour du château.*

## GROUPE J

Chapelles  
publiques

SAINT-SANCTIN, détruite en 1630. Se trouvait à l'extrémité gauche de la rue Saint-Pierre, côté du Cours.

## GROUPE K

Chapelles  
particulières

SAINTE-BATHILDE, chapelle détruite en partie, transformée, méconnaissable. *Ses restes servent de garage, rue de la Treille.*

CHAPELLE DE L'ÉVÊCHÉ (Saint-Pierre et Saint-Paul). XII<sup>e</sup> siècle. Construite en 1221 par le chancelier Guérin, évêque de Senlis. *Désaffectée. Dans les locaux du Palais de Justice, à l'angle de la rue du Chancelier Guérin et de la Place Notre-Dame.*

a) de dignitaires  
ecclésiastiques

CHAPELLE SAINT-LAURENT, se dressait dans le jardin du Presbytère actuel. Ce devait être la chapelle particulière de l'Archidiacre de Senlis. *Rasée.*

## b) de religieuses

CHAPELLE DES DAMES DE LA PRÉSENTATION, à l'ouest de l'église de la Présentation (une grille les séparait). *Rasée. Il reste le mur du fond dans la cour des Minimes du Collège Saint-Vincent.*

CHAPELLE DES DAMES DE LA CROIX, XVII<sup>e</sup> siècle. Disparue. *Le grand porche obturé, au n° 10 de la rue du Chat-Harêt, peut être l'entrée de cette chapelle. (Ancien Hôtel Saint-François.)*

## GROUPE L

Chapelle  
de pèlerinage

CHAPELLE DE BON-SECOURS, hors la ville (XVII<sup>e</sup> siècle). Ci-devant

## GROUPE M

Chapelle Saint-Paul, antérieurement Notre-Dame du Peuple. Fondée par la reine Marguerite de Navarre. *Remise en état et toujours en service (pèlerinage en septembre).*

CHAPELLE NOTRE-DAME DE LA CROIX, position et destination inconnues.

CHAPELLE DU PRIEURÉ DE LA MADELEINE, premier Hôtel-Dieu, au faubourg-Saint-Martin. Détruite, emplacement inconnu.

CHAPELLE DE LA VIERGE DU CLOITRE DE SAINT-VINCENT : *Pièce lambrissée servant aujourd'hui de salle de classe. En face la Salle du Chapitre (rez-de-chaussée, extrémité sud-est).*

CHAPELLE DU XVII<sup>e</sup> SIÈCLE : Vestiges peu apparents dans la cour des cuisines de Saint-Vincent, disparus depuis quelques années seulement.

Cette liste n'est certainement pas complète. Il est bien probable, par exemple, que les Dames de la Croix ont eu, au XVIII<sup>e</sup> siècle, une chapelle rue de l'Autre Monde (rue des Vétérans), dans leur maison de « la Communauté » (ex-hôtel de la Clef, ancien refuge des moines de Royaumont), puisqu'elles en avaient une dans leur précédente demeure, rue du Chat-Harêt, à l'Hôtel Saint-François. Il est également presque certain que les Evêques de Senlis, avant de s'installer dans l'intérieur de la Cité, possédaient une chapelle

au siège de l'Evêché primitif, à l'extrémité de la rue des Pigeons-Blancs. On imagine mal que le Collège Sainte-Anne (2), rue Rougemaille, n'ait pas eu sa chapelle. Sans compter les oratoires particuliers, — tels que celui de *Saint-Louis*, au château royal (ruiné) et celui de *Belle-Fontaine*, au château du même nom, (*détruite*) : celle que l'on peut voir actuellement est du début du XIX<sup>e</sup> siècle (3) — que certaines maisons « nobles » se devaient de posséder.

De tous ces édifices, six demeurent en état convenable ; quatre d'entre eux seulement servent encore au culte : Notre-Dame, Saint-Vincent, Saint-Lazare et Notre-Dame de Bon-Secours.

---

(2) Ancien collège de la Ville, désaffecté et remplacé par le Collège Saint-Vincent.

(3) Edifiée avec des éléments médiévaux, dont des chapiteaux de Saint-Frambourg.

## NOTRE-DAME DE SENLIS

Notre-Dame de Senlis est, parmi les cathédrales mineures, une des plus achevées, une des plus intéressantes aussi parce qu'elle marque une époque de transition et présente, dans une étonnante variété, tous les stades de l'art gothique.

C'est en 1153, l'année même de la mort de saint Bernard, que Thibault, évêque de Senlis, put, avec l'aide du roi Louis VII, entreprendre la reconstruction de la cathédrale. Celle-ci devint le siège épiscopal en 1184 ; elle fut dédiée et solennellement consacrée à Marie, le 16 juin 1191, par l'archevêque de Reims, cardinal du titre de Sainte-Sabine, en présence de nombreux prélats de la région. Les saints Gervais et Protais, deux frères martyrs sous Néron, furent choisis comme seconds « patrons ».

L'une des trois églises que le nouveau sanctuaire englobait était cette chapelle dédiée à la Vierge, élevée à l'intérieur de l'enceinte de la Cité, lorsque le centre religieux avait été plus important et que l'évêché jouissait de plus de ressources. Cette chapelle avait dû devenir cathédrale au X<sup>e</sup> siècle, remplaçant ainsi la basilique de Saint-Rieul, trop exposée et que le mur édifié par Childebert I<sup>er</sup> ne suffisait pas, en ces temps troublés, à efficacement protéger. Cette première *Notre-Dame*, richement décorée de tentures d'or et d'argent par l'évêque Constance, dut probablement devenir la proie des flammes. Eudes, successeur de Constance, l'avait rebâtie. Il ne reste sans doute à peu près rien de la construction d'Eudes. Les quatre colonnes, à chapiteau de caractère assez primitif, visibles dans la sacristie, et la crypte polygonale qui se trouve au-dessous sont peut-être encore plus anciennes que la construc-

tion de l'évêque Eudes. S'il ne s'agit pas de remploi, on peut estimer qu'elles sont de l'époque de Constantin, c'est-à-dire du IV<sup>e</sup> siècle. La crypte a provoqué bien des palabres ; elle a été prise longtemps pour un baptistère carolingien : elle est, à la vérité, une « mémoire » dont la destination était de contenir les reliques sacrées, offertes à la vénération des fidèles. Cet édifice a vraisemblablement supplanté un temple de Basse-Epoque, recouvrant lui-même une construction du Haut-Empire proche du temple de la triade capitoline et sans doute dédiée à ISIS.

A la seconde moitié du XII<sup>e</sup> siècle, de très habiles praticiens travaillaient aux sculptures de la nef de la cathédrale nouvelle. Les motifs de décoration leur étaient fournis par plusieurs des chapiteaux romans de la *Collégiale de Saint-Evremond*, de Creil, aujourd'hui disparue : rinceaux de plantes semi-conventionnelles que relie des nœuds en forme de mitre ; cordons de feuilles d'acanthé que l'on découvre encore sur le mur nu du *triforium*. Mais la construction de Senlis a utilisé des procédés d'architecture plus francs, sans tâtonnements comme à Saint-Evremond. C'est un art plus codifié, en quelque sorte, avec un soin extrême des détails : taille des pierres, moulures, etc. Certains chapiteaux tendent à la simplicité des palmettes grecques et sacrifient, avec un goût artistique incontestable, toute exubérance décorative à la noblesse et à la force de l'ensemble. A côté des chapiteaux à ornements, dits byzantins, les chapiteaux de Notre-Dame de Senlis, fidèles à la tradition de la fin du XII<sup>e</sup> siècle et de la première moitié du XIII<sup>e</sup>, offrent un profil de haute distinction en leur dépouillement volontaire (1).

Que nous reste-t-il de la cathédrale de Louis VII dont le maître-d'œuvre qui décora ses portails donna au porche ogival sa forme définitive ? A l'extérieur, on n'en voit guère que la façade austère, flanquée de deux tours jumelles, comme à Noyon et à Paris, qui enserrèrent un porche naïf — frère du Portail Royal de Chartres — et, à l'extrémité opposée, quatre charmantes absidioles dont on se demande si elles sont romanes ou gothiques. A l'intérieur, outre le *triforium* qui fait le tour de l'église, il reste, au-dessus des

(1) D'après l'abbé Eugène Muller.

grandes orgues, un témoin de la voûte ancienne échappé à l'incendie de 1504. La hauteur de cette voûte n'excédait pas 18 mètres.

En 1245, lors du percement du premier transept, le rythme gracieux dû à l'alternance des piliers, — un fort, un faible —, a été malencontreusement rompu. Mais il fallait amplifier les dimensions du chœur où évoluaient les quelque cinquante chanoines du Chapitre de Notre-Dame, au cours des majestueuses cérémonies qui se déroulaient en ces temps de grande ferveur. Le transept percé, l'église s'en trouva éclairée et agrandie, mais l'architecte, brisant le rythme des piliers et plaçant trop bas la croisée, réduisit la nef à de mesquines proportions. Il se racheta en couronnant l'une des tours de la flèche aérienne qui demeure le signe authentique de Senlis, sceau divin qui spiritualise la cité et le plantureux paysage qu'il domine.

En juin 1504, au cours d'un violent orage, la foudre alluma dans la toiture un terrible incendie. Le feu ravagea toute la couverture, le comble et l'étage supérieur. Le sinistre dura deux jours ; le plomb fondu coulait dans les rues en ruisseaux brûlants. Toutes les parties hautes du XIII<sup>e</sup> siècle s'effondrèrent, hormis cette portion, au-dessus des orgues, restée intacte grâce aux deux tours contre lesquelles elle s'appuyait. Les parties inférieures, bien équilibrées, tinrent bon. Sans se décourager, on reconstruisit sur les vieilles assises. On lança une voûte plus légère qui monta jusqu'à vingt-cinq mètres. On employa, pour ce surhaussement, des contre-forts extérieurs, type d'architecture inconnu aux siècles précédents. On vit donc les Martin Chambige (auquel on doit le transept de Saint-Pierre de Beauvais, les portails latéraux de Troyes et de Sens), les Jean Dizieult, senlisien, « lieutenant des œuvres de maçonnerie du roy », les Jean Souldoier, travailler aux voûtes, aux portails, aux vitraux de cette « Notre-Dame » dont leur génie enrichit de si belle façon notre patrimoine national.

Le thème du *portail occidental* (place du Parvis Notre-Dame), est celui de la mort et de l'assomption de la Vierge. Sur le linteau soutenu par deux colonnettes, Marie est étendue sur son lit

funèbre qu'entourent les Apôtres. On la voit ensuite, ressuscitée, être enlevée dans les airs par les Anges. Au tympan, sous un arceau qui reproduit l'M initial de son nom, déjà couronnée, elle est accueillie par son Fils et son triomphe s'affirme. Aux voussures, les patriarches et les prophètes, ancêtres de Marie, constituent un ensemble animé de figures variées.

Souples et vivantes sont les quatre statues colonnes qui ornent chaque ébrasement de ce portail dont les battants sont du XVII<sup>e</sup> siècle :

*Ebrasement gauche*, de l'extérieur à l'intérieur : *Saint Jean-Baptiste*, baptisant un jeune homme — *Samuel*, tenant l'agneau du sacrifice — *Moïse* (2) — *Abraham*, dont un ange retient le glaive prêt à sacrifier Isaac.

*Ebrasement droit*, de l'intérieur à l'extérieur : le *roi David*, non couronné, ayant en sa main gauche trois clous, symbole de la Passion ; le *prophète Isaïe*, tenant peut-être la tige de Jessé ; *Jérémie*, pressant la Croix sur sa poitrine ; le vieillard *Siméon*, portant l'Enfant-Jésus. Ces statues colonnes devaient être en place dès 1185.

Les calendriers de pierre ornaient les églises depuis le début de l'ère chrétienne, représentant les activités essentielles de l'homme. A Senlis, sous le socle des statues colonnes du portail ouest, voici comment sont figurés les douze mois de l'année :

*Janvier*. — Un vieillard, assis dans un fauteuil, mange et boit.

*Février*. — Un adolescent, revêtu du manteau à capuchon des paysans (ancienne cuculle gauloise) se chauffe à une haute flamme.

*Mars*. — Le personnage est mutilé ; peut-être est-ce un vigneron qui taille sa vigne.

*Avril*. — L'homme prépare des arbres destinés à la plantation.

*Mai*. — Scène de chasse : le cavalier tient d'une main la bride de son cheval et de l'autre son faucon.

*Juin*. — Personnage mutilé : peut-être un faucheur.

*Juillet*. — Moissonneur.

*Août*. — Batteur.

---

(2) Restauré par erreur en David, au XIX<sup>e</sup> siècle.

*Septembre.* — Vendangeur.

*Octobre.* — Le Semeur.

*Novembre.* — On cuit le pain et les gâteaux.

*Décembre.* — On tue le porc.

Au-dessus de ce portail est une haute fenêtre du XII<sup>e</sup> ; puis une rosace (XIII<sup>e</sup> ?) ; de chaque côté, une niche contenant une statue d'évêque mitré et crossé ; une balustrade ajourée sous laquelle se voient deux énormes gargouilles d'une longueur de 1,90 m. A vingt-cinq mètres de la balustrade, une statue d'Adam s'adosse à la tour nord et celle d'Eve à la tour sud. Comme la tour nord, la tour sud est du XII<sup>e</sup> siècle jusqu'à une hauteur de 36 mètres ; elle est couronnée par la flèche à deux étages qui s'élève à 78,50 m. Le coq, qui mesure 1 m de la tête à la queue, pèse environ 15 kilos. La partie supérieure de la flèche est de 1230-1250, à partir des colonnettes monolithes qui mesurent 6 m de hauteur et 1 m de circonférence. La restauration de la flèche eut lieu en 1835, puis en 1930-1935.

Le portail et la rosace sud (*place de la Cathédrale*) sont de 1532 ; ceux du nord (rue aux Flageards), de 1556. A la demande de Guillaume Parvi, évêque de Senlis, confesseur de François I<sup>er</sup> et précepteur de ses enfants, Martin Chambige et Jean Dizieult réalisèrent un magnifique exemple du style ogival flamboyant. Le portail est entouré de deux tourelles décorées sur toute leur hauteur. Les statues de Louis XII, de François I<sup>er</sup> et des deux reines, Anne de Bretagne et Eléonore d'Autriche les ornaient autrefois. A gauche, se dressait également la statue équestre de saint Martin (3). Les deux portes, séparées par un trumeau, sont surmontées d'un tympan entièrement à jour. Les voussures s'animent de scènes empruntées à la vie de la Vierge depuis sa Nativité jusqu'à la Circoncision de Jésus. L'écusson aux armes de France surmonté du casque et du panache de François I<sup>er</sup>, qui se remarque dans le gâble qui couronne le portail, n'est qu'une bonne reconstitution du motif du XVI<sup>e</sup> siècle qu'un obus a détruit en 1940.

La façade nord présente les mêmes dispositions que celles du

(3) Voir chap. Le Musée du « Haubergler ».

sud, mais le croisillon est moins richement décoré. On y voit les armes de Guillaume Parvi sculptées sur le gâble ; l'F couronné de François I<sup>er</sup>, avec sa salamandre et la devise du roi. La statue en pierre de saint Levain, évêque de Senlis, contemporain de Clovis, surmonte ce portail. Elle y a été placée en 1959 ; elle provient de la Collégiale de Saint-Rieul et fait partie du groupe des quatre statues découvertes en 1845 dans un jardin situé sur l'emplacement de l'ancien sanctuaire. A droite du portail est la *Salle Capitulaire* (1390-1410), puis le bâtiment de la *Bibliothèque du Chapitre* élevé, nous l'avons vu précédemment, sur la base d'une tour de l'enceinte du III<sup>e</sup> siècle.

Pénétrant de nouveau à l'intérieur de la Cathédrale, nous remarquerons, au-dessus de *la nef*, les fenêtres hautes de plus de huit mètres. Côté nord de la nef, ces fenêtres ont conservé les vitraux du XVI<sup>e</sup> siècle, vitraux incolores où se détachaient les F de François I<sup>er</sup>, les fleurs de lys et la salamandre. *La rosace nord* garde aussi les vitraux aux armes de France. Les rosaces ont 6 m de diamètre.)

*Dans le chœur*, les premières réalisations de belles verrières du maître-verrier Barillet, dans la tradition du XVI<sup>e</sup> siècle, ont remplacé le verre blanc qui lui-même avait succédé aux vitraux de couleur de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, détruits par le bombardement du 9 juin 1940. Ce bombardement avait également très endommagé un vitrail du XVI<sup>e</sup> siècle (saint Nicolas).

*Le maître-autel*, d'époque Louis XIV, provient de l'Abbaye de Chaâlis pour lequel il avait été exécuté (il a été posé en 1791). L'autel est de marbre rouge veiné de blanc ; il est garni, sur sa face antérieure, d'un cartouche de bronze doré. Le rétable est fait d'un marbre vert des plus précieux.

Le mur gallo-romain du III<sup>e</sup> siècle apparaît au bas et à gauche de la chapelle de saint Rieul.

Dans une des baies de la tribune qui surmonte le maître-autel, une Vierge du XVIII<sup>e</sup> siècle est posée sur le socle qui, autrefois, servait de support à la châsse de saint Rieul.

La première chapelle, à droite de l'entrée sud, est celle de saint Denis (autrefois des Drapiers) ; elle est du XIII<sup>e</sup> siècle, avec clefs

de voûte pendantes du XVI<sup>e</sup>. En 1953, après que l'autel de saint Denis eût été retiré, la chapelle fut ouverte pour mettre en valeur une arcade du XIII<sup>e</sup>. Le vitrail de cette chapelle est un ensemble disparate de six panneaux du XVI<sup>e</sup> dans un encadrement moderne.

Vient ensuite la petite sacristie : sa porte date de 1528, ses murs sont recouverts de deux fresques évoquant, l'une, la vie de saint Denis, l'autre, celle du diacre Eleuthère, son compagnon de martyre. Ces fresques et les colonnettes avec bases et chapiteaux prismatiques, en forme de fer de lance, supportant les arcs préromans de cette salle, ont été découvertes lors de travaux de restauration commencés en 1954. Une statue de sainte Prothaise représente la jeune martyre tenant sa tête entre ses mains (4).

La chapelle qui suit la petite sacristie est celle de saint Jacques ; elle est dite aussi « du Bailli » parce qu'elle fut fondée, en 1489, par Gilles de Rouvroy de Saint-Simon, bailli de Senlis. Cette chapelle a été restaurée en 1860. On y remarque, outre une autre statue de sainte Prothaise, datant de 1883, un *Ecce Homo* de la fin du XV<sup>e</sup> et un tableau du XVII<sup>e</sup>, *Les Pèlerins d'Emmaüs*, qu'encadrent deux trophées en bois sculpté du XVIII<sup>e</sup>. Au-dessus du confessionnal, un tableau de 1645, récemment restauré, rappelle une scène de la légende de saint Rieul. Dans l'antique sanctuaire où repose le premier apôtre des Silvanectes, Clovis exige de l'évêque Levain (ou Levange) une relique du saint pour lequel il professe une ardente vénération. « Ne serait-ce qu'une dent ! » demande le roi des Francs. Résigné, forcé plutôt, l'évêque fait ouvrir le sarcophage et enlève pour Clovis la relique désirée. Aussitôt le sang se met à couler de la mâchoire profanée.

Sous la fenêtre, est la pierre tombale de Mgr de Roquelaure, dernier évêque de Senlis, aumônier de Louis XV — dont il reçut

---

(4) Protasie, d'après la tradition, serait née à **Silvanectis** au III<sup>e</sup> siècle. Martyrisée en Syrie, ses reliques auraient été rapportées par les Croisés dans sa ville natale. Il existait autrefois une Chapelle sainte Prothaise, fondée par Philippe Auguste. Le prêtre qui la desservait jouissait de plusieurs privilèges, entre autres celui de célébrer la Messe en présence des rois de France, toutes les fois que ceux-ci venaient habiter leur château de Senlis.

le dernier soupir — et celui de Louis XVI (Mgr de Roquelaure officia à Versailles pendant les Etats-Généraux de 1789.) (5)

La première chapelle rayonnante du XII<sup>e</sup> siècle est celle de *saint Louis*. L'autel, en pierre, est moderne. Le vitrail, qui retrace la vie du roi est de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. La statue, restaurée pour la tête brisée deux fois, en 1880 et 1882, provient aussi de la Collégiale de Saint-Rieul.

La deuxième chapelle rayonnante du XII<sup>e</sup> siècle était réservée à *saint Frambourg* ; son vitrail, détruit, a été remplacé par celui d'une Bienheureuse plus récente, *la Mère Anne-Marie Javouhey*, fondatrice de l'ordre des Sœurs de Saint-Joseph de Cluny (Maître-verrier : Hébert-Stévens, 1932).

La troisième chapelle (chapelle absidale et axiale), celle de *la Vierge*, a été reconstruite en 1847 dans le style du XIII<sup>e</sup> siècle. Les chapiteaux primitifs sont déposés au Musée lapidaire de la Cathédrale. La statue en marbre qui s'élève au-dessus du rétable provient de l'ancienne Abbaye de la Victoire. Elle est du XIV<sup>e</sup> et aurait été donnée à Notre-Dame en 1795.

La chapelle de *saint Rieul* est la quatrième chapelle rayonnante du XII<sup>e</sup> siècle. Sur l'autel repose la châsse du premier évêque de Senlis. A gauche, belle statue en bois du XVIII<sup>e</sup> siècle ; vitrail de Hébert-Stévens.

*Saint Levain* est vénéré dans la cinquième chapelle.

La suivante, reconstruite en 1671, anciennement dédiée aux saints Gervais et Protais, porte le nom du *Sacré-Cœur*. Ici, un tableau du XVI<sup>e</sup> siècle, *Saint Paul sur le chemin de Damas*, semble indiquer la main d'un artiste fortement influencé par l'Ecole flamande. Du même auteur que *Clovis et saint Rieul*, on peut remarquer une toile de grandes dimensions : *Jésus retrouvé au Temple par Joseph et Marie*.

Une petite statue en bois peint du XIX<sup>e</sup> représentant *sainte Geneviève* et une autre, *sainte Rita*, sont placées dans la chapelle Sainte Geneviève, construite au XII<sup>e</sup> siècle. Cette chapelle contient

---

(5) Mgr de Roquelaure de Bossuéjouis fut emprisonné sous la Terreur. Le commissaire du peuple André Dumont, qui sévissait dans l'Oise en compagnie de Collot d'Herbois, exhiba les ornements sacerdotaux du prélat devant la Convention, les brandissant comme un trophée de gloire.

aussi un tableau de Charles-Amédée Van Loo, *la Guérison de saint Roch*, qui fut offert à la Cathédrale par la famille du peintre qui habitait Senlis.

*La chapelle de sainte Catherine* est également du XII<sup>e</sup> siècle, époque du premier transept. La voûte, les chapiteaux et la fenêtre sont caractéristiques de ce siècle. *Le beau Crucifix* (du XVI<sup>e</sup> siècle) en bois de mélèze de Haute-Maurienne, a succédé à une fresque du XVIII<sup>e</sup> représentant sainte Catherine devant les juges. L'autel de cette chapelle a été remplacé par un bas-relief de la fin du XVIII<sup>e</sup>, *la Mise au Tombeau*. A la droite du portail : *Mémorial anglais* (1914-1918), puis : statues de *sainte Marthe* et sa tarasque, *saint Sébastien*, patron des archers (l'archerie est toujours en honneur à Senlis) et une *Vierge à l'Enfant Jésus*. A gauche du portail : plaque commémorative des événements de 1914 et de ceux du 17 novembre 1918 : chant du *Te Deum*, en présence du Maréchal Foch.

Poursuivant notre chemin, nous admirerons une jolie porte du style flamboyant qui donne accès à un escalier du transept nord et une statue de sainte Barbe (6) de la fin du XVI<sup>e</sup> siècle. *La voûte*, décorée d'un groupe de quatre anges musiciens avec leurs instruments (harpe, flûte, mandole et viole) surmonte l'emplacement d'un ancien autel de l'Assomption.

*La Salle Capitulaire* (1390 et 1410), à laquelle on accède par un large escalier de pierre avec rampe ajourée, est l'œuvre de Pierre L'Orfèvre, conseiller du roi et chancelier du duc d'Orléans. Une Vierge du XVIII<sup>e</sup>, en bois peint, orne le palier. La pièce est divisée en deux parties : la petite salle a servi de librairie au Chapitre ; aux clefs de voûte sont les armes des L'Orfèvre. Dans la grande salle, quatre croisées d'ogives retombent sur une colonne centrale. La sculpture du chapiteau reproduit une sorte de « Danse des Fous ». Le joueur d'orgue qui y figure et le personnage qui actionne les soufflets avec les mains, sont remarquables. Les fenêtres, de la fin du XIV<sup>e</sup>, sont très belles. Un des vitraux, celui de la fenêtre d'angle près de l'entrée, a été remplacé dès la fin 1940. Quelques tableaux sont assez intéressants dont particulière-

(6) Retrouvée lors de travaux à Saint-Frambourg.

ment un *Tryptique* sur la cathédrale, de la senlisienne *Valentine Reyre* (1910).

Pour terminer notre court exposé, nous signalerons une *Pieta* de la fin du XV<sup>e</sup> (origine : Abbaye de Vaux, près de Creil) placée devant la petite porte côté sud, et la cuve des *Fonds Baptismaux* qui appartient probablement autrefois à l'Hôtel-Dieu. Dans la *chapelle de saint Joseph*, sur le contrefort du XII<sup>e</sup>, est appliqué un bas-relief en bois sculpté du XVI<sup>e</sup> (Ecole allemande), le *Baptême de Jésus*. Les statues de cette chapelle ne sont pas indifférentes : un *saint Joseph* dû à un artiste vénitien du XVII<sup>e</sup> siècle ; une *Jeanne d'Arc* du senlisien *Henri Leblanc* (1924) et, près de la porte de l'escalier, *saint Augustin* (bois du XVIII<sup>e</sup> siècle).

De nombreuses pierres funéraires, gravées dans le beau « liais de Senlis » par des générations de *tombiers*, sont encore visibles dans toutes les chapelles. Malheureusement, les sépultures ont été profanées pendant la Révolution.

Il ne reste des reliques des saints dont la translation avait été faite à Notre-Dame à différentes époques, que celles de saint Rieul.

Signalons que la *Couronne d'Epines* a séjourné à la Cathédrale avant d'être déposée, par les soins de la reine Blanche de Castille, à la Sainte-Chapelle de Paris.

Les orgues furent détruites en 1796 ; il n'en reste qu'un tuyau, portant la date de 1750. En 1803, elles ont été remplacées par celles de l'Abbaye de Saint-Vincent laissées à l'abandon mais qui avaient relativement peu souffert. Au cours du XIX<sup>e</sup> siècle, les jeux en furent si souvent remaniés qu'il ne reste plus, de l'ancien instrument, que le buffet sur lequel on reconnaît les initiales de l'abbaye et la palme du martyre.

Les cloches de Notre-Dame de Senlis, baptisées le 30 juin 1823, portent les noms de *Marie-Claire*, *Adrienne*, *Jeanne-Marie* et *Simone-Françoise*. Heureux ceux qui peuvent entendre leur léger carillon lorsque, trois fois par jour, elles égrenent les notes de l'*Angélus* et, aux heures solennelles, vibrer avec ces voix puissantes qui évoquent encore le cri épique de nos pères : « *Vive le Christ qui aime les Francs !* »

## L'ABBAYE ROYALE DE SAINT-VINCENT

Au quartier de Vietel, à la limite est de la ville qui avait été *Augustomagus*, la Couronne de France possédait un alleu (1) appelé « Pré du Roi ». Sur l'emplacement où s'était jadis dressé le temple de Vénus, une petite église avait été érigée, au IX<sup>e</sup> ou au X<sup>e</sup> siècle, sous le vocable de saint Vincent, diacre martyr de Saragosse, du début du IV<sup>e</sup> siècle (2). Qui pouvait être le fondateur de ce sanctuaire placé en terre royale ? Certains avancent le nom de Charles le Chauve qui séjourna souvent à Senlis et vénérait particulièrement saint Vincent ; ou celui de Louis le Bègue auquel on prête un pèlerinage à Castres, près des reliques du très populaire martyr ; ou bien encore celui de la reine Constance, femme de Robert le Pieux, qui avait beaucoup à se faire pardonner. Il est bien difficile d'en dire davantage et il ne faut guère compter sur la découverte d'un document nouveau, lettre, charte ou bulle. La parole reste à l'archéologue, soit que des fouilles fassent découvrir des substructures datables, soit que la petite chapelle voûtée de pierre, annexée au transept méridional, révèle ses secrets. Elle est certainement la partie la plus ancienne de la chapelle actuelle. Son contrefort extérieur est d'une épaisseur antique ; son mur intérieur se comporte comme un mur extérieur ; son élévation est sans rapport avec celle des autres voûtes et l'ornementation de ses piliers, cachée en partie par la boiserie, est d'un style primitif.

---

(1) **Alleu** : territoire appartenant en toute propriété à son possesseur et sur lequel aucun suzerain n'a droit de regard.

(2) En 542, Childebert I<sup>er</sup>, fils de Clovis, reçut de l'évêque de Saragosse la tunique ou l'étole du diacre martyr. Il fit bâtir en son honneur l'église de Sainte-Croix-Saint-Vincent, aujourd'hui Saint-Germain-des-Prés.

Serait-ce une trace de la construction du IX<sup>e</sup> ou X<sup>e</sup> siècle ou, simplement, un élément de celle qui fut consacrée le 29 octobre 1065, en présence de la fondatrice ?

Cette fondatrice fut Anne de Kiev, veuve de Henri I<sup>er</sup>, roi de France et petit-fils de Hugues Capet. La reine était fille de Iaroslav, septième souverain de Russie, petite nièce de l'empereur de Byzance, et, par une de ses aïeules, de souche macédonienne. Jadis, dans la vétuste chapelle du quartier de Vietel, jeune princesse soucieuse de son devoir dynastique. Anne avait ardemment prié saint Vincent d'être son médiateur auprès de Dieu. Elle avait été exaucée. Trois fils lui étaient nés, Philippe, Robert et Hugues que, probablement, elle mit au monde au château de Senlis (3).

Ce fut en novembre 1060, lors d'un séjour de la famille royale en ce château, que la reine Anne signa la charte de fondation de l'Abbaye de Saint-Vincent. Il existe un document qui, s'il n'est pas la charte de fondation elle-même, en est tout au moins la copie. En voici la traduction du latin, telle qu'on peut la trouver dans « Anne de Russie », de Caix de Saint-Aymour :

« Les fils de l'Eglise savent que le Créateur, Dieu le Père, a tout « créé en vue de préparer et d'embellir l'union de son Fils avec la « Sainte Eglise. Le Père, le Fils et le Saint-Esprit l'ont prise pour « Epouse ainsi qu'en témoignent les paroles du Cantique des Can- « tiques : *Viens du Liban, mon épouse, viens du Liban, tu seras « couronnée.*

« Or moi, Anne, j'ai été sensible à cette beauté, à cette gloire. « J'ai médité ces paroles : *Heureux ceux qui ont été invités aux « noces de l'Agneau... Ceux qui me mettent en lumière possè- « deront la Vie éternelle* et je me suis demandé comment je « pourrais prendre part un jour à ce festin, à ce bonheur, à « cette vie éternelle

« Je me suis alors déterminée à construire une église au Christ, « pour être incorporée intimement et attachée plus étroitement « à son Eglise. J'ai donc donné l'ordre de dédier au Christ une

(3) Philippe I<sup>er</sup>, roi de France ; Hugues, comte de Vermandois ; Robert, duc de Bourgogne, tige de la première branche capétienne de Bourgogne.

« église en l'honneur de la Sainte-Trinité, de sainte Marie, Mère  
 « de Dieu, du Précurseur du Seigneur et de saint Vincent, martyr.  
 « J'y ai employé les biens personnels que le roi Henri, mon époux,  
 « m'avait donnés lors de mon mariage, et, par la faveur du roi,  
 « mon fils (Philippe I<sup>er</sup>), avec l'assentiment de tous les Grands de  
 « son royaume, j'ai cédé ces biens à cette église afin qu'y puissent  
 « vivre des religieux servant Dieu selon la règle de saint Augus-  
 « tin ; pour qu'ils prient nuit et jour pour l'expiation des péchés  
 « du roi Henri, de mes enfants, de mes amis et de mes propres  
 « péchés ; pour qu'ils obtiennent aussi, par leurs prières, que je  
 « me présente au Seigneur, sans tache, sans ride, comme le Christ  
 « le désire pour son Eglise. »

Les travaux de construction rapidement conduits, l'église put donc être consacrée en 1065. En 1069, le roi Philippe I<sup>er</sup> signait la charte de confirmation des droits de la nouvelle abbaye.

La masse des bâtiments que nous voyons aujourd'hui, le cloître aux colonnes doriques, la haute façade décorée que couronne un lourd fronton arrondi, sont du XVII<sup>e</sup> siècle seulement (vers 1660). Le *Pré du Roi* devait descendre en pente douce depuis l'emplacement du portail actuel jusqu'à la rivière (*Vietellus flumen*). Lorsque l'abbaye fut englobée dans les remparts (1288), une grande partie du terrain dut être remblayée. Ceci explique la disparition des fondations des premières constructions et de la chapelle du IX<sup>e</sup> siècle (?) que, d'après les titres, la reine Anne n'aurait fait que restaurer et lui adjoindre un clocher. C'est ce clocher trapu et roman que Baudouin I<sup>er</sup>, troisième abbé des « Chanoines de Saint-Vincent de Senlis », entré dans l'histoire en 1177, consolida par d'épais contreforts, le doublant ou le triplant en hauteur, lançant à 45 mètres du sol des ogives encadrées de chimères.

L'église, telle qu'elle est encore actuellement, comprend une nef unique de quatre travées, avec voûtes neuves ou refaites sur ogives, sans nervures ; un transept voûté de même et un chœur sans abside, avec nervures. Les fenêtres sont toutes en

plein cintre. Sur un des côtés de la nef, à gauche, on trouve des traces d'arcs en ogive. Il est aussi difficile d'établir l'authenticité des voûtes (époque de Henri I<sup>er</sup>) que de la révoquer en doute : les preuves manquent (4).

En 1065, pour peupler la nouvelle abbaye, on fit appel aux clercs de Senlis (5).

À la mort de Baudouin I<sup>er</sup>, le prieur et ses religieux sollicitèrent de Gilduin, abbé de Saint-Victor de Paris, l'union de leur maison avec la puissante abbaye. Ainsi fut inaugurée, pour Saint-Vincent, la grande époque de ferveur et de prospérité qui devait durer encore longtemps. Roi, archevêques, évêques, comtes, hauts personnages de l'Eglise et du Royaume tenaient en grande estime l'abbé de Saint-Vincent et son monastère.

Vers 1216, une véritable reconstruction fut entreprise « de telle sorte, disent les textes, que dans ce renouvellement on pouvait dire qu'il ne restait plus rien de l'ouvrage de la reine Anne que l'église. » Ces constructions, qualifiées de « splendides » dans les écrits du temps, disparurent complètement dans une dernière réédification du XVII<sup>e</sup> siècle ; l'église seule fut toujours pieusement conservée.

Les guerres qui déchirèrent les quatorzième et quinzième siècles affaiblirent le cadre social de la vie claustrale et, à Saint-Vincent comme dans bien d'autres abbayes, cures ou évêchés, les bonnes habitudes religieuses s'embourbèrent dans la routine née d'un certain bien-être matériel. Après cinq cents ans de fidélité à son image médiévale, notre abbaye entra dans une sombre période, en ce jour d'octobre où mourut son dernier abbé élu et régulier : dès cet instant, l'influence de Saint-Victor commença à décliner.

Entre 1565 et 1569, sous le premier abbé commendataire, un essai de réforme fut tenté ; il ne donna pas de résultats bien tangibles ; les préoccupations allaient ailleurs : les guerres de la Ligue menaçaient Senlis et Saint-Vincent dut fournir sa part de soldats.

(4) Cf. R.P. Roger Haflu, Mariste : **Histoire de Saint-Vincent.**

(5) L'abbaye posséda des écoles : il en est fait mention, en 1124, dans une Bulle du Pape Honoré II.

Au XVI<sup>e</sup> siècle, au moment de la restauration des fortifications, l'abbaye dut céder du terrain à la ville ; cependant, son mur, tel qu'il est aujourd'hui, n'a pas changé de place depuis son édification en 1288 ; il a seulement été refait, rétabli par Roberval et ses ingénieurs vers 1540. Le domaine des religieux, avant l'établissement du rempart médiéval s'étendait jusqu'au *Vietellus flusnen* (« Vieille Rivière » ou « Ruisseau Saint-Urbain »). Ce domaine fut entamé par les fortifications et le jardin, qui existe à présent entre le mur et la rivière, est une survivance de cet état ancien.

Au début du XVII<sup>e</sup> siècle, une vague profonde de licence submergea la vénérable abbaye, comme si les maléfices restés attachés à l'antique domaine de Vénus (6) eussent finalement triomphé de l'exorcisme chrétien séculaire. Ce fut pendant l'épiscopat du cardinal François de La Rochefoucauld, évêque de Senlis, et sous l'impulsion du R.P. Faure, qu'eut lieu la grande réforme de Saint-Vincent.

Charles Faure fut, en même temps qu'un réformateur profond, le promoteur de ces collèges monastiques où, dès l'âge de six ans, les enfants étaient formés à la vie religieuse qui, plus tard, pourrait être la leur. Le roi Louis XIII, lors d'un séjour à Senlis, octroya à l'Abbaye des lettres patentes qui assuraient l'existence de son Collège. Puis, distinction suprême, entre toutes les maisons de l'Ordre, Saint-Vincent fut choisi comme siège des Chapitres de la Province de France qui se réunissaient tous les trois ans. Quarante-trois de ces réunions devaient se tenir entre 1650 et 1786.

Après le décret de l'Assemblée Nationale du 13 février 1790 qui abolissait les ordres religieux et les vœux monastiques, les membres de la Municipalité de Senlis fermèrent les églises et les couvents de la ville : Saint-Vincent fut une des premières victimes.

L'ère des vicissitudes commença pour le vieux monastère qui devint successivement hôpital militaire puis dépôt de prisonniers de guerre avant de tomber entre les mains de ce filateur de coton

---

(6) Cf. Chap. Sur l'échiquier d'Augustomagus.

(le Suisse de Rougemont) qui mutila l'église au profit de son industrie. En 1836, les bâtiments conventuels et le sanctuaire allaient être démolis, faute d'acquéreur, lorsque quelques prêtres du Diocèse de Beauvais purent en devenir propriétaires. Au mois d'octobre de la même année, il y établirent une maison d'éducation. Ce collège diocésain dura jusqu'en 1869, date à laquelle il passa entre les mains de prêtres de la Société de Marie (Maristes).

Quelques années plus tard, les Maristes s'adjoignirent le Collège Saint-Louis, établi en 1815 dans une dépendance de l'ancien couvent des Dames de la Présentation (7) pour les enfants des chevaliers de Saint-Louis ruinés par la Révolution, — école spéciale qui dura peu de temps. Les bâtiments de la Présentation dataient de la fin du XVII<sup>e</sup> siècle ; ils étaient séparés de ceux de l'abbaye par la rue de la Tournelle Saint-Vincent. Des transformations assez récentes ont modifié l'une des façades qui regarde le cloître : celui-ci, comme à l'abbaye, est construit sur des galeries qui le répètent en sous-sol. Dans la rue de Meaux, à droite avant la grille de Saint-Vincent, au-dessus de la porte cochère, ancienne entrée de la *Présentation*, on peut voir les armes de cette communauté.

Comme tous les édifices religieux l'Abbaye de Saint-Vincent a, depuis sa fondation au XI<sup>e</sup> siècle, subi sur place de nombreuses transformations. Les principales périodes qui consistent surtout en reconstruction complète sont le XIII<sup>e</sup>, le XV<sup>e</sup>, et surtout le XVII<sup>e</sup>, qui lui a donné sa physionomie actuelle. Il y a eu peu de modifications de l'ensemble, sinon intérieures, — et ceci depuis ces dernières années (cuisines, réfectoire) car le dispositif régulier a été conservé. L'église, en particulier, est restée à peu près telle qu'elle était vers 1686. Il est un peu regrettable pourtant que l'ouverture de son ancienne porte soit dissimulée sous un porche surchargé qu'alourdit une rosace trop importante. Cette rosace, qui a remplacé un vitrail à montants de bois en fort mauvais état, date de 1869. La jolie moulure circulaire qui l'encadre est

(7) Marie-Thérèse de France, duchesse d'Angoulême, vint visiter ce collège le 15 septembre 1817.

plus ancienne. L'église a été surélevée pour ne pas être écrasée par l'imposante façade du monastère, sa voisine. Au-dessus des fenêtres, on voit se prolonger une ligne de modillons d'ordre dorique, très simples, seuls débris de la corniche qui, primitivement, supportait le toit. A l'angle même du transept s'élève la tour quadrangulaire, flanquée à chaque angle d'un double contrefort qui l'accompagne jusqu'au sommet, en se rétrécissant à chaque étage. Entre les deux contreforts, se détache une colonnette qui porte son élégant chapiteau jusqu'à la naissance même du toit. Chacune des faces de la tour est percée d'ouvertures superposées deux à deux, sans être réunies sous un arc commun. Les premières, dépourvues de tout ornement ont, en guise de colonnes, des pieds-droits supportant un arc dont l'ogive, à peine ébauchée, a pour unique accompagnement un modeste cordon qui se profile autour de son dessin. A l'étage supérieur, ces ouvertures offrent de gracieuses colonnettes, ornées de chapiteaux à feuilles enroulées, terminées de chaque côté par des têtes grimaçantes. La tour s'achève par un toit à quatre faces qui recouvre une magnifique charpente du XVII<sup>e</sup>. L'appareil, formé de pierres de mêmes dimensions, donne à l'ensemble une régularité parfaite. Un escalier, dont il ne reste plus que les premières marches, conduisait autrefois de l'intérieur de l'église jusqu'au sommet du clocher. La fenêtre du centre du croisillon est en plein cintre d'assez grande dimension, sans ornement. Les traces d'ouverture sont des témoins des mutilations de 1804 (filature de coton), mal dissimulées par d'épaisses couches de mortier (8). Les fenêtres du chœur sont à plein cintre, sans colonnes. Le côté oriental du transept était percé d'une arcade ornée de chapiteaux peints qu'on aperçoit encore, mutilés et emprisonnés dans le mur. Cette arcade, dont on peut suivre le profil, indiquerait un prolongement du transept parallèle au chœur. Ce dispositif pose un grand point d'interrogation.

A l'intérieur, la voûte de la nef est d'une simplicité extrême. La tribune, au support métallique, est de construction assez

(8) Les petites chapelles, qu'on peut remarquer sur d'anciennes cartes postales et qui avaient été bâties le long de la nef, vers 1879, ont été démolies en 1956.

récente et fait tache sur l'ensemble. Les pilastres et colonnes qui délimitent chaque travée montrent des chapiteaux dont l'ornement est le vase corinthien. Le transept s'ouvre sur la nef par une grande arcade. Au croisillon méridional, les voûtes, refaites au XVII<sup>e</sup> siècle, ont été rendues, au XIX<sup>e</sup>, à leur premier caractère. Il ne reste du XVII<sup>e</sup> que la colonne et l'entablement qui entourent la porte de la grande sacristie. A l'opposé, est un enfoncement peu profond qui a dû servir de sépulcre. Il n'est pas rare de trouver, dans les églises du Moyen Age, de ces sortes d'enfoncements destinés à recevoir la représentation de la sépulture du Seigneur. Les vitraux sont du XIX<sup>e</sup>, dans le style des XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles.

A droite de la sacristie, une porte ouvre sur le cloître ; celui-ci a été reconstruit, avec les autres bâtiments de l'abbaye (XVII<sup>e</sup>). S'il est dépourvu de grâce, il ne manque ni de force, ni de spiritualité. Il forme un quadrilatère rectangulaire de 43,64 m sur 28,44 m ; la largeur de la galerie est de 3,05 m. Un soubassement, très élevé à cause des galeries en sous-sol sur lesquelles est édifié le cloître sert de base à des colonnes monolithes d'une hauteur de 3,25 m, moins fortes vers le haut et disposées deux par deux. Dans chaque entrecolonnement, l'entablement, qui n'existe que du côté du préau, reproduit les triglyphes de l'ordre dorique. Ces colonnes se répètent, dans une disposition tout à fait semblable, sur le mur qui ferme extérieurement les galeries. Un massif énorme de maçonnerie, flanqué de deux pilastres, détermine les divisions de l'entrecolonnement. Dans son épaisseur une niche carrée a été aménagée pour recevoir une statue.

Les anciennes salles du rez-de-chaussée ne reçoivent aucun jour du côté du cloître. Des niches, en nombre double, se retrouvent sur cette face appliquée contre l'église où rien n'a jamais été construit. Le pavé primitif, disparu et remplacé par l'asphalte, était formé de dalles régulières de marbre noir, alternant avec des dalles de pierre blanche de même dimension et présentait, à chaque angle, une grande rosace, également de marbre.

Autour du cloître se rangeaient les principaux bâtiments du monastère. Une salle du rez-de-chaussée mérite une particulière attention : c'est l'ancienne Salle Capitulaire, aujourd'hui étude des grands. L'intérêt de cette salle, qui s'élève jusqu'à hauteur du deuxième étage, est représenté par les sculptures qu'on remarque au-dessus de la porte d'entrée et sur le mur qui lui fait face. Une porte donne sur une petite pièce qui fut la salle du Trésor, ou salle des Chartes, le long du chevet de l'église (9). Une autre salle, qui occupe la place correspondante dans l'aile opposée, est plus petite et moins élevée : sur l'ancien Logis des Hôtes, elle est divisée en salle à manger des professeurs et parloir. Celle-là est partagée en trois travées à peu près remplies d'un côté par les fenêtres, de l'autre par des arcades simulées. Une corniche saillante se profile autour de la salle, à la hauteur de l'ouverture des fenêtres ; elle est interrompue par les piliers et supportée par des consoles ornées. La voûte, très bien conservée, est largement compartimentée. Deux roses richement sculptées servent de clé de voûte. Le choix de la pierre, le soin avec lequel elle a été travaillée lui donnent un aspect plus monumental que celui de l'ancienne salle capitulaire. Au-dessus de la porte d'entrée, au centre d'ornements religieux (mitre, crosse d'évêque, chandeliers) que cernent deux socles de pierre qui attendent leur statue, se détache en relief l'écusson de l'abbaye : le champ d'azur avec les trois fleurs de lys d'or, qui atteste la royale origine de Saint-Vincent. Suivant la loi héraldique, l'écusson de France est surmonté d'un chef qui porte trois roses ou fleurons de gueule.

Aux temps modernes, Saint-Vincent se souvient de sa noble fondatrice. L'image de pierre de la reine Anne se dresse depuis 1923 à gauche du vestibule d'honneur, la droite étant occupée par l'effigie de Dom Le Clerc, le prieur héroïque de 1419 (10).

---

(9) C'est l'ancienne chapelle haute de l'Abbé ; elle s'ouvrait sur le chœur.

(10) Cf. Chap. **Assauts et Surprises : Les Otages de 1419.**

## DE LA COLLÉGIALE DE SAINT-FRAMBOURG A L'ABBAYE DE LA VICTOIRE

Au temps d'*Augustomagus*, nous l'avons vu, un temple se dressait au-dessus du marché principal, probablement le temple de Bérésynthe ou Cybèle. A cet emplacement, si l'on en croit la tradition et le moine Helgaud, historien de l'An Mil, la première église Saint-Frambourg avait été rebâtie au début du XI<sup>e</sup> siècle par la reine Adélaïde de Champagne, épouse de Hugues Capet, en l'honneur de saint Frambourg, ou Frambaut qui, au V<sup>e</sup> siècle, avait vécu en solitaire dans les forêts d'Orléans et du Maine. Cent cinquante ans plus tard, l'édifice tombait littéralement en ruines. Les moines, désireux de le faire renaître, s'en ouvrirent au roi Louis VII le Jeune qui, « animé d'un grand zèle » pour les reliques du saint qu'il vénérât tout particulièrement, fit faire l'inventaire solennel de celles-ci et de toutes autres que contenait la Collégiale. La liste en fut placardée aux portes : on y trouvait jusqu'à la manche du vêtement de la Sainte Vierge. Le 9 mai 1177, une procession se déroula depuis Senlis jusqu'à une éminence voisine (Bon-Secours ou Mont-le-Roy ?). En présence des abbés de Chaâlis, Longpont et Saint-Fuscien, de l'évêque de Meaux et de celui de Senlis, de Pierre, cardinal-légit, Guy de Senlis, Bouteiller de France (1) sut trouver les accents qui « enflammèrent les cœurs ». Bientôt les dons affluèrent, permettant d'édifier cette « merveille de grâce et de légèreté » qu'est demeurée, malgré les injures du temps et les outrages des hommes, la vieille Collégiale de Saint-Frambourg.

---

(1) Grand seigneur, officier du service du roi chargé, non seulement de fournir de vins sa table, mais d'entretenir ses vignobles.

L'église était à peine achevée en 1259, comme nous l'apprend une bulle papale encourageant les Senlisiens à poursuivre leur construction.

Le bâtiment forme, en plan, un rectangle allongé et présente une nef unique de trois travées doubles. Sa longueur ne dépasse pas 45,70 m, sa largeur 9,75 m ; la hauteur sous voûtes est de 22 m. Ce vaisseau est un des plus élégants qu'ait laissés le Moyen Âge. Le XV<sup>e</sup> siècle ajouta une chapelle au nord et une autre au sud, voûtées d'ogives à nervures prismatiques. La niche du fond, creusée à la même époque, est veuve aujourd'hui d'un *Jugement dernier* que le XVI<sup>e</sup> siècle y avait peint. Dans les travées qui suivent, à droite et à gauche, des « armarioles » sont ménagées dans la muraille : elles contenaient le trésor des reliques de la collégiale. Dans les travées suivantes s'ouvrent deux grandes niches en tiers-point destinées à des monuments funéraires. Deux portes plein cintre de la fin du XII<sup>e</sup> faisaient communiquer les bâtiments du Chapitre avec l'église collégiale. Aux clefs de voûte sont les « crapauds », anciennes armoiries de la Maison de France, avant les fleurs de lys.

Les jambes du portail de la façade sont finement sculptées de fleurs, oiseaux, personnages. Autrefois, devant la rose, un passage existait sur le portail ; on y accédait par des baies réservées dans les larges contreforts d'angle.

Il n'est pas possible de visiter l'intérieur de Saint-Frambourg. La Collégiale, désaffectée à la Révolution, est aujourd'hui un garage privé, après avoir servi successivement d'atelier à un menuisier, à un tailleur de pierre, avoir abrité un manège et, en 1792, les cérémonies civiques de la « déesse Raison » incarnée par la citoyenne Victoire Desmarquette.

## SAINT-AIGNAN

La grande foi de Robert II, dont l'Histoire dit qu'il chantait au lutrin pendant les offices, revêtu de ses ornements royaux, (n'est-il pas l'auteur de l'*Alleluia* de la Pentecôte, *Veni sancte Spiritus* ?) le poussa à faire édifier une église en l'honneur de

saint Aignan (ou Agnan) le courageux évêque d'Orléans, défenseur de sa ville contre les hordes d'Attila. En même temps que Paroisse de la Commune, Saint-Aignan était la principale église de la ville et, du point de vue architectural, la plus importante. Il reste, de la construction du XI<sup>e</sup> siècle, une partie du clocher carré accolé au croisillon nord ; à côté de cette vieille tour, et longeant la rue de Beauvais, sont les vestiges d'une chapelle, refaite entre 1542 et 1544, dont on peut voir encore l'ornementation composée d'une frise de feuillages, de clochetons et de gargouilles.

Le chœur de Saint-Aignan était de forme carrée, comme l'est celui de la plupart des églises de notre région. On ne sait pas à la suite de quelles circonstances les bâtisseurs de ce vénérable sanctuaire ont été influencés par l'art ibérique. Le portail septentrional (1542) a disparu.

Désaffectée en 1790, l'église fut successivement brasserie, bergerie, étable, grange et dépôt de vins. La nef, qui couvrait l'actuelle petite place, fut détruite vers la fin de l'année 1806 ; seuls subsistèrent le chœur et les transepts. Aucun plan ni croquis ne sont restés pour témoigner de la majesté de cette église, œuvre du deuxième Capétien. Trois contemporains de l'époque médiévale demeuraient sous la forme d'anciennes chapelles de corporations : Saint-Jean-Baptiste, Saint-Nicolas ou *Quaesumus* et Notre-Dame. Comme tout le chevet de l'église a été conservé, il ne semble pas que ces chapelles aient été détruites.

La Restauration fit des restes de l'église un théâtre pour les Gardes du Corps du Roi puis, en 1823, le Théâtre Municipal. Une suite de modifications malheureuses, nécessitées par la destination attribuée à ce bel édifice, ont parachevé l'œuvre de destruction des discordes civiles et des guerres étrangères.

*L'entrée des artistes* du cinéma-théâtre actuel représente l'accès à l'ancien cimetière Saint-Aignan dans lequel on parvenait par l'étroit passage longeant le chevet de l'église. La vieille nécropole, assez exigüe, était divisée en deux par un mur ; le cimetière « d'en-bas » était réservé aux pestiférés.

Si l'on pouvait accéder à la terrasse où était juché le cimetière, on jouirait, depuis le chevet de l'église, d'une belle vue

dominante sur la vallée Saint-Aignan. Au numéro 10 de la rue de la Montagne-Saint-Aignan (ancienne rue aux Anes) existe encore le presbytère de la paroisse où les huit curés de la ville avaient le siège de leur communauté (2).

### SAINT-PIERRE ET SAINT-PAUL

*L'église Saint-Pierre et Saint-Paul*, construite vers 1029 sur les ruines d'un premier édifice est probablement un autre témoignage de la piété du roi Robert. Cette ancienne église d'une paroisse très populeuse au XIII<sup>e</sup> siècle porte la marque de cinq périodes principales au cours desquelles eurent lieu de nombreuses transformations. Au début du XII<sup>e</sup>, elle se présentait comme un monument simple composé d'un chœur peu profond, arrondi et polygonal, d'un clocher latéral (côté nord) — dont il ne reste que les étages inférieurs et, enfin, d'une nef unique. On retrouve ensuite les traces d'un édifice de 1260, d'un style beau et noble : chœur à cinq pans éclairé par autant de baies, deux transepts et deux petites nefs dont l'une, au nord, glisse sous le clocher primitif, repris et consolidé à sa base.

En 1432, le clocher, restauré, a été orné d'une flèche octogonale. La façade, qui porte la date de 1516, a probablement été décorée par Martin Chambige. La grosse tour carrée du sud fut élevée sous l'épiscopat de Guillaume Rose ; l'inauguration en eut lieu en 1592 ; le 1<sup>er</sup> août, les cloches y carillonnèrent pour la première fois. La corbeille de pierre qui le couronne était destinée à supporter une boule dorée, dite « Boule du Monde », elle-même surmontée de la Croix.

A la Révolution, la paroisse Saint-Pierre fut supprimée et l'église désaffectée. Propriété de la ville, elle abrite le marché couvert, après avoir été un logis pour les réfugiés pendant les guerres de 1914 et de 1940 ; un casernement pour les Uhlands, en 1870, une fabrique de chicorée et une caserne de cavalerie.

(2) La rue des Prêtres, petite voie qui relie la rue du Heaume à la rue de la Montagne, rappelle l'itinéraire emprunté par les desservants des paroisses plus lointaines (entre autres, Saint-Martin), pour regagner le presbytère.

Cette église possédait un magnifique jubé du XVI<sup>e</sup> siècle dont on ne retrouva malheureusement que des débris lors des travaux de réfection de 1947. A l'intérieur, on peut voir encore quelques chapiteaux et clefs de voûte assez bien conservés.

### LE PRIEURÉ DE SAINT-MAURICE

Le roi Louis IX professait une grande vénération pour *saint Maurice* et ses compagnons de la légion thébaine, mis à mort pour avoir refusé, étant chrétiens, de marcher contre les Bagaudes, — ces bandes inorganiques de paysans révoltés et d'esclaves fugitifs qui comptaient parmi elles des gens christianisés. Les six mille hommes de cette légion, de recrutement égyptien, qui cantonnaient dans le Valais, sous les ordres de Maximin, Dioclétien régnant, avaient été décimés pour ce grave manquement à la discipline militaire. La chrétienté en avait fait des martyrs et les avait rangés parmi les bienheureux.

Depuis longtemps, le roi Louis le Saint « *avait désiré obtenir quelque chose de la précieuse relique (venant) de ce sacré trésor de l'Abbaye de Saint-Maurice d'Agaune, où reposent les corps des saints martyrs, pour être icelle apportée et transportée aux parties de France (et avait pour cet effet dépêché une ambassade exprès) vers nos bienaimés en Jésus-Christ, l'Abbé et le couvent dudit monastère. Iceux, inclinant favorablement à notre requête, consentirent d'enlever et de nous donner plusieurs desdits corps saints et en la présence de nos ambassadeurs, icelui Abbé tira en toute révérence dudit trésor certains corps saints qui depuis plusieurs siècles avaient été envieusement gardés en ce dit monastère. De là, après avoir célébré honorablement (ainsi qu'il se doit) l'office de la Sainte Messe, prenant avec soi quelques-uns de ses confrères et chanoines, et s'acheminant vers nous avec notre ambassade, les nous amena lui-même humblement et avec tous honneurs et révérence.*

« *Et comme ils furent arrivés proches notre ville de Senlis, adverti que nous fûmes de leur joyeux advènement, nous fûmes au-devant avec la compagnie qui nous fut possible en si peu de*

temps recueillir et avec Procession les reçûmes et fîmes honorablement entrer en ladite ville. Et après que le clergé et le peuple d'icelle ville qui s'étaient trouvés à la Procession, en venant dévotement en la grande église de la Bienheureuse Vierge, louer et remercier Dieu, le Donateur de tous biens, pour si grand bienfait reçu de sa part, nous les fîmes avec la même Procession apporter de ce lieu en notre chapelle du Château de Senlis pour y être quelque temps religieusement gardés. Mais comme une si petite chapelle (3) ne nous semblait pas suffisante pour contenir et conserver tant de reliques — et même, comme aux grandes solennités, les offices divins ne pouvaient en notre présence être honorablement célébrés (ainsi qu'il se doit), — nous avons trouvé à propos de fonder et de bâtir, touchant notre palais, une église ou chapelle plus ample en l'honneur de la Très Heureuse Vierge Marie et desdits saints martyrs saint Maurice et ses Compagnons. Et tout proche icelle église nous avons fait édifier les bâtiments convenables à des religieux. Ce qui étant fait, avons révéremment (ainsi qu'il convient) fait transporter lesdits corps saints de la petite et ancienne chapelle en icelle nouvellement construite, laquelle tôt après (Nous étant présent) fut dédiée et consacrée solennellement par notre aimé et fidèle Robert, évêque de Senlis, le premier jour de juin 1264, où assistèrent plusieurs évêques avec grande multitude d'ecclésiastiques et de peuple innombrable » (4).

En fait, Louis IX, auquel on a attribué longtemps la construction du château, l'a considérablement démembré pour établir son prieuré : la majeure partie du domaine royal fut aliénée au bénéfice des religieux qui furent richement dotés en terres, prés, vignes, etc. La Révolution mit fin à cette « fondation perpétuelle ». Le Prieuré fut désaffecté et vendu comme « bien national » avant que ne le fût le château. Sa chapelle, réplique de la Sainte Chapelle de Paris, fut démolie vers 1805 par le propriétaire de l'époque qui avait installé une ferme dans la partie ancienne du prieuré.

(3) Chapelle Saint-Denis-Saint-Louis, au château.

(4) Charte de Confirmation de l'Acte de Fondation de Saint-Maurice (Crépy, mars 1265), dans une traduction du latin au français datant de la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, peut-être début du XVII<sup>e</sup>.

Naturellement, *comme il se devait*, les reliques avaient été dispersées.

Que nous reste-t-il de la construction de saint Louis ? Seule l'aile orientale du cloître subsiste ; au rez-de-chaussée, la Salle Capitulaire ; au-dessus, le dortoir des moines, connu seulement pour sa belle charpente de châtaignier en forme de carène de navire. On peut aussi remarquer l'emplacement des lits entre les fenêtres, des traces de décors polychromes sur les murs. Le « passage des Matines » mettait le dortoir en communication directe avec la chapelle ; au-dessous, est la petite « Salle des Chartes » ou du « Trésor ». On traverse cette salle, sans s'en douter, en montant au dortoir des chanoines. Ses parois, munies de niches, sont couvertes de peintures murales plus ou moins effacées dont les vestiges mériteraient une étude. Cette belle petite salle a été mutilée, à une époque relativement récente, par un méchant escalier de bois qui, sans vergogne, a coupé nervures, chapiteaux et fresques.

En retour d'équerre, le dortoir des novices est attenant au dortoir des chanoines et donne sur le beau pignon qu'on peut admirer depuis l'impasse Baumé.

La construction du XVIII<sup>e</sup> siècle, érigée côté ouest du Prieuré, abrite le « Musée de la Vénérie ».

Signalons, pour mémoire, que l'église Saint-Maurice fermait liturgiquement, côté nord, le cloître du Prieuré dont une cour tient maintenant la place.

## LES CAPUCINS ET BON-SECOURS

En 1609, le sieur Paul de Cornoailles, désireux d'attirer à Senlis les religieux de l'Ordre de saint François d'Assise, légua à ceux-ci, au lieu-dit « l'Aulnoye », un terrain — où vivait un ermite — et une somme de 1.000 livres tournois pour la construction du couvent. Dès septembre de la même année, quelques moines vinrent prendre possession du lieu et, en juillet 1610, la reine Marguerite de Navarre, comtesse de Senlis, posait la première

pierre. La dédicace de l'église eut lieu le 27 juillet 1614, sous l'épiscopat de Mgr de La Rochefoucauld, évêque de Senlis.

En 1640, les Capucins obtinrent du roi de se fixer en ville. Après une installation provisoire à l'ancienne léproserie Saint-Lazare et une tentative de se faire attribuer le Prieuré Saint-Maurice en cours de réformation, ils s'installèrent en 1643 dans leur nouveau couvent de la rue Saint-Yves-à-l'Argent, bâti sur l'ancien Clos Adam Ansoult, au quartier de Vietel.

Lors de la construction de leur maison, les religieux firent disparaître la plupart des habitations longeant la partie orientale de la rue Saint-Yves, depuis la rue Bellon jusqu'aux environs de la rue de Meaux. Mais ils eurent bien soin de garder les « tissières » du XIII<sup>e</sup> siècle (5). C'est ainsi que leur bâtiment conventuel de deux étages, en bordure de rue, fut solidement assis sur des caves à ogive parfaitement conservées.

Un vaste jardin, agrandi par l'attribution du rempart dont la réduction de hauteur est à l'origine de la terrasse qui existe encore dans le parc actuel, s'étendait en arrière du bâtiment principal (6). Ce bâtiment principal, conservé intact (au n° 12 de la rue Saint-Yves-à-l'Argent), a 45 m de long sur 7 m de large. Le premier et le deuxième étages renfermaient les cellules où s'ouvraient deux fenêtres, l'une sur la rue, l'autre sur le jardin. Chaque étage était desservi par un long couloir, en façade de l'immeuble. Un escalier, à chaque extrémité du bâtiment, donnait accès aux étages. En dehors de la grande porte extérieure, aucune recherche architecturale ne signale cet édifice de type conventuel du XVII<sup>e</sup> siècle.

Une vue de Senlis de 1767 nous apprend que la chapelle des Capucins était dotée d'un clocher, lui-même surmonté d'un clocheton. D'après le plan cadastral de 1811, la chapelle, orientée d'est en ouest, perpendiculairement à la rue Saint-Yves, mesurait

(5) Cf. Chap. **Les tisserands de Senlis.**

(6) Le couvent des Capucins prit le nom de « Hôtel de l'Adventure » ou de « la Bonne Aventure », à cause du proche carrefour des Egyptiennes, diseuses de bonne aventure, qui n'avaient pas le droit d'entrer en ville pour y exercer leurs talents.

environ 40 m de longueur sur 12 m de largeur ; à l'extrémité de la face nord se trouvait la sacristie et, derrière celle-ci, le petit cimetière du couvent. La chapelle disparut en 1805 ; « le cloître carré » et « le préau », mentionnés dans l'acte de vente aux enchères publiques du 7 octobre 1792 (7), subirent le même sort.

Quant à la chapelle de « l'Aulnoye », la construction du XVII<sup>e</sup> siècle a été remplacée par un édifice du XIX<sup>e</sup>. Le pèlerinage a toujours lieu ; le quartier de *Bon-Secours* est devenu résidentiel.

### L'ABBAYE DE LA VICTOIRE

A deux kilomètres environ de Senlis, au faubourg de Villemétrie, subsistent des ruines qui, plus heureuses que bien d'autres, ont une histoire et un nom. Elles rappellent la *Victoire de Bouvines* où les milices communales de Senlis, de Soissons, de Saint-Quentin, de Laon, pour la première fois unies à la chevalerie féodale, écrasèrent la coalition fomentée par Jean Sans Terre et comprenant l'empereur Othon, Ferrand, comte de Flandre et un grand vassal mécontent, Renaud de Dammartin, comte de Boulogne (8).

On connaît les récits fantaisistes dont on a surchargé l'histoire de ce triomphe national : Philippe Auguste, « un des rois les plus roi » (9), déposant sa couronne sur l'autel et l'offrant au plus digne, après la messe célébrée dans l'église de Bouvines ; les discours qui ne furent jamais prononcés ; des aventures invraisemblables. Mais ces fables contiennent une grande part de vérité qui est « qu'en cette mémorable journée, Philippe fut à la fois roi héréditaire, roi sacré, roi élu (9). Et du moins ces inventions témoignent-elles de l'importance qui fut tout d'abord attachée à cet événement : la monarchie française, symbole de la Patrie,

(7) Etait présent à cette vente, en qualité de vice-président du District le marquis Anne-Mathieu d'Hérouville, commandant de la Garde Nationale de Senlis en 1793 qui, « bien que né noble, avait le cœur sans-culotte ».

(8) Voir en l'église abbatiale de Saint-Leu-d'Esserent proche de Senlis, la statue funéraire de Renaud, le grand vaincu de Bouvines.

(9) Duc de Lévis Mirepoix : *Le Roi n'est mort qu'une fois* (Perrin, 1966).

fondée ce jour-là par la volonté du peuple ». La bourgeoisie des villes aida le roi à vaincre la féodalité forte d'une ingérence étrangère et le clergé même donna dans cette affaire. On a vanté le génie de Guérin, chevalier de l'Ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem et conseiller du roi, qui rangea l'armée en bataille, encouragea les troupes et les laissa dans les meilleures dispositions avant de se retirer pour prier.

Et Guérin fit plus encore que conseiller le roi son maître qui voulait « rendre grâce à Dieu » de sa victoire : comme le lieu où s'étaient rencontrés les courriers porteurs des heureuses nouvelles (le courrier de Philippe, venant de Bouvines, et celui de Louis « *l'aîné fils du roi de France* » qui venait de vaincre Jean Sans Terre à La Roche-aux-Moines) dépendait du domaine de Mont-l'Évêque (autrefois Mont-le-Roy), proche de Senlis, qui lui appartenait, il fit cession du terrain destiné à l'édification de la nouvelle abbaye que le roi fonda et nomma *La Victoire*.

Le moine architecte Ménard fut chargé de la construction. Immédiatement après son achèvement, le monastère reçut des religieux de Saint-Victor de Paris. Guérin, assisté de Pierre, évêque de Meaux, dédia l'église « en révérence de la Bienheureuse Vierge », le 26 octobre 1225. Incendiée en 1417, l'église fut réédifiée en 1472 ; c'est à la seconde construction qu'appartiennent les ruines actuelles. Un décret du 27 octobre 1784, émanant de l'archevêque de Reims, avait supprimé l'abbaye. M. de Roquelaure, dernier évêque de Senlis, fit démolir une grande partie des bâtiments (10).

Un témoignage émouvant subsiste du haut fait de notre histoire nationale ; c'est le *Psautier* d'Ingeburge de Danemark (11) où, de sa propre main, à la date du 27 juillet, la reine de France a écrit ces mots : « L'année 1214, vainquit Philippe, roi de France, en

(10) Les ruines de l'Abbaye de la Victoire peuvent être visitées.

(11) Ce Livre d'Heures de la reine Ingeburge de Danemark, seconde épouse de Philippe Auguste, se compose de 197 feuillets dont 51 portent de grandes peintures paginales. Pendant des siècles, ce chef-d'œuvre qui avait appartenu à saint Louis, laissa oublier son origine. Il est aujourd'hui l'un des trésors du château de Chantilly (dans la Bibliothèque du Prince de Condé).

bataille, le roi Othon et le comte de Flandre, et le comte de Boulogne et plusieurs autres barons ».

Des « Croix Guérin », édifiées tout au long du chemin que dut suivre le héros de Bouvines pour venir prendre sa récompense (l'évêché de Senlis), il restait autrefois quelques débris, notamment ceux de la « Croix Sottemont » (12), sur la Chaussée Brunehaut au nord-est) ; ces vestiges ont complètement disparu.

---

(12) Souvenir de *Sulsticium Buticularii* : « Sottise (Folle) du Bouteiller ». Guy II de Senlis, le Bouteiller, possédait en effet une villa de plaisance à cet endroit.

## MAISONS DE CHARITÉ

### SAINT-LAZARE

En 1243, lisons-nous dans les textes, un chanoine de Senlis, attaqué de la lèpre, fut transféré en procession aux « Enfermez de Saint-Lazare ». Les affections lépreuses étaient un fléau bien connu dans nos murs. Aussitôt qu'un individu en présentait les symptômes, il était enlevé de vive force et séquestré loin de la ville, dans un hospice spécial. La maladrerie Saint-Lazare, ou Saint-Ladre, avait été fondée par Robert le Pieux, puis rebâtie dans la première moitié du XIV<sup>e</sup> siècle. L'établissement particulier pour lépreux (1) resta à cette destination jusqu'au XVII<sup>e</sup> siècle, époque à laquelle il devint hôpital général (1651).

Au XVI<sup>e</sup> siècle, pendant les troubles de la Ligue, le faubourg Saint-Martin fut volontairement démoli et ruiné par les défenseurs de Senlis ; entre autres disparurent les grands *hôtels des Marmou-seaux* et *Saint-Laurent*. Le tout fut aplani : « maisons, murailles, buttes et toutes autres choses qui auraient pu servir aux assaillants pour s'y établir ». Tout sombra dans le néant, hormis la maison de Saint-Lazare « gardée pour les pauvres lépreux ».

C'est Louis XIII qui, en 1629, abandonna Saint-Lazare à la ville de Senlis. Les anciens bâtiments du XVII<sup>e</sup> siècle subsistent en majeure partie, mais que de modifications ont-ils dû subir ! Cepen-

---

(1) Les maladreries de lépreux étaient constituées par des loges-courettes enfermées dans un clos. Comme les établissements de pestiférés, elles avaient une certaine analogie avec les chartreuses.

dant, ils se caractérisent encore par leur aspect général. Quant à la chapelle, très remaniée, c'est la partie la plus ancienne et la seule survivante de la léproserie ; elle remonte, sans doute, au début de l'établissement.

Resté sur place, l'Hôpital Général a sauvé Saint-Lazare des fureurs révolutionnaires.

### L'HOTEL-DIEU DE GARLANDE

En 1170, le roi Louis VII le Jeune, père de Philippe Auguste, fonda, hors les murs, le *Prieuré de la Madeleine* (2) « pour les pauvres ». Celui-ci quitta bientôt le faubourg Saint-Martin, trop exposé, pour le centre de la ville. Il y prit le nom d'Hôtel-Dieu ou Hôtel-Dieu de Garlande (1227). Situé sur le fief de la puissante famille de Garlande, ou Gallande, il en reçut de nombreux bienfaits. En 1526, l'hospice est rétabli par l'évêque Arthur Fillon. C'est ensuite Denis Sanguin qui, lors de son épiscopat, et après le décès des deux dernières religieuses desservant l'Hôtel-Dieu, confia à trois sœurs grises, dites de Saint-Vincent, le soin des malades de la ville et des faubourgs, sous l'inspection d'un administrateur chargé de recevoir le revenu de la maison. Les abondantes largesses des évêques, ecclésiastiques et bourgeois de Senlis contribuèrent à augmenter le revenu de l'hospice.

L'Hôtel-Dieu était jadis constitué par les immeubles qui portent aujourd'hui les numéros 20 et 22 de la rue du Châtel. L'acte de vente de 1806 le désigne encore comme destiné « à recevoir les filles et les femmes infirmes » ; il est occupé par les « Dames de la Charité ». Un premier lot comprend la partie sud de la *Caisse d'Epargne* actuelle, avec le jardin derrière, un bûcher et un grenier à blé, au fond. C'est là qu'était le cabinet de l'officier de santé. Le deuxième lot est représenté par l'église avec son portail ; la

(2) Nous ignorons l'emplacement de cet hospice qu'il ne faut pas confondre avec l'*Hôtel-Dieu des Marais*, utilisé comme lazaret de pestiférés au XVI<sup>e</sup> siècle. L'*Hôtel-Dieu des Marais* se situait « derrière Saint-Lazare, près de la fontaine « Jumelle » ; il n'en reste rien. Son nom seul subsiste dans un lieu-dit (route de Saint-Léonard) qui est en voie de devenir un nouveau quartier de Senlis.

pharmacie, à droite ; la nef avec, au fond, le sanctuaire et la sacristie. Les malades étaient couchés, femmes d'un côté, hommes de l'autre, dans les bas-côtés de la chapelle ; une simple grille de bois les séparait de l'autel.

Dans le mur de l'Hôtel-Dieu qui se prolongeait à la place des maisons des numéros 24 et 26, était jadis incrusté un fauteuil de pierre. On dit que Louis XI, lorsqu'il séjournait au château, y venait volontiers prendre place. Ce siège était la chaire de justice du fief de Tournebus.

Il y avait toujours, dans les parages de l'Hôtel-Dieu, des mendiants, vieillards ou estropiés que l'on désignait sous le nom de « billards » en raison de la canne courbée qu'ils portaient. L'intersection de la rue « Saint-Pérvy » et de la rue du Châtel se nommait à cause de cela « Carrefour des Billards ».

#### LA CHARITÉ NOTRE-DAME

*« Proche de ladite Porte de Paris est l'église Notre-Dame de la Charité, monastère de l'Ordre des Billettes de Paris, et sont les religieux, vêtus de noir, qui se nomment les Bons-Hommes, fondés par le roi saint Louis, où y a assez de revenus, mais, afin qu'ils ne soient contribuables aux décimes, ils mendient quelquefois en ville. »*

Cette maison des Frères de la Charité Notre-Dame était l'Hôpital-Saint-Louis et le monument qui demeure, sous le nom d'église des Carmes, n'est autre que la chapelle Notre-Dame de la Charité, érigée en 1303 par les Bons-Hommes auxquels succédèrent les Carmes.

Des mesures ont envahi la petite place qui séparait autrefois la chapelle du rempart ; elles en cachent maintenant la vue. L'édifice est enclos dans les bâtiments du Quartier Montmarie qui fut, entre autres, caserne de dragons. A l'intérieur, un plancher avait divisé la nef en deux dortoires superposés : l'un pour les hommes, l'autre pour les chevaux. A l'instar de Saint-Aignan, Saint-Frambourg, Saint-Pierre, la vieille église des Bons-Hommes complète la liste déjà longue des « chefs-d'œuvre en péril ».

Il n'est plus rien des Bons-Hommes dans le couvent des Carmes bâti au XVII<sup>e</sup> siècle et, de celui-ci, l'adaptation militaire n'a pas réussi à faire disparaître le côté du cloître qu'on voit parallèlement à la rue Vieille de Paris.

Un modeste vestige médiéval, visible au long du mur bordant le terrain vague faisant face aux Carmes, doit correspondre à « Saint-Julien, devant les Bons-Hommes, faisant le coin de la rue au Lion » (Muller). En effet, la dénomination « Saint-Julien » s'accorde parfaitement avec les Bons-Hommes (Saint-Julien-le-Pauvre, à Paris, a la même origine) et cet hôtel (on ne trouve pas trace de chapelle Saint-Julien) pourrait être une dépendance ou une propriété de nos religieux.

#### LA CHARITÉ DE SAINT-RIEUL

Deux sœurs grises, de cet ordre de Saint-Vincent dont nous avons déjà parlé au sujet de l'Hôtel-Dieu, avaient été fondées, en 1682, par Claude Duval, abbé de la Victoire. Un legs de trois cents francs de rente perpétuelle permettait à ces religieuses dites « du Petit Pot » de supporter la charge des malades pauvres mais, à cette époque, elles n'avaient point de local propre pour se loger et y « ranger leurs apothicaireries ». L'acquisition fut faite pour elles, le 21 février 1756, d'une maison « touchant presque Notre-Dame, donnant rue aux Flageards ; maison consistant en cuisine, salle, deux cabinets en bas ». En 1777, le Chanoine de Saint-Rieul, Jean-Baptiste-Xavier Delpara, installa définitivement les deux sœurs. Cette installation eut lieu sous la forme d'une institution dénommée *La Charité de Saint-Rieul*.

Cette « Charité », très défigurée, subsiste au n° 4 de la rue aux Flageards.

#### LA SANTE

1334-1546-1580, dates fatidiques où la peste sévit à Senlis, causant de cruels ravages parmi les habitants. En 1624, le fléau

fait une nouvelle apparition. Les autorités de la ville décident d'élever quelques loges en charpente dans le jardin de *la Santé*, au Clos Saint-Martin. Là sont placés les malades, tandis qu'une maison voisine est destinée à recevoir les convalescents. Cette première « Santé » fut supprimée en 1610.

Le « Clos de la Santé » de la route de Creil (à droite en venant de Senlis), lazaret spécial pour pestiférés, faisait partie des hôpitaux temporaires de contagieux. On retrouve, en quelques pierres de son enceinte, des inscriptions du même genre que celles de l'Impasse Baumé (pierres provenant des cachots du château *Jésus Maria, In Nomine Domini, IHS*, mais d'origine différente : elles proviennent de la démolition de loges. Deux de ces cellules ou « boîtes », demeurées à peu près intactes, constituent un document de valeur sur le mode d'isolement des contagieux, tel qu'on le concevait autrefois. Ce sont de petites maisonnettes aux murs épais, recouvertes, en guise de toit, par une voûte de briques. Elles ressemblent beaucoup plus à des bastions qu'à des logements de malades. Chacune d'elle ne comporte qu'une seule pièce avec porte et fenêtre. La porte ouvre au levant sur une courette fermée. La fenêtre est au nord, dans le pignon ; au-dessus d'elle, une petite lucarne carrée devait servir à l'aération. Eclairage à part, l'intérieur rappelle assez, comme forme et dimensions, un cachot des anciennes prisons.

Toutes les loges, identiques, séparées seulement par leurs courettes, étaient alignées sur un terre-plein en bordure de la crête du plateau de la Gâtelière, au-dessus de l'Aunette. Il y en avait 18 (14 en 1638) sur 200 mètres de long environ. Elles étaient appuyées, par le pignon opposé à la fenêtre, contre le mur de clôture parallèle à la route de Creil. Les textes appellent ce dispositif une « muraille-logis ». Une sorte de chemin de ronde, sur lequel donnait la porte de chaque courette, desservait les loges. Le clos, d'une contenance approximative de deux hectares et demi, descendait jusqu'à la rivière. Il est aujourd'hui coupé en deux par la ligne de chemin de fer désaffectée. D'autres rangées de loges provisoires, « en bois ou en clayes », complétaient, en cas d'affluence, la série des cellules à demeure. Un mur de séparation

divisait le terrain en deux parties inégales : le quartier des malades et le quartier administratif.

L'entrée de l'établissement avait lieu par le grand porche que l'on voit de la route de Creil et qui est relié à celle-ci par un chemin surélevé. On pénétrait directement par le quartier administratif. A gauche, dans la cour, le pavillon à étages du personnel de service existe toujours ; il terminait la rangée des cellules fixes et abritait momentanément le « chirurgien » et le prêtre qu'on enfermait avec les pestiférés pendant toute la durée d'une épidémie. A droite, une loge de portier et des communs ont été détruits.

Le mur de clôture, en plus de ses inscriptions, présente une particularité intéressante. La plupart des « chaînes » portent des marques de compagnonnage : potences, pendus, croix du Temple, etc., s'y répètent avec accessoires.

A plusieurs reprises, les « boîtes » sont devenues des burets à porcs. Et pourtant la vieille clause, imposée par les adjudications anciennes : « ne pourra le preneur mettre aucun bestail dans lesdits logis *faits ou à faire* » (1635), aurait dû mettre en garde chacun des adjudicataires : le clos de la Santé n'a jamais été bénéfique à aucun de ses exploitants, « comme si la vieille défense eût possédé vertu d'anathème ». (*Georges Matherat*)

## LA GRANDE CHARITE

Messire Jacques Jolly, prêtre, prieur de la Chapelle de la Reine et chevalier de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem, originaire de Senlis (1576), conçut l'idée de fonder, dans sa ville natale, un hôpital de charité sous l'invocation du Bienheureux Jean de Dieu. A cet effet, par un contrat en forme daté du 3 janvier 1647, il fit la donation totale de ses biens, consistant en deux maisons sises à Paris et plusieurs rentes et arrérages échus, aux religieux Frères de la Charité de Paris, à la charge de remplir ses intentions envers la ville de Senlis, se réservant dans la maison un logement pour lui et son domestique. Les biens de Jolly étant hypothéqués, la donation ne put avoir son plein effet qu'après liquidation de la

succession et de son homologation par lettres patentes. Ce ne fut qu'en 1668 que des frères de l'Ordre, s'étant présentés devant l'évêque de Senlis, Denis Sanguin, reçurent l'autorisation de se réunir en communauté. L'agrément des gouverneurs de la ville leur permit d'acheter plusieurs maisons rue Sainte-Geneviève (3) « sur lequel terrain ils firent construire l'hôpital, les offices et les lieux réguliers. » Ils en prirent possession le 7 février 1669. Déjà quatre lits pour les malades s'y trouvaient assurés (un lit recevait plusieurs malades).

Cet établissement prit rapidement de l'extension en raison de la réputation chirurgicale et médicale des Frères de Saint-Jean-de-Dieu. A la fin de l'Ancien Régime, il était considéré comme l'un des meilleurs hôpitaux de France. Parmi les trente-neuf « charités » de France et des colonies, on le rangeait immédiatement après Charenton et Saint-Lazare de Paris. Son installation et les soins qu'on y donnait étaient remarquables ; le Gouvernement le tenait en haute estime.

Sous les règnes de Louis XIV, Louis XV et Louis XVI, « le couvent et hôpital Saint-Denis et Saint-Firmin de la Charité de Senlis », connu surtout sous le nom de « Charité de Senlis » et même, ici, « Charité » tout court, était un hôpital-prison, une sorte de semi-bastille, où l'on soignait physiquement et moralement. Il servait à la fois d'asile d'aliénés, de maison de réforme pour correctionnaires, de maison de force pour anormaux constitutionnels antisociaux et enfin de maison de retraite pour pensionnaires libres. Tout cela s'était greffé sur le petit hospice initial où l'on continuait à héberger les malades pauvres.

Outre l'hôpital proprement dit qui ne comprenait qu'une salle de quatorze lits où l'on n'avait pas ménagé le cubage d'air et qui était admirablement éclairée, avec baie sur la chapelle selon l'ancien usage, il y avait, à la Charité, trois grandes divisions isolées les unes des autres : « La Force », « la demi-Liberté », « la Liberté ». Une section spéciale comprenait les vénériens et, comme

---

(3) La rue Royale (rue de la République) n'ayant été percée que sous Louis XV, la rue Sainte-Geneviève, au XVII<sup>e</sup> s., se prolongeait sous ce nom jusqu'à la rue des Vignes — rue de la Poterne.

dans nos hôpitaux modernes, on rencontrait une salle d'opération appelée « le cabinet du chirurgien », une salle de dissection, des laboratoires, une pharmacie, une dépense, etc. Il y avait aussi deux bibliothèques : une pour les malades, composée d'ouvrages lénifiants, judicieusement choisis ; une autre, technique, pour les Frères médecins, chirurgiens, apothicaires. Les épaves de l'une et de l'autre ont réintégré la Bibliothèque Municipale en 1948.

« La Liberté » a été détruite ; « La Force » a servi de Maison d'Arrêt jusqu'en ces dernières années ; « La demi-Liberté » a été transformée en école maternelle (désaffectée aujourd'hui).

La chapelle Saint-Denis-l'Aréopagyte-Saint-Firmin (1706) (chapelle initiale : 1670) où furent célébrés tant de services funèbres est depuis longtemps désaffectée. Anciennement Musée municipal (1887) et Bibliothèque, puis Musée de la Vénèrie, elle est dénommée « Salle Saint-Hubert » et abrite les expositions artistiques en même temps que certaines « démonstrations » locales.

En septembre 1914, *La Charité*, qui servait en partie à cette époque de Sous-Préfecture et de Tribunal Civil, fut presque totalement ruinée par « faits de guerre » (4).

---

(4) Après le percement de la rue Royale, les frères de la Charité avaient édifié, sur la nouvelle voie, une grandiose porte monumentale qui existe encore.



QUATRIÈME PARTIE

**SENLIS, PLACE FORTE  
« CLEF DE PARIS  
ET DE L'ISLE DE FRANCE »**

ET DE L'ISLE DE FRANCE  
« CLEF DE PARIS »  
SENILZ, PLAIN FORTÉ  
UN TRÈS BON PASTIC

Société d'Histoire et d'Archéologie de Senlis

## LES FORTIFICATIONS

L'enceinte moderne de Senlis n'est pas une enceinte classique « à la Vauban » ; elle n'est pas non plus une de ces enceintes purement médiévales dont il existe plusieurs exemplaires. Pour comprendre cette enceinte, quelques données d'architecture militaire sont indispensables. On sait que les ouvrages de fortification se composent de *courtines* (murs continus) et de flanquements ou saillants, constructions diverses qui dépassent l'alignement des courtines pour les *flanquer*, autrement dit pour les protéger, en permettant aux défenseurs de ces ouvrages d'atteindre de flanc, au moyen de projectiles, l'assaillant de la courtine. La portée des armes utilisées règle, en général, l'espacement des saillants. Jusqu'à la fin du Moyen Age, les saillants ont été des *tours* de formes variées. De cette époque à nos jours, le *bastion* s'est substitué à la tour. Or, pour multiplier les surfaces de flanquement, on donna d'abord au bastion la forme d'une tour elliptique, rattaché par une queue à la courtine, mais, comme le front de cet ouvrage était faible, on le traça en éperon, en forme d'as de pique. Finalement, on simplifia le bastion en le ramenant à un pentagone ; c'est le système polygonal que Vauban adopta et perfectionna.

Roberval (1) et les ingénieurs militaires qui, sous le règne de

---

(1) Le Marquis de la Roque, Sire de Roberval, ancien protégé de François 1<sup>er</sup>, et vice roi du Canada, n'offre aucun lien de parenté avec le sieur Personne, de Roberval (Oise), qui a donné son nom à la balance dont il est l'inventeur.

Henri II, commencèrent d'apporter des améliorations à la défense de Senlis — ainsi que l'avaient déjà fait, d'ailleurs, plusieurs de leurs prédécesseurs — trouvèrent l'enceinte médiévale, c'est-à-dire celle qui avait eu pour origine l'ordre général de Philippe Auguste prescrivant de ceindre de murailles les principales villes du royaume, épaulée d'un rempart, ou épais talus, datant de Louis XI et accru sans cesse depuis d'amas de terres, de décombres, de débris et détritiques de toutes sortes. Les remparts de la ville étaient donc tout faits et l'équipe de Roberval se contenta de réparer le mur du XIII<sup>e</sup> siècle, de renforcer le rempart et d'établir un contre-mur, là où il n'existait pas, pour empêcher le glissement des terres sur les maisons, les jardins ou les rues. De sorte que le mur du rempart, *parement extérieur* de l'enceinte, visible encore sur d'assez longs parcours, N'EST AUTRE QUE LA MURAILLE MÉDIÉVALE plus ou moins restaurée.

D'une Bulle du Pape Luce III, datée du 31 juillet 1182, il ressort qu'à cette époque seul l'*antiquum fossatum* complétait la défense naturelle constituée par la Nonette, mais aucune ligne de pierre ne doublait le fossé palissadé. En 1233, par contre, nous trouvons *la ville*, c'est-à-dire l'ensemble du *castrum* et du *burgum clausum*, enclose de murailles, à l'exception de la zone de Saint-Vincent qui le fut seulement en 1288. Ainsi il semblerait que l'établissement des fortifications de Senlis se trouvât limité à la période de trente ans comprise entre les dates de 1204 et de 1233. L'exécution de l'ordonnance de Philippe Auguste (1190) dut demander un certain temps en raison même des immenses travaux qu'elle exigeait et l'on peut penser que ceux-ci ne furent achevés, à Senlis, comme à Paris, que pendant l'année 1215. Un modeste témoin archéologique qui confirme cette date est la salle basse de la tour du *Jeu d'arc du Montauban*, sauvée on ne sait trop comment et dégagée peu avant la guerre de 1940 pour les besoins de la défense passive (2).

(2) Cette tour, dont on reconnaît la base du XIII<sup>e</sup> s., est visible depuis les jardins maraîchers qui remplacent le grand lac d'eau rectangulaire, remblayé à la fin du XVIII<sup>e</sup> s., appelé « La Fosse aux Anes ». On peut accéder à ces jardins par la porte sans grille qui ouvre sur le boulevard des Otages (à côté du petit bâtiment de teinturerie).



I. — Vue aérienne de SENLIS (1938)





III. — A gauche, vestiges de **fullonicae**



IV. — Poids et mesures d'Augustomagus



V. — La Turris Praetoria d'Augustomagus



VI. — Fragment d'une frise du Temple de Jupiter d'Augustomagus



VII. — Fontaine sacrée du Temple d'Apollon d'Augustomagus



VIII. — Couloir de la **Porta Sanavivaria** de l'amphithéâtre d'**Augustomagus**



IX. — Couloir de la **Porta Sanavivaria** (détail)  
(Amphithéâtre)



X. — A la **Porta Libitinensis** : pilastre base de pyramidon de style égyptien  
(Amphithéâtre)



XI. — Vestige du **balteus** du **podium** de style grec  
(Amphithéâtre)



XII. — Appareil de manœuvre du **Velum** (?) trouvé aux Arènes

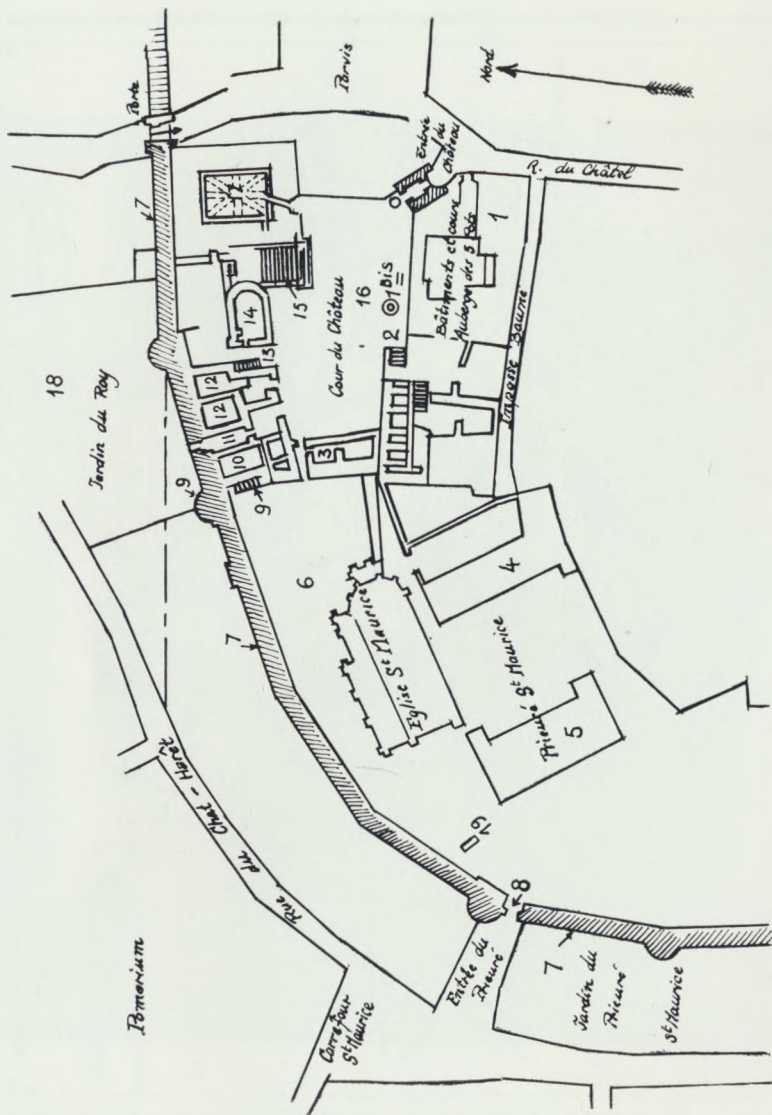


XIII. — Pierre à la levrette d'Augustomagus



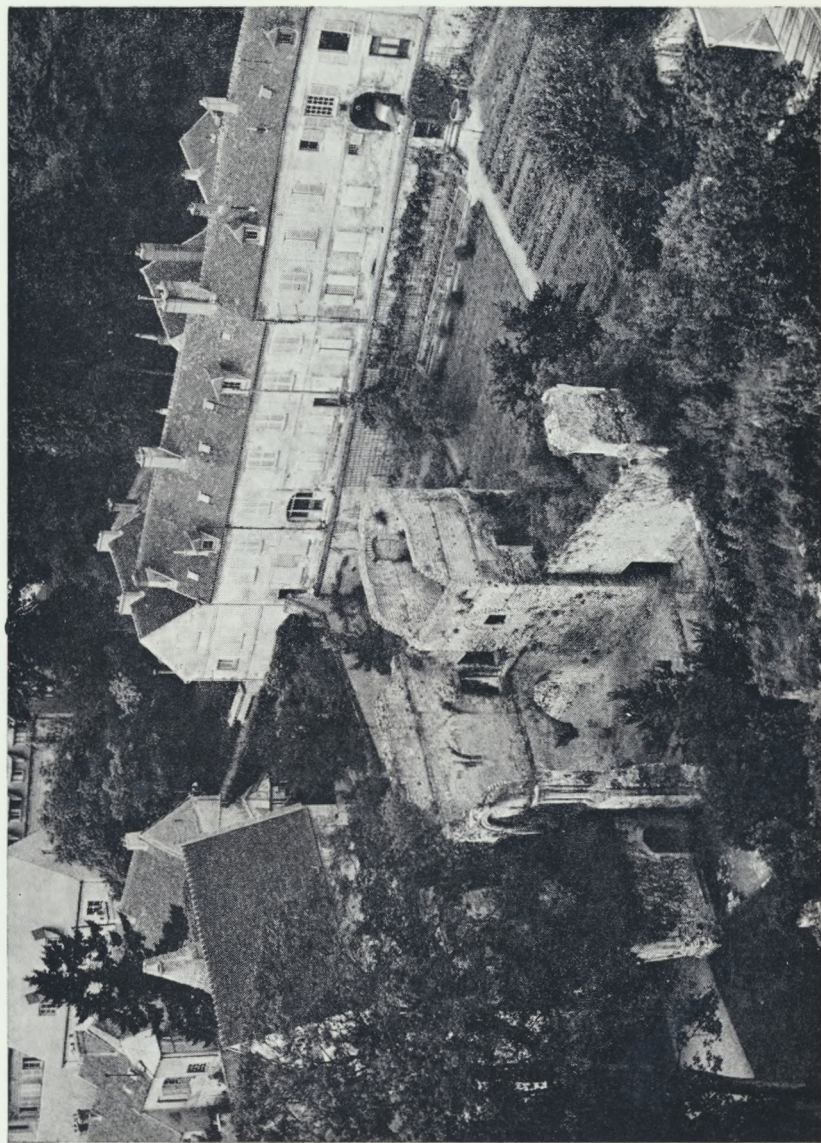
XIV. — Vestiges d'un **fanum** routier (Au faubourg St-Martin)





XVI. — Plan du Château Royal et du Prieuré de Saint-Maurice

- 0 — *Porte d'entrée*, diminuée de ses tours et privée de ses herses du XIII<sup>e</sup> siècle.
- 1 — *Hôtel des Trois-Pots et Prisons du château* : ancienne Hostellerie des Trois Pots d'Estain ; emplacement du Logis des Hôtes, sous saint Louis.
- 1 bis — *Puits à étage*, de 23 m de profondeur (moderne) ; englobé dans les communs actuels.
- 2 — *Chapelle des Tribunaux* (au-dessus des prisons).
- 3 — *Corps principal du château*.
- 4 — *Prieuré de Saint-Maurice*.
- 5 — *Bâtiment conventuel du XVIII<sup>e</sup> siècle* (actuellement Musée de la Vénérie).
- 6 — *Parc du Prieuré*.
- 7 — *Mur d'enceinte de la Cité* (visible au château sur le quart de sa totalité).
8. — *Porte d'entrée du Prieuré* (remplace une porte gallo-romaine dont il reste une tour).
- 9 — *Escalier* desservant le premier étage du château (escalier moderne) ; conduisait à l'ancienne *Chambre du Roy*, devenue *Chambre du Conseil du Présidial* et à l'*Oratoire de saint Louis*.
- 10 — *Les cuisines* : emplacement de la cheminée et de la cage de l'escalier de service. Au premier étage, la *Salle des Marchaux* devenue la *Grand-Chambre civile* (effondrée en 1780).
- 11 — *Cour des cuisines*.
12. — *Celliers et remises* (la Salle des Gardes était au 1<sup>er</sup> étage).
- 13 — *Porche voûté formant vestibule*. A droite, entrée de la *chapelle basse* ; à gauche, caves (*latomiae* antiques).
- 14 — *Chapelle Saint-Denis-Saint-Louis* (tribune chapelle haute).
- 15 — *Escalier d'accès au 1<sup>er</sup> étage* (escalier disparu ; celui de François I<sup>er</sup> était le dernier en date).
- 16 — *Cour d'honneur*.
- 17 — *Turris Praetoria d'Augustomagus* devenue « le Fort » du château.
- 18 — *Jardin du Roy*.
- 19 — *Obélisque d'Angoulême*.



XVIII. — Vue d'ensemble d'une partie des ruines du Chastel du Roy



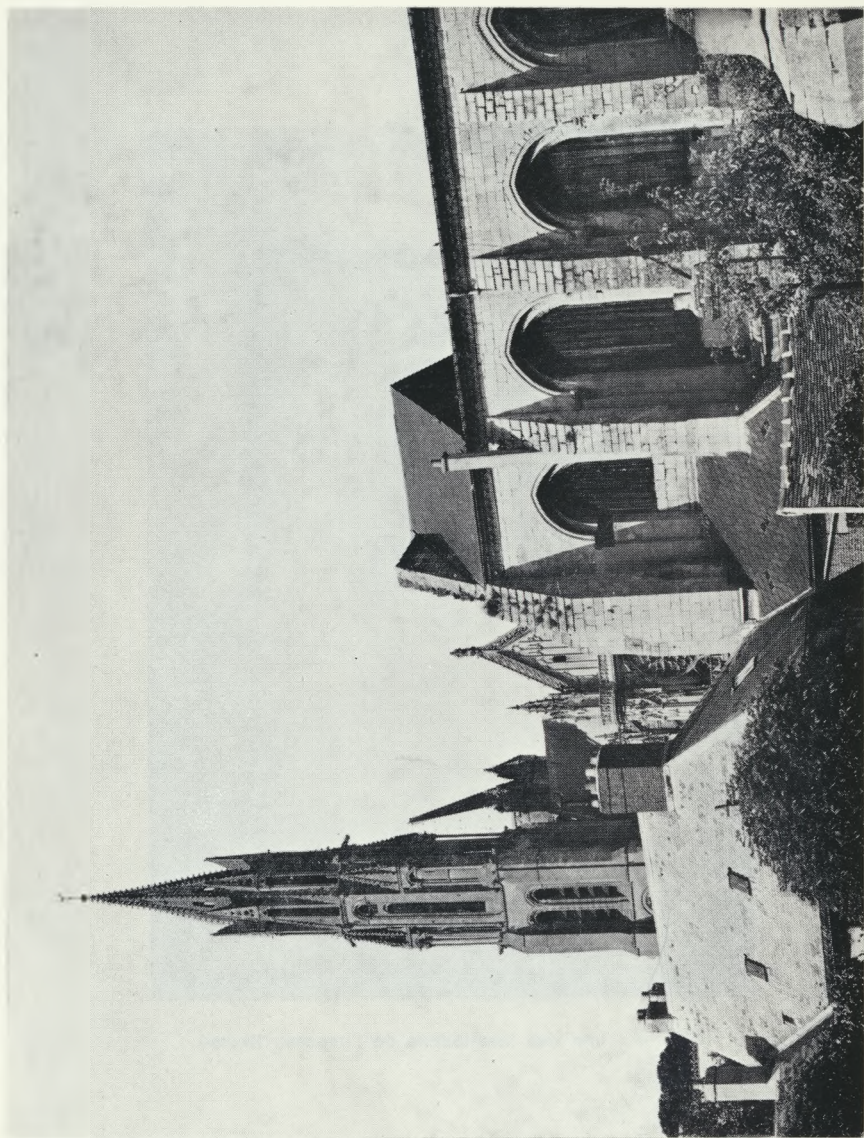
XIX. — Vestiges mutilés de la façade occidentale du Chastel du Roy de Charles V



XX. — Au Chastel du Roy



XXI. — L'une des inscriptions de l'Impasse Baumé



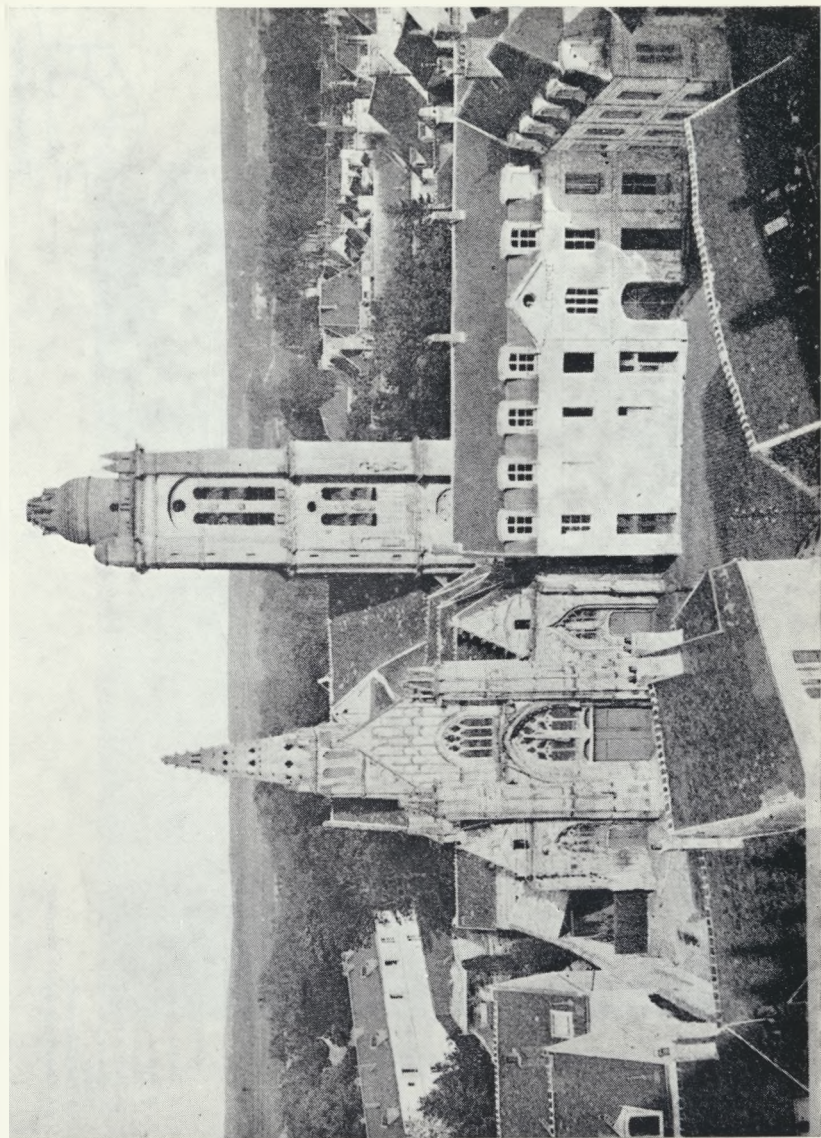
XXII. — Le vaisseau de Saint-Frambourg



XXIII. — Façade de Saint-Frambourg vers 1852

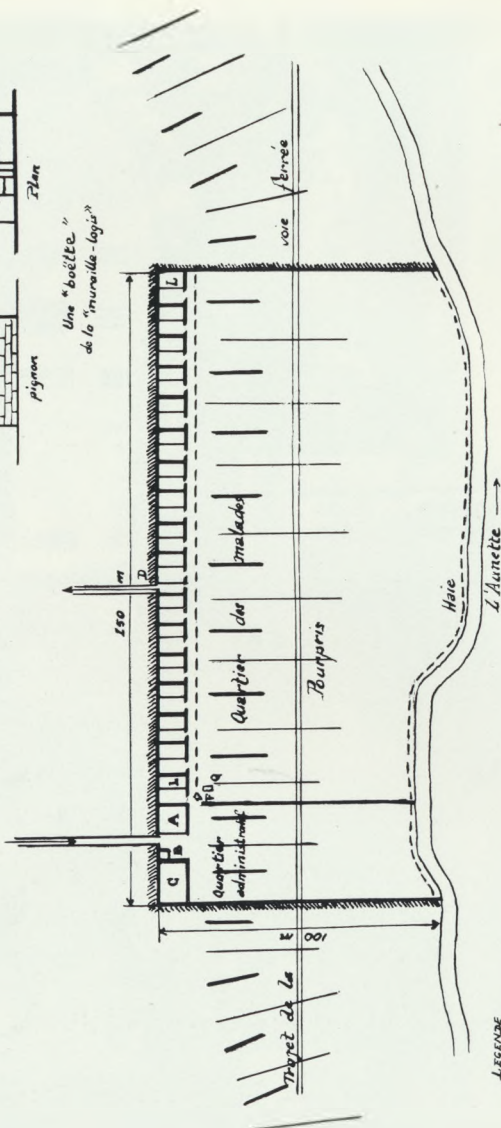
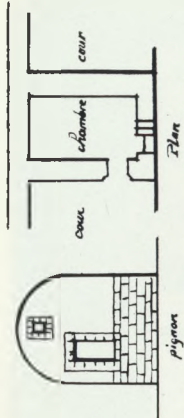


XXIV. — Clocher de l'église de l'ancienne Abbaye royale de Saint-Vincent



XXV. — L'église Saint-Pierre et restes du Grand Séminaire

La Santé

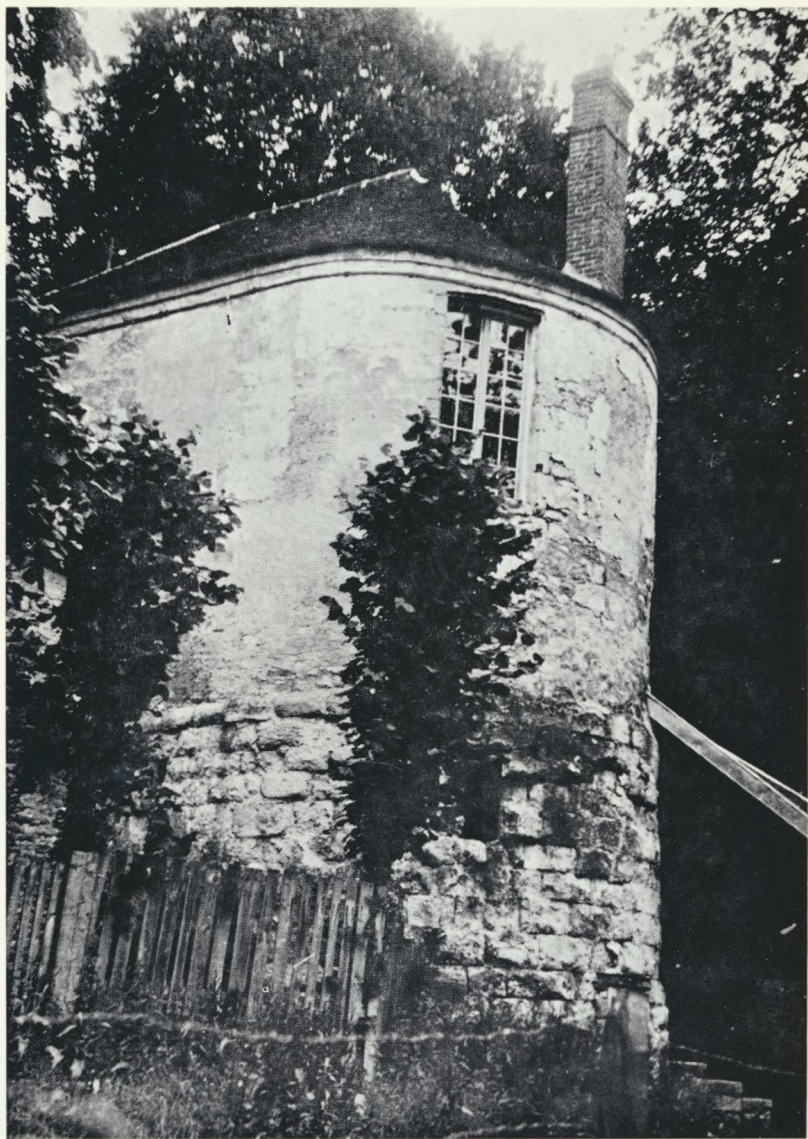


LEGENDE

- A Pavillon du personnel
- B Logt. de gardien
- C Cabanons
- D Porte des morts
- E Porte d'entrée
- F Entrée
- Q Table des morts
- L Rangement des logs à demeure



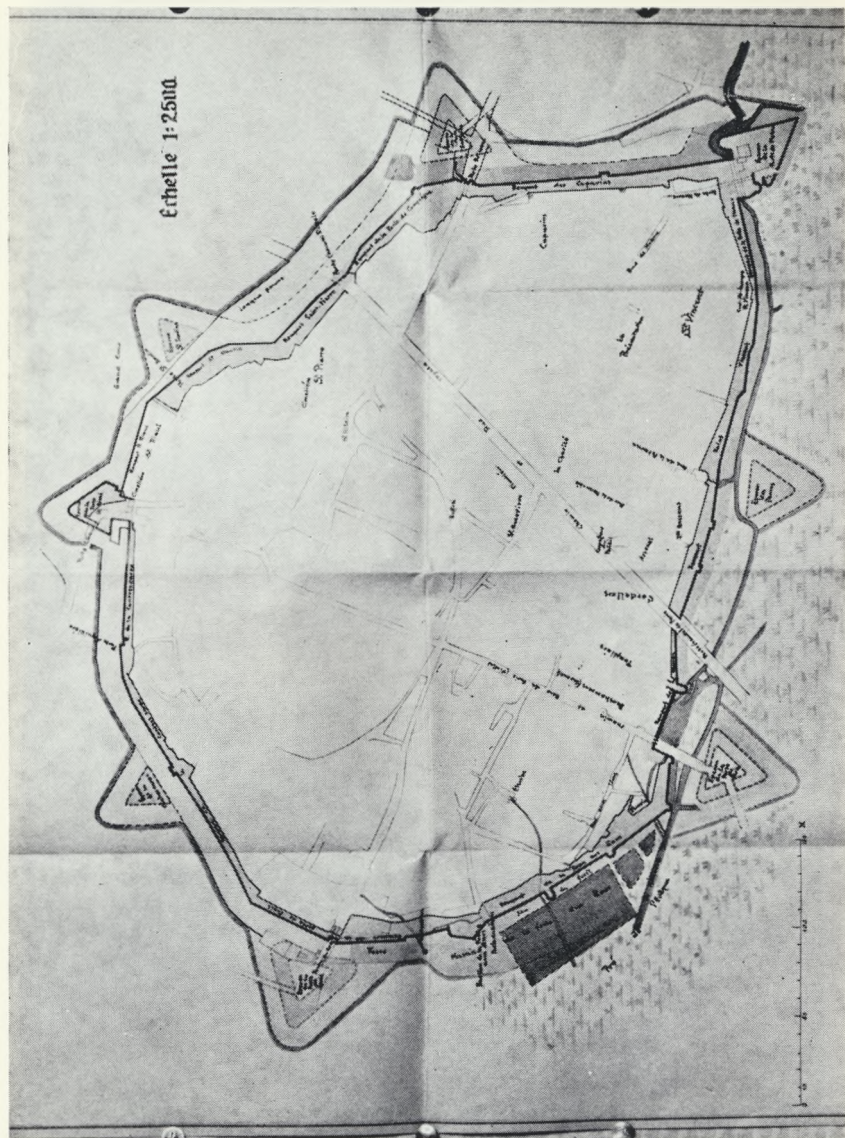
XXVII. — Restes d'une « boîte » de la Santé



XXVIII. — La tour du Jeu d'Arc



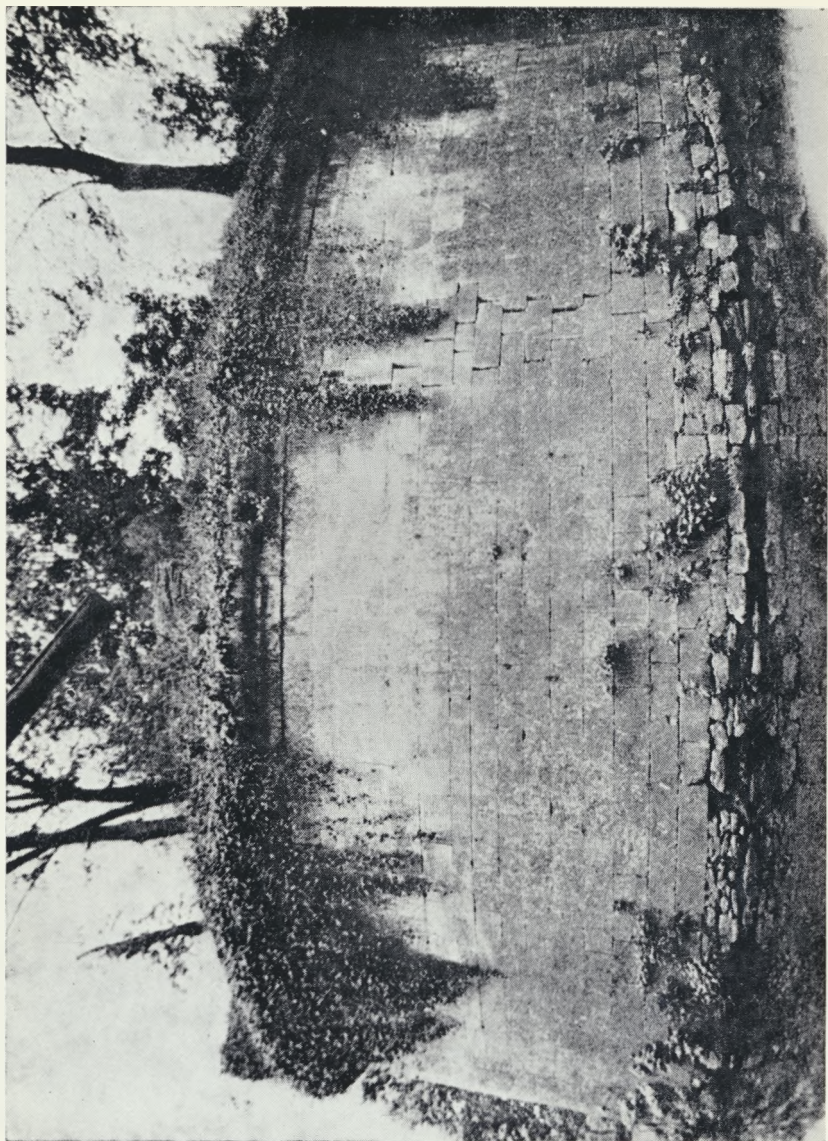
XXIX. — La Poterne des Tisserands



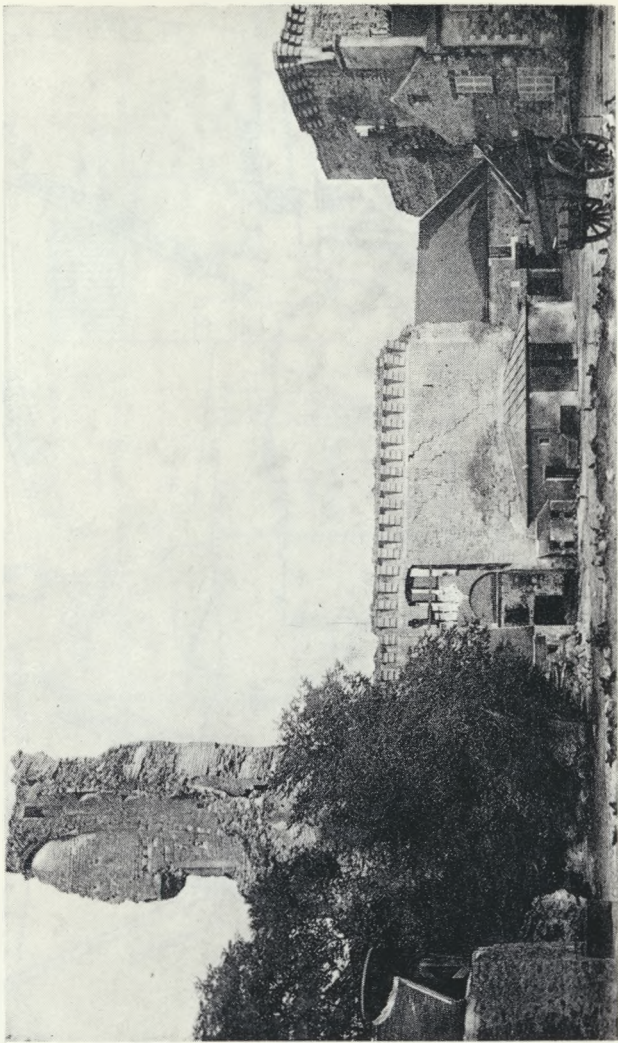
XXX. — Plan des éperons « en as de pique »



XXXI. — Chemin de ronde du Rempart « des Carmes »

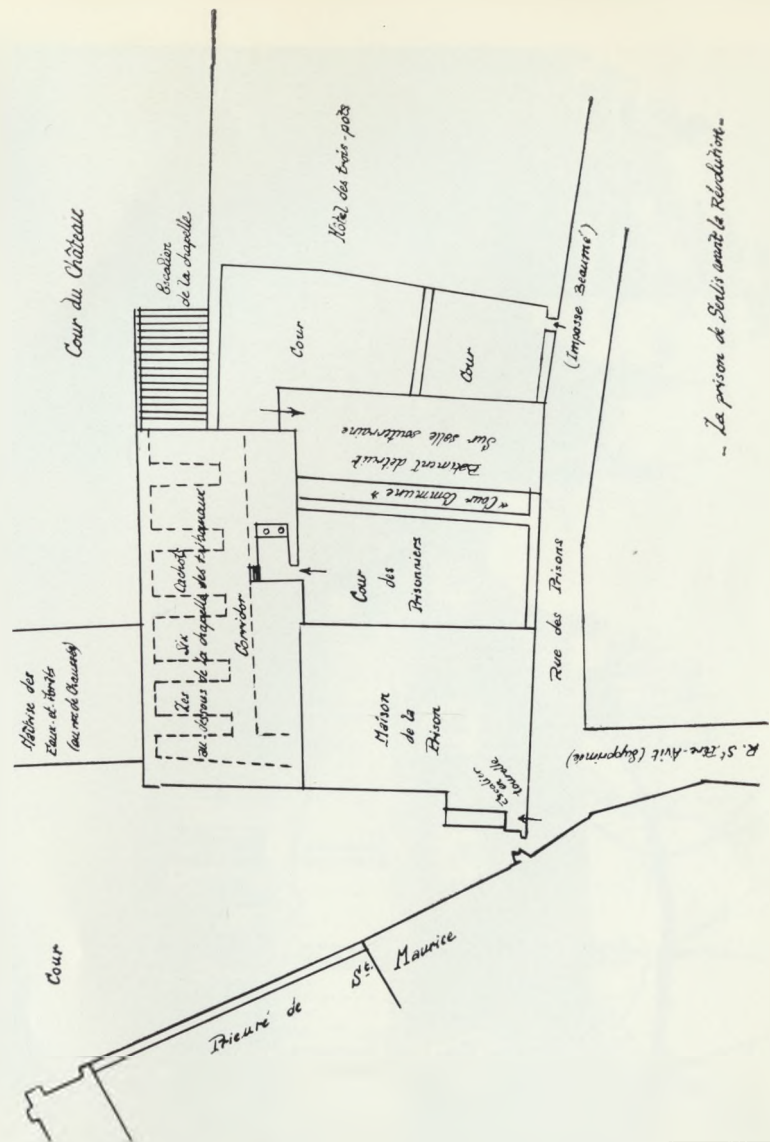


XXXII. — Eperon de la Porte de Meaux



XXXIII. — Ruines du Château de Montépilloy





La prison de Senlis avant la Révolution.



XXXVI. — Hôtel sur la place Gérard de Nerval

Au moment des importants travaux de Roberval, l'enceinte de Philippe Auguste dans son état primitif était déjà presque méconnaissable. Ensuite, les adjonctions de plates-formes, d'éperons, de cavaliers, de contrescarpes, de ravelins et autres ouvrages avancés, l'augmentation considérable des fossés en largeur et en profondeur, le creusement des fosses ou pièces d'eau complétant la défense, la suppression de plusieurs portes, la transformation des autres, achevèrent de détruire l'aspect de notre enceinte avant qu'elle n'eût atteint son cinquième centenaire. Les tours orgueilleuses, aux noms bizarres (3), avaient fini par disparaître à peu près toutes et si bien qu'on en perdit jusqu'au souvenir. Quant aux courtines, il devint difficile de discerner, sous l'épaississement du rempart, ce qui pouvait en survivre d'ancien.

L'intérêt et la rareté que présente l'enceinte moderne de Senlis sont dans le fait qu'elle appartient au système de fortification ayant précédé celui de Vauban. Une place forte aussi importante par sa position subit, naturellement, toutes les modifications progressives apportées dans l'art du flanquement. Pourtant celles-ci, par suite de l'abandon de la place au XVII<sup>e</sup> siècle, s'arrêtèrent au stade de l'éperon en as-de-pique.

Il existait huit éperons autour de l'enceinte, les uns parentés de pierre, les autres de terre seulement. Construits entre 1588 et 1598, ils étaient répartis, aussi également que le permettait le terrain, de manière à bien flanquer les courtines et à se défendre mutuellement. Voici leur liste, en partant de l'ouest :

- L'éperon de la Porte de Creil
- L'éperon du Champ du Marché
- L'éperon de la Porte Saint-Rieul
- L'éperon Saint-Sanctin
- L'éperon de la Porte Bellon
- L'éperon de la Porte de Meaux
- L'éperon des Dames
- L'éperon de la Porte de Paris.

(3) Tours Engelée, Jehan Cauche, Billebaut, des Bouticles, aux Bœufs... **La tour aux Bœufs** apparaît encore au n° 10 du boulevard des Otages ; elle faisait partie de l'enceinte primitive qui, à cet endroit, fut agrandie postérieurement pour englober « la Tuerie » ou « Malemaison ».

Pratiquement, du point de vue du tir, il manquait un neuvième éperon entre la Porte de Creil et la Porte de Paris : la courbure de l'enceinte et la distance des deux points l'exigeaient. On y suppléa, d'une part, en maintenant trois tours anciennes (les tours du *Jeu d'Arc*, du *Jeu du Fusil* et des *Bouticles* (4), d'autre part, en construisant, au point le plus faible, à l'emplacement de la Porte aux Anes (5), supprimée, une plate-forme en éperon, autrement dit un *cavalier*, qui anticipe dans le fossé. Cet ouvrage n'a pas été détruit. Il porte, par méprise, le nom de « plate-forme du Montauban », alors que celle-ci était située beaucoup plus haut, c'est-à-dire à l'emplacement des jardins de l'Hôtel de la Chaussée (actuellement Sous-Préfecture). Cette plate-forme n'était un ouvrage militaire qu'en temps de guerre ; en période de paix, chacun pouvait s'y promener librement et s'y reposer puisqu'elle était dotée de bancs (d'où son nom). Elle fut basculée dans le fossé en 1825.

Le cavalier de la Porte-aux-Anes commandait la rue de la Fontaine des Arènes (voie antique). Nous pouvons encore admirer ce puissant ouvrage depuis les jardins maraîchers de l'ancienne « *Fosse aux Anes* ».

Des huit éperons semblables, on peut prendre comme type celui de la Porte de Meaux, le seul qui subsiste. Bien qu'amputé d'une épaupe, il est encore très remarquable (les spécimens de son espèce sont devenus introuvables) et représente une des curiosités méconnues et délaissées de Senlis. Le plan *en as de pique* y apparaît singulièrement accentué. Le bastion possède une place d'armes intérieure où se réunissait la cavalerie avant d'effectuer les sorties. Elle est garnie d'abris de belle architecture d'un travail extrêmement soigné, pourvue d'un abreuvoir protégé ouvrant sur les fossés et relié, par une large galerie souterraine, à l'ancien chemin couvert qui donnait accès à la porte. D'autres voûtes ou casemates voisinent. La masse paraît creuse — et doit l'être en effet, car

(4) Les **bouticles** étaient une sorte de bacs en pierre (boutiques) qui servaient de réserve à poissons pour les communautés, telle celle de Saint-Vincent.

(5) Cette porte conduisait au « Clos aux Anes » proche « le Moulin du Roy ».

il est question de « chambre d'éperon » dans les chroniques, — mais les couloirs de pénétration sont depuis longtemps obstrués. Cette importante construction avait remplacé un bastion d'angle de la place qui, lui-même, avait incorporé la grosse tour Jehan Cauche, une autre tour plus vieille, et le moulin Saint-Nicolas.

Des anciennes ouvertures de l'enceinte, le XVI<sup>e</sup> siècle finissant n'avait conservé que cinq portes (6) et une poterne.

La première porte en rang était la *Porte Saint-Rieul*, qu'on pourrait appeler « La Porte d'Honneur ». Par elle, les évêques et les gouverneurs — et les rois lorsqu'ils venaient à Senlis — y faisaient leur entrée solennelle. Venait ensuite la *Porte de Meaux*. Seuls ces deux passages furent constamment maintenus, les autres étant murés ou supprimés dans les périodes de danger.

La *Porte de Meaux* comprise dans le plan de démolition de 1827, a été sauvée par miracle. Si, démunie de sa plate-forme supérieure, de la longue voûte arquée et obscure qui la prolongeait et de tous ses accessoires, elle a perdu son caractère, elle n'en garde pas moins toute sa valeur testimoniale. Il en est de même de la *Poterne*, décapitée, elle aussi, mais mieux conservée (7). Des portes *Saint-Rieul*, de *Creil*, de *Paris* et *Bellon*, il ne reste absolument rien. La Porte Bellon, la seule qui eût gardé un peu de son aspect du Moyen Age, présentait la particularité de posséder un « moigneau » ou passage souterrain secret, coudé et fermé par une grille, débouchant dans le fossé profond.

Il semble que toutes ces portes aient présenté le même dispositif de défense, c'est-à-dire, au-delà du fossé, *en face de la vieille porte de l'enceinte* plus ou moins modifiée (si elle n'était pas détruite) un ravelin ou éperon qui empêchait les attaques de plein fouet au canon ; dans cet éperon : une place d'armes pour les sorties, un passage coudé, en partie couvert, au bout duquel se trouvait un avant-poste avec pont-levis et, au-delà du fossé du ravelin, une barrière. La plupart des éperons de portes, détachés

(6) Le XVIII<sup>e</sup> siècle devait en créer deux autres ; la *Porte de Compiègne* et la *Barrière de Bellevue*, ouvertes à l'époque du percement de la rue Royale.

(7) Ne pas confondre la *Poterne* (ou *Poterne des Tisserands*) avec la *Poterne Saint-Vincent* dissimulée dans un jardin et servant de cave.

de l'enceinte, étaient reliés à celle-ci par un ancien bastion intercalaire. Aux portes de la vallée, non seulement l'eau courait dans les fossés, mais une série de canaux traversaient l'éperon. Au-delà de celui-ci, des ponts de bois ou de pierre — il y en avait un de sept arches à la Porte de Meaux — permettaient de rattraper la chaussée que l'on avait coupée pour faciliter la défense.

Les *as-de-pique*, protecteurs de l'enceinte, étaient eux-mêmes protégés par des plates-formes, endroits plus élevés et plus larges des remparts où, en temps de siège, on plaçait des pièces d'artillerie, derrière des gabions ou des tonneaux remplis de terre. Il y avait plusieurs plates-formes à côté de la *Porte de Paris* (le gros bastion rectangulaire qui a remplacé un ouvrage ancien et se dresse devant ce qui était encore il y a quelques années « l'abreuvoir », en était une). On en rencontrait sur la voûte de la Poterne, sur la Porte de Meaux, sur la Porte Bellon, etc. La plus haute de ces plates-formes était « *le Mont-aux-Bancs* » ; tout en défendant la Porte de Creil, elle commandait les avenues de Creil et de Chantilly (8).

Dans une position diamétralement opposée au bastion de la Porte aux Anes, à l'angle nord-est de l'enceinte, tout à côté de la Porte Bellon et derrière l'*Hôtel de la Petite Victoire* (Hôtel de la Gare actuel), existait une très large plate-forme : la terrasse de l'hôtel indique un peu son tracé : c'était le cavalier d'angle de la porte Bellon qu'il ne faut pas confondre avec le ravelin en *as de pique* de la dite porte. Ce volumineux ouvrage en terre, inclus dans les remparts, fut désigné au Cadastre sous le nom de « Carrefour de l'Obélisque » après son nivellement. A cette époque (1811), la notion de « promenade » primait celle de « remparts », d'où le nom « carrefour ». L'*obélisque de Madame Royale* ou d'*Angoulême* était érigé sur cette plate-forme (9).

Du rôle joué pendant le siège de Senlis, au XVI<sup>e</sup> siècle par la plate-forme *Saint-Sanctin*, qui remplaça la porte du même nom

(8) Trois ouvrages bien distincts dans le secteur ouest : **Eperon** de la Porte de Creil ; **plate-forme** du Mont-aux-Bancs ; **cavalier** de la Porte aux Anes (seul subsistant).

(9) Voir chap. **Le Chastel du Roy**.

à l'angle de la rue Saint-Pierre et du cours Thoré-Montmorency, nous parlerons dans un des chapitres suivants. Il reste à citer la plate-forme qui remplaça *la Porte Aiguillère* et qui dominait l'as de pique du *Champ du Marché*, situé au bout de la rue de la Contrescarpe devenue venelle militaire, à la place de la *Porte Beaumont* ou *Porte du Marché*, ou encore *Porte aux Pourceaux*, condamnée dès longtemps et complètement oubliée aujourd'hui.

La large vallée marécageuse de la Nonette fournissait à la place forte de Senlis une défense que l'on pourrait croire avantageuse. Ce fut pourtant de ce côté que lui sont venues toutes les attaques. Le cours détourné de la Vieille Rivière (*vietellus flumen*) avait servi à alimenter les fossés en permettant d'obtenir une ligne d'eau de la *Porte Bellon* au *Mont-aux-Bancs*. Cette défense n'ayant pas paru suffisante, on l'accrut de lacs d'eau, dits « fosses ». On les trouve dans les titres au nombre de trois : la « fosse Saint-Vincent », devant le rempart Saint-Vincent ; la « fosse l'Abbesse », au sud-est de la *Porte de Paris* et, enfin, la grande pièce dite « fosse aux Anes », devant le rempart dit « des Otages ».

De la fosse Saint-Vincent, il ne reste rien ; l'ancien abreuvoir de la *Porte de Paris* était un vestige de la fosse l'Abbesse ; la fosse aux Anes creusée en 1480, curée en 1526, agrandie en 1544, fut comblée peu avant la Révolution. Elle avait été seule maintenue en service au XVI<sup>e</sup> siècle.

Les fossés sans eau du nord-est étaient larges et profonds. On les avait sans cesse augmentés dans leurs dimensions ; plusieurs étaient taillés à pic dans le roc, tels ceux de la *Porte Bellon*. Leur largeur moyenne d'environ 20 mètres était souvent dépassée. Au nord, une arrière-fosse les doublait, au-delà de la contrescarpe sur laquelle furent établis *les cours* (promenades). La défense s'arrêtait à une limite qu'on appelait « le *tour de ville* ». Cette limite, constituée par un petit sentier, courait sur la crête extérieure du deuxième fossé entre la *Porte de Creil* et la *Porte Bellon*. Par extension de sens, l'intervalle exhausé compris entre les deux fossés avait pris le nom de contrescarpe. Ce fut pendant longtemps, sous l'Ancien Régime, l'une des belles promenades de Senlis. Au nord-ouest, le cimetière n'existait pas

et rien ne gênait la vue splendide sur la vallée de l'Aunette et la forêt d'Halatte.

En temps de paix, les fortifications étaient complètement dé garnies de matériel de guerre. Celui-ci s'emmagasinait dans divers locaux, notamment à l'*Arsenal*, grange appelée le *Palais*, souvenir du « dôme » — *trullum* — d'*Augustomagus* (Palais des empereurs) que la Ville avait achetée au XV<sup>e</sup> siècle. L'*Arsenal* occupait l'angle sud de la rue des Cordeliers (dite aujourd'hui, par permutation de nom, rue du Temple) et de la rue Royale (de la République). C'est dans l'*Arsenal* que l'on resserrait les poudres. En temps de guerre, il se transformait en fabrique de munitions ; on y avait établi un moulin à chevaux. L'*Arsenal* ne contenait que les armes et les munitions de la Ville ; celles du Roi, sous la surveillance d'un garde d'artillerie, étaient remisées au château, mi-partie dans la salle basse de la Tour du Prétoire (le Fort), mi-partie dans un local spécial situé entre les anciennes prisons et l'Hôtel des Trois-Pots.

Il y avait un corps de garde à chaque porte ; tous les locaux qui les abritaient ont disparu. Cependant, une maison située au n<sup>o</sup> 3 du Rempart Bellevue, donne une vague idée de ce qu'étaient ces petits bâtiments étroits et tout en hauteur.

La milice locale, sous le commandement du Gouverneur ou du Capitaine de la ville, fournissait un effectif d'environ 850 hommes, nombre renforcé, en temps de siège, par un apport d'environ 650 gens de guerre.

Les remparts, ayant servi pour la dernière fois sous Henri IV, furent abandonnés à partir de 1636, date des dernières réparations, et abaissés au XVIII<sup>e</sup> siècle. La ville, qui en avait la charge, s'efforça d'en tirer parti en louant sur eux tout ce qu'elle put. Aussi, leur ruine ne fut pas occasionnée seulement par la vétusté ou le manque d'entretien, mais bien aussi par les déprédations des habitants qui ne se gênaient pas d'y venir chercher les matériaux dont ils avaient besoin. D'autre part, la déchéance des murs s'accrut encore du fait que Senlis n'était pas compris dans le plan de fortification de Vauban.

En 1827, une ordonnance de Charles X prescrit la démolition complète des remparts. Bien que commencée avec ardeur, l'entreprise s'essouffla au bout de dix ans, de sorte que, n'étant point parvenu à abattre la totalité de la section comprise entre la *Porte Bellon* et le *cavalier de la Porte aux Anes*, on se contenta d'en aplanir vaguement la partie sud pour en faire une promenade.

Au nord, le tracé du rempart se retrouve derrière la Gendarmerie où le contre-mur interne continue à délimiter ce qui fut jadis le *cimetière Saint-Pierre* ; entre la rue Saint-Pierre et la rue de Villevert (ex-rue neuve des Balances), il subsiste, dans les jardins, une portion notable de l'enceinte de Philippe Auguste.



CINQUIÈME PARTIE

**A PROPOS DE STÉNOPONYMIE**



## DE QUELQUES NOMS DE RUES

A constater le nombre considérable des noms de rues relevés par les érudits dans les vieux textes de Senlis, on pourrait croire que la ville avait autrefois une voirie beaucoup plus développée que celle d'aujourd'hui (abstraction faite de l'époque antique qui n'a pas influencé la sténoponymie ou étude des noms de petites rues). Il n'en est pourtant rien : depuis le Moyen Age, à part quelques suppressions compensées d'ailleurs par les créations nouvelles, le nombre des rues n'a sensiblement pas varié. Leur nom, par contre, suivant l'exemple des maisons, a subi bien des vicissitudes. Au cours des âges, en effet, une même rue a porté cinq ou six noms différents, parfois davantage et ses sections ont pu être dotées, à divers reprises, d'appellations distinctes ; des noms ont été corrompus, d'autres altérés au point de devenir méconnaissables ; enfin, le nom qui avait été attribué à une rue a été donné ensuite à une autre. Le fil d'Ariane qui a permis aux déchiffreurs de grimoires de se retrouver dans le labyrinthe obscur des noms de rues de Senlis a été leur longue patience et leur temps, — celui-ci dépensé sans parcimonie dans des recherches difficiles. Devant nous limiter, nous nous bornerons à ne citer ici que les rues au cas le plus typique.

### LA RUE DU « HAUBERGIER »

La rue du « Haubergier » n'était pas une rue d'artisans. Si on l'a appelée quelquefois « rue des Haubergiers », ce ne fut que très

peu de temps et à une époque fort tardive où, depuis des siècles, on ne fabriquait plus de hauberts. Son vrai nom, son nom très ancien, très fixe, maintenu sans altération du XIII<sup>e</sup> au XVI<sup>e</sup> siècle, est « rue haubergier », ou « haubergière », c'est-à-dire « rue chevalière » ou « de haut-fief », rue noble par excellence. La véritable orthographe ancienne est « hauberc ». On trouve dans la « Coutume du Bailliage de Senlis », en 1781 : « Hautbergier », ou « hautberr », ce qui veut dire « haut-baron ». On disait un « fief de hautbert », pour « fief de haute justice ».

L'expression qualificative « hautbergière », interprétée par des scribes qui n'en comprenaient plus le sens, s'est écrite phonétiquement « aux bergières », d'où la poétique « rue des Bergères » du XVIII<sup>e</sup> siècle redevenue, au XIX<sup>e</sup>, « rue du Haubergier » avec adjonction de l'article partitif (du) qui crée un contre-sens. S'il s'était agi d'une qualification professionnelle, nous aurions eu « rue des Haubergeronniers » : rue habitée par des faiseurs de chemises de mailles, ou « rue de la Haubergerie ».

Si l'appellation « rue du Haubergier » remontait au XIII<sup>e</sup> siècle — ce qui n'est pas — on pourrait penser qu'elle ait conservé son intégrité jusqu'à nos jours. Mais l'unique demeure d'un seul artisan ne pouvait imposer son nom à une rue. Et encore faudrait-il admettre — chose tout à fait anormale — que, dans une ville royale et militaire comme était Senlis, il n'y ait eu qu'un seul fabricant de cottes de mailles, à une époque où les machines n'existaient pas.

On comprend très bien l'explication de l'adjectif « haubergière », synonyme de « chevalière » (noble), quand on en connaît la raison : cette rue faisait partie du fief de Garlande (1) ; elle était occupée d'un côté et en majeure partie par l'*Hôtel du Flament* (2), démembrement de l'« Hôtel du Grand Echiquier » de la rue de

(1) Cette puissante famille qui protégea l'Hôtel-Dieu.

(2) La maison dénommée aujourd'hui « Hôtel du Flamand » au lieu de Hôtel Flamand, nom de personne (n° 4 de la rue des Cordeliers) a reçu cette appellation par suite d'une erreur de l'un de ses anciens propriétaires. En fait, cette maison a pris la place de l'*Hôtel de la Milice du Temple* dont il reste quelques vestiges. Cf. même chapitre : *La rue des Cordeliers*.

Paris. Or l'Hôtel du Grand Echiquier avait été le siège de la Vicomté de Senlis, apanage de la famille de Garlande dont les membres étaient bien de hauts et même de *très hauts barons*.

Quant à la maison dite aujourd'hui « du Haubergier », qui abrite le *Musée d'Art et d'Archéologie*, elle n'a aucun point commun avec le nom de la rue par laquelle on y pénètre aujourd'hui. C'est au début du XX<sup>e</sup> siècle qu'elle fut affublée de ce nom mal compris. Les titres ne font pas mention de son enseigne ; à en juger par la niche d'angle, cette enseigne inconnue, si elle a existé, devait être plutôt d'ordre religieux. D'ailleurs, une enseigne, peinte ou sculptée, aurait donné « Maison du Haubert » et non « Maison du Haubergier ». S'il s'était agi de la demeure, de la boutique ou de l'atelier d'un artisan ou commerçant, l'immeuble se serait appelé « maison du haubergeronnier » ou « maison de la haubergerie ». Elle n'était pas une maison de haut-fief et ne pouvait être qualifiée ni « hôtel haubergier », ni « maison haubergière ». Ceux qui ont « baptisé » cette demeure n'ont pas remarqué que sa tourelle d'escalier portait des armoiries (3), ce qui écartait, à priori, toute idée de métier ; qu'elle appartenait à la rue Sainte-Genève sur laquelle elle avait sa façade et son entrée principale, ce qui lui retirait l'élément primordial de liaison avec « la rue du Haubergier » ; qu'il existait à l'emplacement de l'entrée actuelle une aile en retour d'équerre, détruite seulement dans le XIX<sup>e</sup> siècle. Cette aile, fermant complètement la cour intérieure, diminuait encore le contact avec la rue « du haubergier ». Au surplus, cette maison semble avoir toujours été habitée jusqu'à sa décadence, sinon noblement, du moins bourgeoisement, par des gens de robe, les premiers de la cité.

### RUE SAINT-YVES-A-L'ARGENT

Cette rue se trouvait dans le quartier des tisserands au temps où le commerce de la draperie était florissant à Senlis. L'anthroponyme de cette rue, déformation de l'anthroponyme primitif, lui

(3) Celles des seigneurs d'Ognon de la Fontaine.

a été attribué, après de nombreuses variations, depuis le XVII<sup>e</sup> siècle seulement. Au XVI<sup>e</sup>, époque de modifications fréquentes de graphies, on a commencé à écrire *Saint-Ysmes* à l'Argent, au lieu de Saintisme, réduction de *Saintissime*, prénom très usité dans la région. Cette dame Saintisme à l'Argent avait donné son nom à la rue qui allait de sa maison « à celle du Voyer ». On disait indifféremment, en parlant de cette rue : « rue du Voyer » ou « rue Dame Saintisme à l'Argent ». Le rapprochement des sons et l'ignorance des sens ont fait ensuite écrire *Saint-Yves*, d'autant plus facilement qu'un objet de la rue permettait de justifier cette appellation. Saint-Yves ne représente pas un nom de saint, mais un anthroponyme, Yves, affublé du mot saint pour les besoins de l'oreille.

Antérieurement à 1789, se dressait depuis un temps immémorial, au milieu de la rue « Saint-Yves-à-l'Argent », sur une petite place appelée place des Capucins, à l'angle de la rue des Bordeaux, une croix de carrefour. Au bout de la même rue, du côté de Saint-Vincent, il en existait une autre qui avait remplacé « la pierre du Voyer ». Avant leur dernière dénomination (Croix des Capucins et Croix de Saint-Vincent), l'une des deux croix s'appelait « la croix d'Yves ». L'anthroponyme, intercalé et surchargé « Yves », provient donc d'une croix ; le sténoponyme « rue Saint-Yves » représente en réalité la « rue de la Croix-Saint-Yves ». Quel était donc cet Yves qui avait élevé le monument en lui imposant son nom ? La réponse se trouve dans l'acte de fondation de l'Abbaye de Saint-Vincent où nous sommes en présence d'un *Ivo, praepositus* (prévôt) qui habite ces parages en 1060. Comme représentant de la justice du roi, il réside sur une terre franche royale (*allodium regali*) que Philippe I<sup>er</sup> concède à Saint-Vincent. Or le prévôt urbain était appelé « voyer ». Nous connaissons la position exacte de l'Hôtel du Voyer : l'église de la Présentation a été élevée sur ses ruines. L'érection d'une croix au voisinage ne peut être due qu'à ce personnage suffisamment influent et important pour avoir laissé son nom à la postérité. Rendons-lui ce qui lui appartient — Yves — mais n'oublions pas que A l'Argent était le nom d'une dame d'autrefois qui se prénommait *Sanctissima*.

## RUE DES CORDELIERS

La rue du Couvent des Cordeliers, devenue par simplification, rue des Cordeliers, est un exemple type de modification de nom, par suite de disparition de l'objet principal auquel la rue avait dû ce nom. En 1232, les Cordeliers (ou Ardolliers), primitivement installés au faubourg Saint-Etienne, vinrent se fixer en ville, dans la rue où les Templiers étaient établis depuis longtemps. Après la suppression de ces derniers (1310), leur rue, appelée *rue du Temple* pour *rue de l'Hôtel de la Milice du Temple*, devint « la rue du Temple ou des Cordeliers ». L'immeuble des Templiers (4), attribué aux Hospitaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem ou Chevaliers de Malte, fut cédé par ceux-ci à des particuliers. Plus ou moins morcelé, transformé, il ne constituait plus un établissement marquant. On le perdit de vue en même temps qu'il abandonnait toute influence sténoponymique. Aussi finit-on par dire seulement « rue des Cordeliers ». Après la Révolution, le souvenir du Temple était si bien disparu de la mémoire des gens, que l'on attribua le nom du Temple à une artère qui n'avait jamais rien eu à voir avec les Templiers (elle se nommait alors rue du Perrier).

## RUE BELLON

Dans les actes du début du XIX<sup>e</sup> siècle, cette expression « rue Bellon » se trouve légèrement modifiée en « rue Bellone ». La déesse de la guerre n'a pourtant aucun rapport avec le mot « Bellon ». Comme nous le savons, « rue Bellon » doit se lire pour « rue de la Porte Bellon » et signifie, d'après le principe fondamental de la sténoponymie, « rue qui conduit à la Porte Bellon ». Mais, de même qu'il y avait trois « portes Saint-Rieul », il y eut aussi trois portes Bellon sur la même artère : celle de la Cité (Porte de Reims) ; celle de la muraille de Philippe Auguste ; celle du mur établi à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle, en avant de la précédente,

---

(4) Le corps de logis principal, bâtiment rectangulaire, remanié, à un seul étage, avec pignon et tourelle du 13<sup>e</sup> ou 14<sup>e</sup> siècle, est toujours debout.

« la Porte neuve Bellon », — la dernière en date et la plus connue. Le surnom affecté à la première de ces portes est passé successivement aux deux autres ; le fait se produit de même pour la Porte Saint-Rieul et pour la Porte de Paris.

Reste à savoir pourquoi on surnommait Bellon (*porta Bellonis*) la porte de l'est, ou Porte de Reims de la Cité, la seule qui, dotée de ses deux tours, représentait la porte décumane, porte principale du *castrum* du Bas-Empire.

L'explication nous est fournie par le mot « Mello », autre surnom dont elle était couramment gratifiée. « Mello » n'est pas un nom d'homme, mais un toponyme : il a servi, entre autres, à désigner une grande famille du Beauvaisis, les seigneurs de Mello. Le mot « mello » dérive directement de *metallum*, aux sens latins assez nombreux, mais se rapportant tous à la métallurgie. Mais *metallum* corrompu en « mello », signifie aussi la monnaie, l'endroit où l'on fabrique les pièces de monnaie. Du temps de Charles le Chauve, Senlis possédait un établissement d'émission d'un certain renom. En l'an 840, le monétaire ou directeur de la Monnaie, se nommait *Bello*, en français Bellon. Les expressions « Porte de Mello » et « Porte Bellon » (pour de Bellon) signifient donc respectivement « Porte de la Monnaie » et « Porte du monétaire Bellon ».

Mais si la porte était ainsi désignée, c'est que la Monnaie n'en était pas loin. Et alors s'explique la présence du mystérieux pan de mur derrière celui de la Cité, tout près de l'emplacement de la porte gallo-romaine disparue en 1805. Les vieux chroniqueurs considéraient ce mur en petit appareil, analogue à celui de la Cité, comme les restes d'un palais antique. Il est bien probable, en effet, que c'était le palais de la Monnaie, le siège de cet établissement d'émission qui fonctionnait encore sous Philippe Auguste et qui disparut au XIII<sup>e</sup> siècle, lorsque toute cette partie de la Cité fut attribuée comme cloître (ou mieux comme « encloître » au Chapitre de Notre-Dame. Les chanoines y établirent leur auditoire de justice et leurs prisons, leur pressoir et leurs « greniers ». Au XIV<sup>e</sup> siècle, la confusion entre les mots « Mello » et « Bellon » était si bien établie que l'on écrivait la *Porte Mellon*.

## RUE « SAINT-PÉRAVY »

Le Collège d'Enseignement Général, rue Saint-Pérvay, occupe deux immeubles principaux qui furent autrefois des maisons distinctes, maintes fois réunies et confondues : l'*Hôtel de la Treille* et l'*Hôtel Saint-Pérvay*. Apparemment, la « rue Saint-Pérvay » semble tirer son nom de ce dernier et comme celui-ci a été habité un certain temps par une Camille de Saint-Pérvay, on pourrait en déduire, comme on l'a fait très souvent, que l'expression « Saint-Pérvay » est un nom patronymique. En réalité, « Saint-Pérvay » ne procède ni directement, ni indirectement d'un anthroponyme : c'est le nom d'un sanctuaire (5). On en comprendrait mieux le sens si l'on écrivait, comme naguère, en deux mots « Père-Avit », avec un t, et non « Pérvay » avec un y, incorrection grammaticale, postérieure à la Renaissance, mais en fait rarement appliquée dans la nomenclature locale puisque, au Cadastre, la notation phonétique « Saint-Pierre à vit », met bien en évidence la prononciation du t final. Les textes du XIII<sup>e</sup> siècle portent *Sanctus Petrus avitus* qui signifie « Saint-Pierre-le-Vieux », par opposition à « Saint-Pierre-le-Neuf » hors les murs, nouvelle église édifiée en 1029 par le roi Robert.

C'est à Saint-Pierre-le-Vieux (ou Saint-Père avit) que s'exerçait initialement le culte paroissial des habitants de la Cité, lequel, après la construction de la Cathédrale, fut transféré à la chapelle Sainte-Catherine où il continua jusqu'à la Révolution. De cet état de choses primitif ont survécu deux faits :

- 1°) L'existence de l'antique oratoire, transformé en cave ;
- 2°) La persistance, jusqu'à la suppression de la *Paroisse de la Cité*, en 1791, de l'emplacement du Presbytère, dit de Sainte-Catherine, en face de l'édifice précédent.

Sur l'ancien oratoire désaffecté — qui existe toujours — dont l'origine remonte normalement au IV<sup>e</sup> siècle, on construisit une maison ; elle prit — c'était naturel — le nom de l'ancienne église qu'elle remplaçait et imposa ce nom à la famille qui l'habitait.

---

(5) Cf. chapitre : **Sanctuaires**.



AU MUSÉE DES INDIENS

SIXIÈME PARTIE

**AU CŒUR DE LA VILLE**

Société d'Histoire et d'Archéologie de Senlis

Société d'Histoire et d'Archéologie de Senlis

AU COEUR DE LA VILLE

TROISIÈME PARTIE

## AU MUSÉE DU HAUBERGIER

Nous parlerons tout d'abord d'un morceau d'architecture, le plus important et le plus noble de l'antiquité de Senlis, qui gît, dans l'anonymat, sous un appentis à droite dans la cour d'entrée du Musée (1). Cette pièce, lourde d'une demi-tonne, sert d'appui à un chapiteau médiéval. Celui-ci n'est pas dénué d'intérêt mais il est loin de présenter la valeur archéologique de l'autre vestige qui, en réalité, est un vousoir d'arc triomphal ayant probablement appartenu au temple de la triade capitoline de la ville d'*Augustomagus*. L'emplacement de la découverte (dans les caves de l'ancien évêché (tribunal civil) où le morceau était encastré dans le mur du III<sup>e</sup> siècle, corrobore cette déduction qui vient à l'appui des trouvailles faites en 1803-1805, dans les fondations de la Porte de Reims, de fort beaux fragments d'architecture portant encore des traces de dorure.

La courbure de ce fragment a permis à M. Matherat de reconstituer les dimensions de l'arc auquel il appartenait. C'est un arc de plus de cinq mètres d'ouverture ; il était composé de quinze pièces identiques. Pour juger de la valeur du morceau, il faudrait qu'il soit exposé en hauteur. Le bloc, sculpté sur trois côtés et soigneusement appareillé sur les trois autres, laisserait ainsi apparaître les motifs de ses faces et de sa douelle intérieure, tout en permettant de pouvoir observer sa forme (cunéiforme) et sa courbure. On retrouve dans ce vousoir les motifs de l'arc de *Titus* du temple de Vespasien et autres monuments de la

---

(1) Entrée du Musée archéologique : rue du Haubergier, n° 10.

meilleure époque de Rome. La technique, la finesse d'exécution sont tout à fait remarquables.

Rappelons que les plus belles pièces d'architecture d'*Augustomagus* gisent encore, plus ou moins dispersées, sous le blocage supérieur de l'enceinte gallo-romaine dont elles constituent les assises, demeurées, par une chance inespérée, intactes jusqu'ici.

#### *Rez-de-chaussée.*

Au fond de l'unique salle, se dresse le socle en bronze de la statue de l'empereur Claude, retrouvée en 1950, au moment des fouilles du château dirigées par M. Matherat. Ce socle gisait en plus de huit cents morceaux dans la profondeur des terres, sur l'aire du *Palatium* capitolin d'*Augustomagus* ruiné au III<sup>e</sup> siècle. Ce socle, reconstitué par le *Laboratoire de Recherches Sidérurgiques de Nancy*, porte une dédicace votive dont voici la traduction :

A TIBÈRE, CLAUDE, CÉSAR, AUGUSTE, GERMANICUS  
PONTIFE SUPRÈME  
EN SA HUITIÈME PUISSANCE TRIBUNICIENNE  
SON IV<sup>e</sup> CONSULAT ET SA XVI<sup>e</sup> SALUTATION IMPÉRIALE  
PÈRE DE LA PATRIE, CENSEUR  
EN HOMMAGE OFFICIEL DE LA TRIBU DES SILVANECTES

Une applique de bronze, qui semble figurer un dieu fleuve, est exposée dans la vitrine du milieu de la salle parmi divers objets de différentes périodes.

Au fond de la pièce, figure un fragment de la frise d'ornementation du temple de Jupiter capitolin ; réplique de la célèbre frise du Musée de Munich, cette décoration évoque le cortège des noces de Neptune et d'Amphitrite (2).

Dans les vitrines murales, hormis quelques vestiges des temps préhistoriques, l'attention du visiteur sera attirée par un nombre impressionnant d'*ex-voto* qui reproduisent toutes les parties du

(2) Un autre fragment de cette frise était autrefois exposé dans cette salle. Cf. chap. **Iconographie**.

corps humain. Ces pièces sont indiquées comme « provenant d'un temple en Halatte, dédié à un dieu guérisseur ». (3)

Il s'agit en effet des vestiges votifs d'un *fanum* forestier où présidait sans doute une divinité de sources du panthéon gaulois ou gallo-romain. « La source est divine (*divona*) et guérit d'une gorgée. » (*Ausone*) Le site fut retrouvé fortuitement en 1867 par le senlisien Léon Fautrat, à l'occasion d'une coupe de bois qu'il dirigeait : le temple ne fut dégagé qu'en 1872. La *cella* (gaulois) ou *sacellum* (gallo-romain), sanctuaire proprement dit, ne livra point aux chercheurs la statue de la divinité à laquelle il était dédié. Peut-être était-ce Mercure, ou Apollon le guérisseur ou sa parèdre Sirona ; ou bien encore dieu ou déesse des anciens cultes restés toujours chers au cœur des Celtes malgré la Conquête et l'intégration dans la romanité. Il ne peut être ici question que de suppositions : l'épigraphie fait défaut.

Les *ex-voto* recueillis entre les murs recouverts d'ocre rouge et de peinture verte du *sacellum*, nous livrent une série de têtes, isolées ou posées sur une base carrée ou sur un socle ; des enfants emmaillotés ; des mains, des pieds nus ou chaussés de sandales ; des seins de femme, sur des socles plats ; des organes génitaux ; des yeux, surtout, gravés sur une sorte de mamelon dont on peut rapprocher une tête portant des yeux tuméfiés extraordinaires, etc. De toutes les maladies dont souffraient les pauvres corps, l'*ex-voto* demandait expressément la guérison de tel ou tel organe. — ou remerciait la source tutélaire de l'avoir accordée.

Notre petit temple forestier dut certainement sa ruine à la violence. Les fouilles (1872, par le Comte de Caix de Saint-Aymour) ont en effet révélé des traces certaines d'incendie. L'absence de statue de divinité et de tout fragment d'inscription ou de consécration prouve que cette ruine fut méthodiquement

---

(3) **Emplacement du temple d'Halatte** : Bois de Balagny, canton de la « mare Lyrodon », à 500 m à gauche de la R.N. de Paris à Saint-Quentin, au deuxième coude de la route en partant de Senlis. On n'y voit pas grand'chose : un carré de terre remuée, perdu dans la végétation, ressemblant à une sorte de petite plate-forme, le long d'une sente.

consommée. Certains auteurs (dont Caix de Saint-Aymour) incriminent les chrétiens, particulièrement saint Martin de Tours et ses compagnons d'évangélisation. C'est possible, mais il se peut aussi que le temple n'ait été détruit que beaucoup plus tard, bien après le IV<sup>e</sup> siècle, à l'occasion d'une incursion de barbares.

### *Premier étage.*

Quelques témoins de l'art religieux (XII<sup>e</sup> au XVII<sup>e</sup> siècle) sont ici habilement mis en valeur. Le visiteur pourra admirer à son aise deux superbes têtes de pierre (dites *têtes de prophète*) ; l'une d'elles provient de la façade occidentale de la Cathédrale.

C'est probablement l'une des statues retrouvées au siècle dernier dans le « Clos du Chevet Saint-Rieul » qui est exposée sous la désignation de « Vierge martyre ». L'origine de l'effigie de sainte Prothaise, patronne de Senlis (en face) n'est pas indiquée.

Parmi ces témoins d'art qui évoquent tant de siècles riches de foi, le plus émouvant est sans contredit une *Tête de Christ* du XII<sup>e</sup> siècle qui nous vient de Saint-Leu-d'Esserent. Ce masque de mourant est tout à la fois d'un poignant réalisme et d'une surnaturelle beauté. Un *Jésus en Croix* du XV<sup>e</sup> n'atteint pas à cette intensité d'expression. Une *tête d'ange* du tympan de la façade occidentale de la Cathédrale, un fragment de *Pietà* du XV<sup>e</sup>, un *Pèlerin de Saint-Jacques* sur un morceau de pierre tombale constituent, avec la crosse d'évêque dit *Crosse du Chancelier Guérin*, un complément intéressant aux pièces essentielles citées plus haut.

### *Deuxième étage.*

Cette salle abrite des souvenirs de l'histoire particulière de Senlis. Les vitrines de gauche contiennent des documents qui, miraculeusement pourrait-on dire, ont traversé les siècles pour venir jusqu'à nous. Nous verrons tout de suite la *Charte de Commune* accordée à Senlis en 1173 par le roi Louis VII le Jeune. Senlis faisait partie du domaine royal et les *serfs royaux* reçurent

plus tard que les habitants d'autres villes (telles que Noyon et Beauvais), les libertés et franchises que celles-ci avaient obtenues de leurs seigneurs. Pourtant, à l'encontre de ces villes qui avaient connu le grand « remuement » populaire, Senlis reçut sa commune « sans agitation ni combats ». Cet acte, rédigé en latin, reproduit en grande partie la Charte de Soissons, accordée à cette ville en 1115 par l'Evêque et le Comte. Elle est signée au monogramme du roi Louis : deux lettres seulement, grossièrement ornées de figures. Le sceau annexé représente le roi assis, tenant une fleur de lys dans sa main droite et, de la gauche, une baguette en sceptre surmontée d'une fleur de lys dans un losange. Le sceau est apposé sur cire jaune et lacet de soie rouge.

Un précieux *Cartulaire*, autrefois conservé aux Archives Municipales, enchaîné dans une armoire fermée à clef, est visible dans la même vitrine que la Charte du roi Louis VII. Ce recueil contient la copie, en latin et en « roumans » (langue romane) des chartes accordées par nos rois à la ville, dans les XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles ; les titres de Senlis et différents arrêtés administratifs datant de la suppression de la Commune, remplacée en 1319, à la demande même des habitants, par une Prévôté.

Symbole des libertés municipales, le *Beffroi*, dont nous voyons dans la vitrine de droite la serrure et la clef, était une sorte de forteresse, haute tour à la base carrée couronnée d'un toit à quatre pentes. On y enfermait les prisonniers de la ville. Il était situé entre « l'étape aux vins », « le marché aux bleds » et « la halle aux poissons de mer » ou harengerie, c'est-à-dire sur la place de la Halle actuelle, en amont des rues Rougemaille et Saint-Hilaire. Il était d'usage, dans toutes les places fortifiées, d'élever un tel édifice pour dominer et surveiller la campagne. Le guet était obligatoire pour tous les hommes de la ville ; certains religieux, en compensation de services rendus, n'y étaient point astreints.

Le beffroi possédait une horloge et deux cloches ; la plus grosse de celles-ci, la bancloque (cloche à ban), sonnait l'alarme et convoquait les habitants en cas d'ennemis, d'incendie ou d'émeute. Après la suppression de la Commune, les Senlisiens pouvaient encore entendre les deux cloches, mais seulement « avec la permission du

prévôt ». Devenu par la suite incommode pour la tenue des marchés, le beffroi a été démoli en 1800 (4).

Lorsque le visiteur aura fait le tour de la salle dont les murs sont tapissés de plans anciens de la ville et de gravures (remarquer celle qui évoque l'attentat de Billion en 1789). Trois objets solliciteront encore son attention : une jolie maquette de la cathédrale, d'abord ; puis une truculente enseigne de moutardier et, enfin, la girouette de la *Commanderie des Chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem*. Cette girouette n'a de valeur que celle du souvenir qui s'attache à un célèbre ordre religieux médiéval, d'autant mieux établi à Senlis qu'il hérita tous les biens de la *Milice du Temple* à la disparition de celle-ci (1310).

Redescendant dans la cour du Musée, nous nous arrêterons encore un peu devant l'exposition lapidaire dont nous n'avons commenté que les pièces antiques. Il reste à voir un chapiteau et une console qui proviennent *peut-être* de la chapelle Sainte-Bathilde (5). Ces sculptures ont été retrouvées dans un jardin de la rue de la Treille. D'un mur de la même propriété ont été retirés cette *Tête à bonnet carré* et ces *Lutteurs* qui ornaient probablement des chapiteaux du Prieuré de Saint-Maurice. Enfin, la belle tête de cheval, modestement dissimulée le long du mur, est un fragment de la statue équestre de l'apôtre des Gaules, saint Martin, statue qui ornait encore en 1781 le pilastre gauche du portail méridional de la cathédrale (une gravure de Tavernier en fait foi) (6).

---

(4) De l'Hôtel de Ville ou Maison Commune — dont nous n'avons pas, dans ce Musée, de représentation — nous dirons seulement que, situé au Carrefour de l'Apport-au-Pain, il a été très remanié au cours des temps. « Vieil et vétuste et menaçant ruine », il avait été reconstruit, de 1495 à 1497, jusque dans ses fondations avec des proportions plus vastes. Le rez-de-chaussée, qui formait halle et magasins ouverts, était occupé par l'importante corporation des bouchers ; les salles et bureaux occupaient l'étage au-dessus. Depuis le XV<sup>e</sup> siècle, peu de modifications extérieures sont intervenues, à part la disparition du campanile, remplacé par une horloge, et l'adjonction de bâtiments du XVII<sup>e</sup> et du XIX<sup>e</sup> siècles. Il reste du XV<sup>e</sup> l'arc « tudor » du portail d'entrée, les murs de face sur la rue et sur la cour et, prenant dans le hall, un escalier à vis qui mène au premier étage.

(5) Paul Combaz : Senlis.

(6) Ibid.

## AU MUSÉE DE LA VÉNERIE

« Vieux et malade, je me ferai porter à la chasse et peut-être que mort je voudrais y aller dans mon cercueil. » Le mot célèbre de François I<sup>er</sup> surgira irrésistiblement en notre souvenir devant le buste du veneur royal qui, au rez-de-chaussée du *Musée de la Vénerie*, dans le couloir qui fait suite au vestibule d'entrée, nous accueille de son fin sourire. Et ce mot, qui semble le début d'une ballade, accompagnera nos pas, tout au long de la visite que nous rendrons aux précieuses collections, réunies en cette ancienne maison prieurale du XVIII<sup>e</sup> siècle depuis septembre 1958 (1).

### CATALOGUE SUCCINCT

#### *Vestibule du rez-de-chaussée et couloir à la suite*

- Une belle tapisserie d'Aubusson du XVII<sup>e</sup> siècle (motif de chasse).
- Une collection « Circonstances de la chasse à courre », de Carle VERNET.
- Des bois de l'équipage de Chézelles.
- Pieds tressés d'animaux « courables » : cerf, chevreuil, sanglier, lièvre, renard.
- Deux dessins d'ODRY : le cerf mullet et hure de sanglier.
- Une grande toile *attribuée* à VAN DER MEULEN (1632-1690) : le rendez-vous de chasse.

(1) Au Prieuré de Saint-Maurice (dépendance du château). Le *Musée de la Vénerie* a été fondé en 1935 sous l'impulsion du peintre CH.-J. HALLO qui l'installa, à l'époque, dans l'ancienne église Saint-Denys-Saint-Firmin de la Charité.

- Un relais de chiens de la Vénérie de Napoléon III, de JADIN.
- Une statue en bois sculpté : Louis XII en costume du sacre.
- Un chien naturalisé.
- Les bustes de François I<sup>er</sup> et de Henri IV.
- Des gravures de Jacques CALLOT.
- Une Diane chasserresse (portrait de Diane de Poitiers) Ecole de Fontainebleau.
- Une arbalète à « traits » (première moitié du XVI<sup>e</sup> siècle) pour la chasse au loup et au sanglier).
- Epieux du XVI<sup>e</sup> siècle.

La chasse à courre est née sans doute dans les plaines de l'Europe au début de l'Age du fer. De tous temps, elle a été l'école des braves. Le laisser-courre du cerf n'est plus aujourd'hui qu'un lointain souvenir sauf peut-être, en France, et particulièrement dans notre région, où il est resté vivace. Les traditions d'honneur dont s'annoblit la vieille coutume subsistent toujours chez les veneurs des équipages de nos forêts. Restée très populaire aussi, la chasse à courre emporte les suffrages du menu peuple des « suiveurs ». *Plaisirs de la chasse que rien ne surpasse*, chantent les chœurs dans un opéra romantique célèbre. Et rappelons-nous que nos anciens Silvanectes nourrissaient une telle ferveur pour ce passe-temps qu'ils s'y livraient encore jusque dans l'arène (*venationes*).

Pour leurs expéditions en forêt, nos ancêtres avaient de bons chiens, ces « ségusiens » ou chiens courants, originaires du pays ou de Germanie, à l'aspect maussade, à la voix gémissante et lamentable, — « fous » quand ils ont senti la piste, avec lesquels il n'est besoin ni de filets, ni de marches en battue (2).

Si la chasse avait été un moyen d'existence dans les temps reculés, elle était devenue un sport dès l'époque de l'indépendance gauloise et ce caractère s'accrut dans la Gaule romaine. A cette époque, chasse à courre et chasse à pied gardaient à l'homme le rôle principal. L'emploi de l'arc était rare et semble avoir été réservé au cerf. Pour lancer sur le gibier, le chasseur

---

(2) Cf. *La Vie Quotidienne en Gaule sous la paix romaine*, de Paul-Marie Duval.

menait en laisse un chien super-coureur, le lévrier agile. Mais pour le cerf et le sanglier, le chien d'attaque était le dogue trapu, au museau carré, au cou encerclé d'un collier à clous et « cette autre bête dont Pline l'Ancien rapporte qu'il était issu d'une chienne et d'un loup (3) ».

Si, à toutes les époques, Grecs, Gaulois, Romains ont chassé à cheval, accompagnés de meutes de chiens courants, c'est avec Clovis que la vénerie devint à proprement parler une institution royale. Ce fut à la chasse que Clovis dut sa victoire sur Alaric, roi des Wisigoths (Vouillé, 507). Un cerf chassé lui fit découvrir un gué qu'il avait jusque-là inutilement cherché. Dès cette époque, la vénerie commença à devenir une science. On connut la manière de démêler les voies des animaux courables, celle de les attaquer et de les forcer. Eginard, secrétaire de Charlemagne, raconte que Karl fut surnommé le Grand à cause de ses qualités de veneur.

Sous Louis le Débonnaire et Carloman où il n'était permis qu'au roi seul de tuer le cerf, l'usage fut établi de se servir de la peau de cet animal pour ensevelir les souverains : souvenir sans doute du caractère religieux donné à la noble bête par les Gaulois qui l'avaient sacralisé.

Philippe Auguste fut passionné de vénerie et saint Louis, disent les chroniques, fut le plus grand veneur de son temps ; mais c'est sous Charles le Bel que le langage de la vénerie se forma et prit rang dans la langue française. On apprit à connaître le cerf par ses « fumées », son « frayoir », sa « reposée » et sa « tête ». La race des « chiens blancs du roi », si longtemps à l'honneur en France, date du règne de Louis XI, « veneur enragé » (4).

#### CATALOGUE SUCCINCT (suite)

*Rez-de-chaussée : salles des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles*

— Devant de cheminée : *Le chien à la jatte*, peint par J.-B. OUDRY, pour Louis XV (en 1751).

(3) Paul-Marie Duval, op. cit.

(4) Pour tout ce paragraphe, nous avons largement emprunté à l'étude de Jean Clary : *La Vénerie, Institution d'Etat*, parue dans « *Ecrits de Paris* » de juillet 1967.

- Tête naturalisée : grand « dix-cors », pris en 1924 à la Neuville-en-Hez par le Comte de Valon (Equipage « *Par Monts et Vallons* »).
- Tableau de VAN DER MEULEN : *Louis XV à Chantilly*.
- Deux peintures de Paul DE VOS : *Le chevreuil mort* et *Bat-l'eau de daim*.
- Magnifique *Chasse au cerf* de DESPORTES (1719). Tableau commandé par le duc de Bourbon pour la Salle des Gardes de Chantilly.
- Sur la cheminée : *Surtout de chasse Louis XV*, par OUDRY.
- Entre les fenêtres, deux dessus de portes : *Hallali de loup* et *Hallali de cerf* par RYSBRACK, pour Louis XV (château de Choisy).
- *Chasse au lièvre* (1640).
- *Portrait de la duchesse de Bourgogne*, mère de Louis XV, en tenue de la vénerie royale, peint par Pierre GOBERT pour le Salon de 1704.
- *Hallali de daim*, de LE PAON, petit-maître du XVIII<sup>e</sup> siècle. (Cet hallali a lieu aux flambeaux dans une carrière, sous la pelouse de Chantilly).

Régente de France pendant la minorité de son second fils, Catherine de Médicis put se livrer sans contrainte à son goût pour la vénerie. Elle fut en France la première femme à monter à califourchon.

C'est sous Charles IX que s'établit l'usage des honneurs du pied avant droit de l'animal chassé à une personne de qualité. C'est de cette époque aussi que datent les premières curées aux flambeaux « que les dames embellissaient de leur présence ».

Louis XV fut un modèle de veneur. Il courait le cerf trois fois par semaine et le sanglier une fois. Il avait fait sa première chasse à courre en calèche dans la forêt de Villers-Cotterets, à son retour du sacre. Jusqu'à lui on ne connaissait que le cornet de chasse dont on tirait un ou deux sons. La trompe n'est apparue qu'avec le Grand Veneur royal, le marquis de Dampierre. Cette première trompe se développait sur un tour et demi et se sonnait à bout de bras. Développée aujourd'hui sur trois tours et demi, elle est

d'un format plus réduit. Les fanfares du marquis de Dampierre sont célèbres : « Le Lancé », « La Vue », « Le Bat-l'eau », « Le Chevreuil de Bourgogne ». « Le Dix-Cors » est de Louis XV lui-même.

### CATALOGUE SUCCINCT (suite)

#### *Salles des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles*

- Cornets de chasse (ne donnent qu'un ou deux sons) du grand Veneur.
- Une trompe « à la Dampierre » ou « à la Dauphine » (un tour et demi).
- Trompes (deux tours et demi).
- Collection unique de couteaux de chasse (à droite et à gauche de la cheminée et dans les vitrines). Spécimens très rares du XVII<sup>e</sup> siècle ; ceux du XVIII<sup>e</sup> présentent de délicates poignées de nacre, écaille ou porcelaine de Saxe ; deux couteaux-pistolets parmi cette collection.
- Faïence de Nevers et de Moustiers dans les vitrines et verrerie de Bohême, etc.
- Tenue de veneur (Condé) couleur ventre de biche.
- Tenue de veneur (Orléans) fin du XVIII<sup>e</sup> siècle.
- Tenue de piqueux (XVIII<sup>e</sup>) « à la française ».
- Collection de bandoulières de garde-chasse et de garde des forêts.
- Quelques documents rares sur la Vénérerie du Prince de Conti (1788 à 1792).

Louis XVI, désireux d'alléger les charges du peuple, réduisit considérablement les dépenses de la Vénérerie royale. Et pourtant, chacun sait qu'il aimait la chasse plus que sa vie. Comment oublier son mot « oui, mais à Versailles il y a les chasses », lorsque son entourage l'engageait à quitter une ville, où, sous la pression révolutionnaire, le danger se faisait chaque jour plus menaçant.

Personnellement, Napoléon I<sup>er</sup> ne s'intéressa guère à la chasse, mais il l'encouragea. Cependant les laisser-courre du Premier Empire ne furent qu'un déploiement de luxe plutôt qu'une appli-

cation savante de l'art de la vénerie. Les équipages impériaux comprirent jusqu'à trois cents chiens.

Sous Louis XVIII, la Vénerie royale, confiée aux soins du comte de Girardin, devint un véritable ministère. Les équipages comprenaient quatre-vingt dix chevaux et cent vingt chiens. L'ancienne tenue royale fut reprise par le personnel : habit bleu galonné, gilet écarlate, culotte de velours bleu.

Charles X poursuivit la même tradition, mais Louis-Philippe supprima la Vénerie royale et voulut qu'on louât toutes les forêts de la Couronne.

Napoléon III recréa la Vénerie impériale. L'équipage de cerf était dirigé par l'ancien piqueux *La Trace* qui avait chassé avec Napoléon, Louis XVIII et Charles X. Les officiers de la Vénerie impériale étaient loin d'être des veneurs consommés. L'équipage chassait en forêt de Compiègne, Rambouillet et Fontainebleau.

#### CATALOGUE SUCCINCT (suite)

##### *Salle du XIX<sup>e</sup> siècle*

- Bronze de J.-P. MENÉ, *Le Piqueux et ses chiens* (1869).
- Peinture de LEPAULLE, *Rendez-vous de chasse*, avec Napoléon III, l'Impératrice Eugénie et le Prince Impérial.
- Gouaches de JADIN représentant Farfouillot, valet de chiens du Prince de Wagram.
- Tenue du Prince Murat enfant (1860).
- Trophée de cerf.
- Dans les vitrines, des assiettes de Sèvres du service de chasse de Louis-Philippe, au château de Fontainebleau ; un très beau couteau de chasse du Duc d'Orléans, fils de Louis-Philippe ; une veste de chasse de l'Impératrice Eugénie ; tenue du Duc de Chartres (à l'anglaise) de couleur rouge, etc.
- Coiffures : capes. Cette coiffure, qui accompagne la tenue anglaise, a remplacé le tricorne (bicorne sous la Restauration) de la tenue à la française.

- Trompe de chasse dite « à la d'Orléans » (trois tours et demi) première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle.
- Collection de boutons irlandais.

*Escalier et couloir du premier étage*

- Gravures d'ODRY.
- Lithographies de Carle et Horace VERNET.
- Buste du Comte de Valon (1925) et sa trompe de chasse.
- 2 bassinoires des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles.
- Bandoulière de chasse de l'époque Louis-Philippe.
- Collection de toiles de JOUY (scènes de chasse).

En 1520, le roi François I<sup>er</sup> avait créé la charge de Grand Louvetier. Ce n'était pas une nouveauté puisque Charlemagne avait déjà organisé l'*Institution de la Louveterie*.

Le goût personnel de Henri IV lui faisait préférer, paraît-il, la chasse au loup à toute autre chasse. En 1604, il établit un règlement pour la destruction des fauves dont le nombre allait s'accroissant partout et, particulièrement, dans notre région. La *Capitainerie royale de Halatte* est une des plus anciennes et des plus distinguées. Dans l'Oise, l'arrondissement de Senlis compte un lieutenant de Louveterie ; celui de Compiègne, deux ; l'arrondissement de Clermont, un et celui de Beauvais, un. Il entre dans les attributions de ces louvetiers d'organiser toutes battues aux animaux nuisibles puisque les loups ont disparu depuis longtemps quoique, en 1937, on en ait signalé encore en Dordogne.

Le panneau de boiserie qui orne le fond de la grande salle du premier étage de notre Musée provient du château de Romilly, en Normandie. Au moment de la Révolution, ce château appartenait au marquis de Hallay Coëtquen, célèbre chasseur de loups : il en avait tué plus de douze cents. Arrêté pendant la Terreur, il fut relâché sur la demande de la population, effrayée à la pensée de rester sans défense contre le terrible fauve.

*Grande salle du premier étage*

- Grande peinture de Gustave PARQUET (découplement des chiens). Equipage *Picard Piqu'hardi*, fondé en 1845 par Roger

de Chézelles et disparu en 1914. Cet équipage chassait le cerf en forêt de Compiègne et d'Ermenonville.

- Un groupe réaliste : *La louve et ses louveteaux*, en bois sculpté polychrome.
- Colliers de chiens pour la chasse au loup.
- Plaques de garde-chasse et garde des forêts de différentes époques.
- Une tenue ventre-de-biche de l'équipage des Condé.
- Cartes des forêts de l'Oise (sur peau) du XVIII<sup>e</sup> siècle.
- Tableau des bornes armoriées (délimitation de propriétés) relevées en forêt par E. VIGNON.
- Le devant d'une borne aux armes du Connétable de Montmorency (1540).

Cette salle réunit de façon un peu disparate un choix d'œuvres destinées aux futures salles des deuxième et troisième étages auxquelles viendront s'ajouter : la collection de dessins et d'estampes sur la Vénérie, l'importante collection de boutons et celle des tenues de vénerie, en sommeil depuis plus de dix ans.

La réplique de la *Diane* du château d'Anet, de Jean GOUJON, que Senlis possédait en plâtre, vient de revenir de Suède, où elle a été coulée en bronze. La belle déesse a sa place tout indiquée devant cette maison de la Vénérie dont elle est le poétique symbole.

## A LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE : RICHESSSE DU FONDS ANCIEN

Installée au deuxième étage de ce qui fut le Grand Séminaire du temps que Senlis était encore siège d'un Evêché, la Bibliothèque municipale est riche de plus de vingt-cinq mille volumes, dont un fonds ancien qui en représente dix mille. Le catalogue, établi en 1948 sous l'impulsion d'un maire fin lettré, M. Eugène Gazeau, emplit trois gros volumes in-folio.

C'est le 3 janvier 1647 que Jacques Jolly, fondateur de l'Hôpital Saint-Denys-Saint-Firmin de la Charité, se défaisant de tous ses biens, légua sa bibliothèque à ses concitoyens. Messire Jacques Jolly, avocat au Parlement, docteur en droit civil et canon, « savant en langues grecque et hébraïque », régent de rhétorique pendant dix-huit ans au Collège de Navarre, procureur de la Maison de France, trois fois recteur de l'Université de Paris, fut sans contredit l'un des bienfaiteurs les plus notoires de sa ville natale. Pourtant, aucune rue de Senlis, portant son nom, ne perpétue sa mémoire : il y a là une injustice à réparer.

Cette encombrante bibliothèque de savant, considérable pour l'époque, fut confiée aux bons soins du Grand Séminaire qui, en 1664, venait d'être créé sous la direction de prêtres de Valence, de la Congrégation du Saint-Sacrement. Ce fonds initial s'accrut alors de dons et legs parmi lesquels la bibliothèque du chanoine et théologal, Deslyons, donation que vint grossir l'apport des Eudistes ou prêtres de la Congrégation de Notre-Dame placés par Mgr Chamillard, en 1703, à la direction du Séminaire. Incorporé dans la bibliothèque de ce dernier, le fonds Jolly se trouva de

ce fait considéré comme « bien national » par le décret du 24 novembre 1789. Au cours des inventaires des biens ecclésiastiques qui se poursuivirent à Senlis du 20 mars 1790 au 14 février 1791, toutes les bibliothèques des couvents et communautés de la ville et des alentours furent « concentrées » au chef-lieu du District. L'Abbaye royale de Saint-Vincent les abrita d'abord puis, en 1793, le ci-devant palais de l'Evêché (siège du Directoire) lorsque l'abbaye eut été transformée en hôpital militaire.

Un nouveau fonds, des plus remarquables et des plus riches (7.000 volumes), vint alors rejoindre l'énorme amas de livres déjà constitué. Ce fonds provenait du château d'Eve (près de Dammartin), propriété du président du Mets de Ronay, dont les biens avaient été confisqués. Les seigneurs d'Eve, bibliophiles de père en fils, possédaient, en même temps que des ouvrages rares et précieux, des livres curieux, des livres nouveaux, contemporains de ces amateurs passionnés qui n'avaient cessé d'accroître leur bibliothèque pendant toute la durée du XVIII<sup>e</sup> siècle. Un catalogue, établi en 1744 par Claude-Gédéon de Ronay, en fait foi.

Après la suppression du District, l'ancien Evêché avait plusieurs fois changé de mains sans que personne se fût avisé de déménager l'encombrant lot formé par la réunion de toutes les bibliothèques confisquées. En 1807, les héritiers du dernier seigneur d'Eve réclamèrent la bibliothèque des Ronay. L'administration des Domaines leur posa des conditions si draconiennes que la vieille famille, ruinée par la Révolution, ne put accepter la transaction. Le 3 décembre, on en revint à l'idée de Jacques Jolly : créer une bibliothèque accessible au public. Dans ce sens, le Préfet autorisa la Ville à transporter les livres à *La Charité*. La Municipalité pensa ensuite que ce dépôt informe de volumes de tous formats et de toutes langues dont elle devenait propriétaire représentait un peu de valeur marchande : elle fit imprudemment appel à un libraire de Paris pour un éventuel « classement ». Quelque temps après, ce libraire écrivait au Maire pour lui signaler « qu'il n'avait pu vendre les quatre livres d'Offices, ni les tablettes de bois ». Les *tablettes de bois* étaient des tablettes de cire du XIV<sup>e</sup> et les *livres d'Offices*, les célèbres antiphonaires de l'Abbaye de Saint-Vincent,

manuscrits enrichis de miniatures, réputés pour leur beauté (1).

Dans la suite, l'exploitation de bouquinistes aigrefins soulagea de *plusieurs tonnes de livres* le malheureux dépôt de la Charité. Ce qui en resta, après cette dilapidation, fut réparti au petit bonheur entre deux bibliothèques : une partie resta à la Charité, l'autre fut placée dans l'ancienne bibliothèque du Chapitre, derrière la cathédrale (2). La première devint Bibliothèque Municipale ; l'autre, confiée à la Fabrique, fut celle de Notre-Dame.

Pourtant, la dilapidation de ce fonds important, (en 1810 il y avait à la Charité, 9.237 volumes dont 730 in-f°, 1.139 in-4°, 2.159 in-8°, 5.209 in-12), n'est pas tout entière du fait des libraires parisiens. Les Senlisiens d'alors participèrent aussi à ce pillage : s'il en fut parmi eux qui aimaient lire, d'autres appréciaient les images ou éprouvaient le besoin de fournir du papier aux épiciers, — combien de « cornets » ceux-ci pouvaient-ils tirer d'un bel in-folio !

En 1819, l'Etat intervint pour demander un catalogue de la bibliothèque de Senlis. Un commencement d'exécution eut lieu en 1820. Trois ans plus tard, les livres furent transportés à l'Hôtel de Ville où ils furent mieux protégés contre leurs ennemis. La bibliothèque commença là une existence normale sous l'égide de bibliothécaires de haute classe tels MM. Ledru et Cultru. Malheureusement, la disparition de ceux-ci et le nouveau transfert de l'Hôtel de Ville à l'ancien Grand Séminaire jetèrent peu à peu un voile d'obscurité et d'abandon sur cette riche collection. Celle-ci aurait fini par sombrer si M. Eugène Gazeau ne l'avait véritablement sauvée. Et dans ce sauvetage il faut comprendre un millier de volumes du fonds ancien que le maire fit extraire d'un grenier de l'Hôpital Général où ils gisaient en tas. Ce fonds représente les vestiges des bibliothèques des établissements hospitaliers de l'Ancien Régime qui, n'ayant pas été confisquées, étaient

(1) Les tablettes de cire sont conservées aux **Archives** de la Ville. Les antiphonaires sont disparus à tout jamais pour avoir été vendus, au XIX<sup>e</sup> siècle, par le Conseil de Fabrique de Notre-Dame, qui en avait la garde.

(2) Maison actuelle du sacristain ; nous l'avons vu, la bibliothèque du Chapitre est édiflée sur la base de l'une des tours de l'enceinte gallo-romaine. La Bibliothèque de Notre-Dame est conservée dans l'une des tours de la Cathédrale.

restées en place sous la Révolution. On y retrouve non seulement les restes des bibliothèques de l'Hôtel-Dieu, de la Charité, de Saint-Lazare, mais aussi les livres liturgiques des chapelles désaffectées des divers établissements.

Des 25.000 volumes que comptait la bibliothèque municipale dès 1948, nous ne nous entretiendrons que du fonds ancien, celui que l'on pourrait appeler le *Musée de la Bibliothèque*. Ce sont de vieux livres, presque tous antérieurs à la Révolution. Ils s'échelonnent du XV<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècle débutant ; ils sont environ douze mille.

L'héritage du Grand Séminaire constitue la partie la plus importante du fonds ecclésiastique, c'est aussi le plus riche en ouvrages anciens. Il est remarquable par sa collection d'humanistes de la Renaissance, ses éditions rares sorties des presses de célèbres imprimeurs allemands, suisses, italiens, parisiens, lyonnais ; on y reconnaît l'influence prédominante du *fonds Jolly*.

A l'abbaye royale de Saint-Vincent, notre bibliothèque doit de splendides reliures qui cachent souvent de précieux textes. Peu de bibliothèques peuvent s'enorgueillir d'en avoir d'aussi belles et d'aussi bien conservées. Ensuite viennent Saint-Maurice, Chaâlis, Saint-Nicolas-d'Acy, Saint-Leu d'Esserent, qui brillent par leurs reliures armoriées. Parmi les ouvrages liturgiques provenant des établissements hospitaliers, saluons le vieux Missel du XVII<sup>e</sup> siècle de la chapelle de l'Hôtel-Dieu.

Chose curieuse, parmi les livres de la bibliothèque des Curés de la ville (ils étaient huit et formaient une communauté réduite à sept membres au XVIII<sup>e</sup> siècle, lors de la suppression de la paroisse Saint-Hilaire), on rencontre une Bible protestante et un grand nombre d'ouvrages pré-révolutionnaires qui, à l'époque, devaient passer pour subversifs. Mais le bas-clergé était révolutionnaire : le curé Massieu, du District de Pontoise, promu évêque constitutionnel de Beauvais, ne fut-il pas conventionnel et régicide ? Et nous savons que, en 1793, le bureau de la « Société Populaire » (Club des Jacobins de Senlis) était composé de quatre membres dont trois prêtres : deux vicaires de la cathédrale dont l'un avait été curé de Saint-Martin et l'aumônier de l'hôpital.

Le fonds civil est presque exclusivement constitué par la riche

et splendide bibliothèque des Ronay. C'est une véritable collection de livres rares et précieux. Quel aspect magnifique devait-elle présenter avant que ses souples peaux dorées aient été égratignées, éraflées, abîmées, souillées par des mains sales, maladroites ou brutales ! Presque tous ses ouvrages sont reliés en veau fin, sur un modèle uniforme, simple et élégant, à filets d'or, d'un bon goût qui à lui seul est une signature. L'héritage « forcé » du dernier seigneur d'Eve a enrichi la ville de Senlis de l'un des plus heureux ensembles qu'un bibliophile éclairé ait pu autrefois constituer. Des Ronay viennent ces œuvres de *Ronsard*, ces « Chroniques » de *Froissart*, ces « Grandes Chroniques de France » dites de « Saint-Denis », — ces deux incunables (3) en six volumes, parmi les onze que possède la bibliothèque ; ces superbes collections de classiques où trônent les Voltaire, les Buffon ; ces ouvrages anglais, ces curiosités qui provoquent l'admiration de tous ceux qui ont le bonheur de les contempler.

Plus de cinq cents volumes du XVI<sup>e</sup> siècle constituent une collection de premier ordre ; beaucoup cachent les merveilles de leur contenu sous de simples couvertures de parchemin. Quelques-uns sont rehaussés d'or jusque sur les tranches ; certains s'abritent aussi sous des basanes ornées de motifs harmonieux. Du XVII<sup>e</sup> siècle datent les splendides maroquins rouges de Saint-Vincent, les magnifiques livres de prix fleurdelysés des grands collèges de Paris.

Et le fonds Ronay apporte du XVIII<sup>e</sup> siècle la partie la plus vaste, la plus importante de notre bibliothèque que nous souhaiterions voir appréciée de tous. Malheureusement, il est pratiquement impossible de mettre le fonds ancien à la portée du public en raison de son caractère de collection de musée.

La bibliothèque de Senlis ne possède pas de manuscrits du Moyen Age sur parchemin, antérieurs à la découverte de l'imprimerie, sauf un fragment de quelques feuillets intercalés dans le *Missel de Cluny* qui a appartenu à Chappelier, prieur de Saint-Nicolas-d'Acy. Ce seul exemplaire est une pièce de choix, dotée

---

(3) Ouvrages imprimés avant 1500.

d'une très belle enluminure ; d'autres ont certainement disparu dans la débâcle de 1808.

Le groupe le plus important des manuscrits des XVII<sup>e</sup>, XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles est constitué par la compilation du chanoine Afforty, doyen de Saint-Rieul, bien connu des érudits. Cette *Collectanea Silvanectensia* forme vingt-cinq volumes d'une écriture fine et serrée. Les mêmes textes y figurent deux fois : une fois par chartriers ou en désordre, une autre fois par rang de dates, ce qui réduit pratiquement à onze les vingt-cinq volumes de cette collection. Afforty n'a malheureusement utilisé que les archives de certaines communautés religieuses et les archives de la Ville. Regrettons qu'il n'ait pas consacré son temps à relever les archives civiles, particulières ou du Bailliage, aujourd'hui disparues.

Société d'Histoire et d'Archéologie de Senlis

SEPTIÈME PARTIE

**FAICTS ET DICTS ROYAUX**



## TABLEAU SYNOPTIQUE DES SÉJOURS ET DES ACTES DES ROIS A SENLIS (1)

### MEROVINGIENS

<i>Clovis 1<sup>er</sup></i>	Arriva peut-être à Senlis en 511(?). Séjours non datés, plus fréquents après le baptême.	Construction de la première église dédiée à saint Rieul, l'évangéliste des Silvanectes.
<i>Childebert 1<sup>er</sup></i>	Séjour en 545 (?)	Fait édifier, à cette date, un rempart (qui sera dit « mur de Childebert ») pour protéger le sanctuaire de saint Rieul.
<i>Childebert II</i>		Affection marquée pour Senlis. Il échange le tiers de la Cité que son oncle Gontran, roi de Bourgo-

(1) Senlis, qui échet indivise aux fils de Clovis, Childebert et Clotaire, demeura par la suite en la possession du seul Childebert II, fils de la reine Brunehaut. Plus tard, sans qu'il soit possible d'établir à la suite de quelles circonstances, le **Comté de Senlis** apparaît dans l'apanage des Ducs de France (Robertiniens). L'accession au trône de **Hugues Capet** (987), petit-fils de Robert le Fort, fit naturellement retomber la ville qu'il détenait en bien propre dans le domaine royal.

<i>Clovis II</i>		<p>gne, s'était approprié, contre un tiers de ses biens au pays de Ressons (<i>Traité d'Andelot</i>, 29 novembre 587).</p> <p>Trouvé mort en 656 dans les eaux de la Marne par un pêcheur qui le reconnut à sa longue chevelure. Sa veuve, Bathilde, ou Bathilde, est nommée régente : maire du Palais, Erchinoald.</p>
<i>Clotaire III</i> (la reine Bathilde régente)	Séjour certain de la régente dans la région (textes hagiographiques). Son palais présumé : sur le territoire du Prieuré de Saint-Maurice.	Sainte Bathilde fonde une chapelle qui porte son nom.
CAROLINGIENS		
<i>Charlemagne</i>	Un séjour certain en 795.	Senlis reçoit le titre de <i>comté</i> . L'empereur y vient souvent ; il y fonde l'Abbaye des Dames de Saint-Rémy, de l'Ordre de Chelles.
<i>Charles le Chauve</i>	11 séjours entre 861 et 875.	864 : Ambassade du Calif de Cordoue. 873 : Concile national. 875 : Assemblée générale.

		<p>rale des Grands (lutte contre les Normands). 863 - 870 : Emprisonnement de son neveu Pépin II au château. 866 : Décapitation de son cousin d'Orléans, au château. 870 - 875 : Emprisonnement de son fils Charlotman.</p>
<i>Louis le Bègue</i>	Un séjour certain en 878.	
<i>Eudes, comte de Paris proclamé roi en 888 après la déposition de Charles le Gros ; partage le pouvoir avec Charles le Simple (Carolingien)</i>	Un séjour certain en 890.	
<i>Louis V (dernier des Carolingiens)</i>		22 mai 987 : meurt à Senlis des suites d'une chute de cheval faite au cours d'une partie de chasse.
CAPETIENS		
<i>Hugues Capet comte de Paris et duc des Francs</i>	Un séjour certain en 981 (avant-règne). Un autre en 990.	Elu à Senlis par l'assemblée des Grands (mai 987) couronné à Noyon.
<i>Robert II, dit le Pieux</i>	Un séjour en 991 (avant-règne).	1027 : Cour plénière. Reconstitue l'église Saint-

	Un en 996. Un en 1025. Un en 1027.	Rieul ; édifie Saint-Aignan et Saint-Pierre et Saint-Paul <i>extra-muros</i> .
Henri 1 <sup>er</sup>	1033 : un séjour. 1048 : un séjour.	1033 : reprend possession de Senlis peut-être abandonnée par ses trois prédécesseurs, sous réserve d'hommage. Il y résidera souvent. 1048 : cour plénière.
Philippe 1 <sup>er</sup>	1059 : un séjour. 1060 : deux séjours. 1068 : un séjour. 1069 : un séjour. 1106 : un séjour.	1069 : Confirmation de la charte de fondation de l'abbaye St-Vincent. 1106 : cour plénière. Célébration de ses noces avec Bertrade de Montfort (au château). 1120 : fonde au château la chapelle Saint-Denis. 1132 : tient un parlement.
Louis VI dit le Gros ou l'Eveillé	1109 : un séjour. 1110-1112 : un séjour 1120 : deux séjours. 1122-1125-1129 : un. 1131-1132-1135 : un.	SONGE A FAIRE DE SENLIS LA CAPITALE DU ROYAUME. 1135 : érection d'un monument à Saint-Frambourg. RECONSTRUCTION DU CHATEAU.
Louis VII le Jeune	Entre 1141 et 1178 : 17 séjours.	1173 : concède la Commune à Senlis. 1177 : Commune de Laon.

<i>Philippe II</i> (Philippe Auguste)	Entre 1184 et 1215 : 10 séjours.	Réside longtemps à Senlis; y fonde l'Hôtel-Dieu.  1183 : traité de paix avec le comte de Flandre. Signe à Senlis de nombreuses chartes. Fondation de l'Abbaye de la Victoire.
<i>Louis VIII</i>	1225 : deux séjours.	
<i>Louis IX</i> (saint Louis)	1236 : un séjour. 1259 : un séjour. 1264 : un séjour.	1264 : Fondation du Prieuré de St-Maurice.
<i>Philippe le Hardi</i>	1272 : un séjour. 1274 : un séjour. 1284 : un séjour.	
<i>Philippe IV le Bel</i>	Entre 1290 et 1305 : 5 séjours.	1305 : Concile de Senlis, proscription des Templiers.
<i>Louis X le Hutin</i>	1315 : deux séjours.	
<i>Philippe le Long</i>	1317 : un séjour.	Plusieurs ordonnances rendues à Senlis.
<i>Charles IV le Bel</i>	1322 : un séjour.	
VALOIS		
<i>Philippe VI de Valois</i>	1332 : un séjour. 1334 : un séjour.	

*Jean le Bon*

Un séjour en 1352.

*Charles V le Sage*

Entre 1357 et 1381 :  
neuf séjours.

1357 : le dauphin Charles séjourne à Senlis. Assemblée des nobles du Nord de la France.

1364 : séjour en qualité de Régent, son père, Jean le Bon, étant retenu prisonnier en Angleterre. Roi, il restaure le château.

1375 : Senlis devient la résidence officielle des Enfants de France.

*Charles VI*

Entre 1380 et 1422 :  
sept séjours.

1380 : Charte aux Normands.

1391 : tournoi.

1420 : le roi d'Angleterre Henry V est proclamé roi de France ; il a épousé Catherine de France, fille de Charles VI et d'Isabeau de Bavière. Réside au château.

1414 : réunion de Charles VI, Henry V, Isabeau et Catherine.

*Charles VII*

1429 : quatre séjours.  
1431 : un séjour.  
1441 : un séjour.

Séjour pendant le siège de Paris par Jeanne d'Arc.

1431 : réunion des Etats-Généraux.

<p><i>Louis XI</i></p>	<p>1471 : un séjour. 1473 : trois séjours. 1474 : un séjour.</p>	<p>Réside au château de la Victoire; DE LA SURVEILLE LA RÉFECTION DES REMPARTS DE SENLIS. 1466 : signature de la trêve avec le duc de Bourgogne, Charles le Téméraire. 1474 : Paix de Senlis.</p>
<p><i>Charles VIII</i></p> <p>VALOIS ORLEANS ANGOULEME</p>	<p>1484 : un séjour. 1486 : un séjour. 1493 : un séjour.</p>	<p>1493 : Traité de Senlis avec Maximilien d'Autriche. Réception d'Anne de Bretagne.</p>
<p><i>François I<sup>er</sup></i></p>		<p>1515 : entrée solennelle par la porte d'honneur de Saint-Rieul.</p>
<p><i>Henri II</i></p>		<p>1531 : avant-règne, séjour à Senlis. C'est le dernier roi qui ait habité le château.</p>
<p><i>Henri III</i></p>	<p><i>in memoriam</i></p>	<p>21 juin 1610 : translation de son corps déposé dans l'église de Saint-Corneille, à Compiègne. Les habitants de Senlis et le clergé allèrent au-devant du convoi funèbre jusqu'à la fontaine de Saint-Rieul, puis l'accompagnèrent à la cathédrale et jusqu'à l'église du faubourg Saint-Martin.</p>

## BOURBONS

*Henri IV*

Entre 1591 et 1596 : plus de dix séjours.

1577 : avant-règne. Henri de Navarre se réfugie à Senlis.

1589 : part de Senlis à la conquête de son royaume.

1594 : amnistie générale. Part de Senlis pour entrer à Paris. N'a pas habité le château. Descendait chez Dame Martine, à l'Hôtel de la Treille ou à l'Hôtel Saint-Pérvy ?).

25 mai 1591 : échappe à une tentative d'assassinat.

*Louis XIII*

1631 : un séjour.  
1636 : plusieurs séjours.

Descendait à l'Evêché.

1634 : réception de l'envoyé de Danemark.

1635 : réception de l'ambassadeur de Suisse. Dernier roi qui ait résidé à Senlis.

*Louis XIV*

Agé seulement de six ans, fait à Senlis son entrée solennelle. (Dernier roi qui ait fait cette entrée solennelle.)

*Louis XV*

1745 : réception solennelle .(1)

(1) A l'occasion d'une distribution de prix à Saint-Vincent, les princes de France, Berry, Provence et Artois, petits-fils de Louis XV, avaient fait une partie de « barres » avec les élèves de l'institution.

<i>Louis XVI</i>	1774 : passage sans aucune cérémonie.
<i>Louis XVIII</i>	1815 : retour d'exil, passe la nuit à l'Hôtel de la Subdélégation, place d'Armes. (2)
<i>Charles X</i>	1825 : retour du sacre, traverse seulement la ville.
ORLEANS	
<i>Louis-Philippe I<sup>er</sup></i>	1832 : deux séjours officiels.

(2) Ancienne place du Pillory. Cf. chap. *Iconographie*.



UN JOURNAL DE SAINT-DENIS

HUITIÈME PARTIE

**LÉGENDES, CHRONIQUES  
ET ANECDOTES**

Société d'Histoire et d'Archéologie de Senlis



## UN MIRACLE DE SAINT RIEUL

Après que Clovis eût fait enlever à l'apôtre des Silvanectes la relique qu'il convoitait si ardemment, — tant était passionnée sa vénération pour saint Rieul —, et que la mâchoire profanée, à laquelle l'évêque Levain avait extirpé une dent, se soit mise à ruisseler le sang, le roi voulut rentrer en son château. C'était l'ancien palais des gouverneurs romains ; il se trouvait à l'intérieur de l'enceinte hâtivement édifiée au III<sup>e</sup> siècle. L'enclos funéraire des chrétiens où, sous le chœur de l'antique chapelle dédiée aux saints Pierre et Paul par *Regulus*, reposait le corps intact de celui-ci, était forcément en dehors des murs. Tenant farouchement sa relique dans sa main fermée, tout frémissant encore de sa victoire sur l'évêque qu'il avait dû menacer pour le rendre docile, Clovis, suivi de ses guerriers, se présenta devant la porte de la ville par laquelle il était précédemment sorti. Mais dans la muraille il ne trouva aucune issue, pas plus à cette place qu'à celle où devaient normalement s'ouvrir les portes de la cité. Effrayé, le roi franc fit demander à Levain et aux évêques assemblés à Senlis ce qu'il convenait de faire. Les prélats conseillèrent à Clovis — afin de réparer l'offense faite à Dieu — de replacer la dent où il l'avait prise.

Après avoir humblement prié, le roi rendit la relique. Il retrouva alors la porte si miraculeusement disparue. Il commanda aussitôt que l'église vétuste fût rebâtie et agrandie, le tout à ses dépens et que les ossements fussent enchâssés richement dans de l'or. Il donna ensuite plusieurs revenus pour l'entretien du nouveau sanctuaire qu'il dédia à Saint-Rieul (1).

---

(1) La basilique de Clovis fut rebâtie par Robert le Pieux et devint la Collégiale de Saint-Rieul, première cathédrale de Senlis (cathédrale : église où l'évêque a son siège (*cathedra*)).

## JUDITH ET BEAUDOUIN BRAS DE FER

« Le roy Charles le Chauve avant qu'il fût empereur faisait sa demeure ordinaire en la ville de Senlis. Sa fille Judic, ou Judith, malade à la dernière extrémité, s'étant fait porter devant la châsse de saint Rieul, fut guérie et rendit grâces à Dieu et à saint Rieul. Senlis devint un lieu de pèlerinage qui attirait un grand nombre de malades, avides d'être guéris par l'intercession du saint. »

Ainsi s'expriment les vieilles chroniques.

La miraculée, unie ensuite à Ethel, roi des Saxons, devint veuve après un an de mariage. Elle épousa alors Adelbaud, fils d'Ethel, qui mourut à son tour. Judith revint en France auprès du roi son père. Charles assigna à sa fille la ville de Senlis à résidence et confia son honneur à la garde de l'évêque. Sans doute le roi avait-il quelque raison de douter de la sagesse de la jeune reine. Judith, d'une rare beauté, fort coquette et de manières affables, sut attirer à Senlis des grands seigneurs qui venaient lui faire leur cour. Parmi eux se trouvait le comte de Flandre, Beaudouin, surnommé Bras de Fer. Celui-ci, épris de la princesse, n'avait vu qu'avec un immense regret son mariage avec les rois d'Angleterre, père et fils. Toujours éperdûment amoureux, ce seigneur n'épargnait rien pour mériter les bonnes grâces de la fille de Charles le Chauve. Mais, quels qu'aient été les services que le comte de Flandre avait rendus au roi de France, celui-ci ne voulait « que d'un gendre couronné ».

Judith aimait Beaudouin de même énergie et désirait ardemment devenir sa femme. Pour parvenir à ses fins, elle consentit à se

déguiser et à prendre des habits d'homme. Aidée de son jeune frère Louis, elle trouva le secret, à l'insu de ses parents, de se sauver en Flandre avec Bras de Fer, dans les états du roi de Lorraine.

Cet enlèvement, dit le vieux chroniqueur Du Ruel, tint extrêmement au cœur du roi et de la reine. Ils voulurent faire entendre raison par les armes au comte de Flandre, mais ils perdirent deux batailles, l'une au Mont Saint-Eloy, près d'Arras, l'autre près de L'Isle (Lille). Ils eurent alors recours aux évêques assemblés à Soissons ; ceux-ci lancèrent aux deux fugitifs les foudres de l'anathème.

Pourtant, à la longue, Charles et Ermentrude se départirent d'une aussi grande rigueur. Ils se laissèrent fléchir lorsque Judith et Beaudouin furent se jeter aux pieds du Saint-Père, le Pape Nicolas I<sup>er</sup>, qui intercéda pour eux. Néanmoins, les souverains n'assistèrent pas au mariage que célébra à Auxerre, en 862, l'évêque de Noyon.

Le comte de Flandre mourut sous la robe monacale à l'abbaye de Saint-Bertin, près de Saint-Omer, où il fut inhumé. L'image de Judith disparaît dans les ombres du passé et nous ne savons rien de sa fin.

## SENLIS, BERCEAU DE LA MONARCHIE CAPÉTIENNE

Hugues, fils du duc de France Hugues le Grand, arrière-petit-fils de Robert le Fort, — de cette lignée des Robertiens qui avaient déjà siégé sur le trône de France (1), — né en 939 ou 940, peut-être au château de Saxeau, forteresse proche de Bourges (2), était l'héritier de grands fonctionnaires du roi, apparentés aux Carolingiens eux-mêmes. Ce seigneur était surnommé *Capet* ou *Chapel* ; *Chapel* ou *Capel* (3) ; il possédait en propre la Comté de Senlis — une charte de l'abbaye d'Homblières, en 981, indique cette possession. Les comtés étaient provinces du royaume tenues en grand fief, c'est-à-dire à foi et à hommage par les gouverneurs que les rois instituaient et révoquaient à volonté. Au moment des troubles survenus lors de l'invasion normande, les gouverneurs s'étaient emparés du territoire commis à leur garde et l'avaient transmis à leurs descendants. L'aliénation de fait de la Comté de

(1) Eudes, comte de Paris, élu roi de France en 887, à Compiègne.

(2) Hypothèse avancée par Marie-Madeleine MARTIN, historien qui fait autorité. Le château de Saxeau fut ensuite appelé château de la Chapelle, en l'honneur de l'ermite saint Jacques, ancien haut dignitaire de la cour de Byzance — puis château de la chapelle d'Angillon, pour rappeler le souvenir de Gilon de Sully (les Sully furent postérieurement seigneurs du lieu) et, enfin, château de Béthune, nom qu'il porte encore.

(3) Saxeau est la traduction du mot latin *Saxiacum* qui signifie le « rocher de défense ». Le château et le village qui, au temps de Robert le Fort s'appelaient Saxeau, devinrent tous deux La Chapelle.

Les historiens sont encore hésitants sur l'origine du surnom de Hugues. Pourquoi celui-ci ne serait-il tout simplement Hugues de la Chapelle ? se demande Marie-Madeleine MARTIN ; le temps où il vivait désignait en effet assez fréquemment les personnalités par le nom de leur lieu de naissance. (Hugues le Noir, fils de Richard d'Autun qui constitua le duché de Bourgogne vers 892, avait aussi reçu le surnom de Capet).

Senlis paraît avoir été consentie vers 879, probablement par un roi trop faible.

Sans doute Hugues Capet nourrissait-il des vues politiques extraordinaires pour un laïc de son temps et sut-il, avec une habileté consommée, insérer sa propre démarche dans le déroulement des événements qui se succédèrent en cette année 987 où se noua le destin de la France.

Le premier coup de dés se joua à Senlis. Louis V, fils de Lothaire et petit-fils de Louis IV d'Outre-Mer, avait dix-huit ans lors de son accession au trône de France. Son règne fut de courte durée : le dernier Carolingien devait mourir le 22 mai 987. Adalbéron, archevêque de Reims, — du parti du duc de France — se trouvait à ce moment à Senlis pour se justifier d'une accusation de trahison portée par le roi lui-même. La mort de celui-ci fit ajourner l'affaire. Les Grands, convoqués pour entendre Adalbéron, se trouvaient ainsi rassemblés. Hugues Capet les réunit et leur parla en ces termes : « Sur l'ordre du roi, vous êtes venus ici des divers lieux pour discuter les accusations portées contre l'illustre pontife Adalbéron et vous vous êtes réunis, je pense, dans de loyales dispositions. Le roi étant mort, c'est à vous que revient le soin d'examiner l'affaire. Si donc quelqu'un prétend soutenir l'accusation, qu'il se présente et dise son sentiment. S'il dit vrai, nous approuverons ses paroles ; mais s'il doit calomnier et dire des faussetés, qu'il s'abstienne de parler pour ne pas s'exposer au châtement d'un si grand crime. »

On cria par trois fois qu'un délateur s'avançât et, trois fois, l'appel resta sans réponse.

« Le procès est terminé puisque personne ne se présente pour le soutenir, s'écria Hugues, et il faut reconnaître dans le Métropolitain un homme noble et doué d'une haute sagesse. Ecartez donc de lui tout soupçon et rendez-lui l'honneur. »

Puis il proposa à l'Assemblée d'appeler Adalbéron, dont on connaissait la sagesse et l'éloquence, à prendre part aux délibérations sur les affaires de l'Etat. L'archevêque intervint aussitôt et proposa de différer de quelques jours le choix d'un roi afin qu'on pût convoquer tous les seigneurs et que chacun eût le temps de

réfléchir avec soin. Cet avis fut approuvé et le jour fixé où l'Assemblée se réunirait de nouveau à Senlis.

Louis V était mort sans postérité. De la race des Carolingiens, il ne restait que Charles, duc de Basse-Lorraine, frère de Lothaire et oncle du roi défunt. Charles, mettant à profit les quelques jours qui précédaient la seconde réunion de l'Assemblée, tenta de gagner Adalbéron à sa cause. Mais l'archevêque, tout dévoué à Hugues Capet, accueillit fort mal le carolingien et lui répondit « que les Grands décideraient ».

Au jour dit, les seigneurs se rendirent à Senlis. On vit figurer dans l'assemblée des représentants de toutes les provinces, jusque celles des frontières d'Espagne et d'Italie. L'archevêque ouvrit la discussion par un discours tout en faveur du duc : « Louis, dit-il ayant été enlevé du monde sans enfants, il a fallu s'occuper sérieusement de chercher qui pourrait le remplacer sur le trône. Voilà pourquoi dernièrement nous avons cru utile de différer cette affaire, afin que chacun pût venir ici soumettre l'avis que Dieu lui aurait inspiré et que de tous ces sentiments divers, on pût arriver à formuler la volonté générale. Charles a des partisans qui prétendent que sa naissance lui donne des droits au trône ; mais la souveraineté ne s'acquiert pas par droit héréditaire (4) et l'on ne doit élever à la royauté que celui qui se distingue, non seulement par la noblesse matérielle, mais par les qualités de l'esprit, celui que recommandent la foi et la grandeur d'âme. Peut-on trouver ces qualités dans Charles que l'honneur ne gouverne pas, qu'une honteuse torpeur énerve, qui a ravalé la dignité de sa personne jusqu'à servir un roi étranger (5) et à épouser une femme inférieure à lui, prise parmi de simples guerriers ? Comment le puissant duc souffrirait-il qu'une femme prise parmi ses guerriers devînt reine et dominât sur lui ? Si vous voulez le malheur de l'Etat, choisissez Charles ; si vous voulez son bien, couronnez l'excellent duc Hugues, choisissez le duc illustre par ses actions, par sa puissance, et vous trouverez en lui un pro-

(4) Les Capétiens se souviendront de la leçon de l'avant-dernier Carolingien, Louis d'Outre-Mer qui, de son vivant, avait fait sacrer son fils. Hugues Capet fit de même oindre celui qui devint Robert II le Pieux.

(5) Othon II, empereur d'Allemagne.

tecteur, non seulement de la chose publique, mais de la chose de chacun. »

Tous applaudirent et, du consentement de tous, le duc fut élevé au trône. Ce fut à Noyon que, quelques jours après, l'archevêque et les autres prélats sanctionnèrent par le couronnement le choix de l'assemblée de Senlis.

Société d'Histoire et d'Archéologie de Senlis

## L'ESCAPADE DE LA REINE ANNE

En 1051, le roi Henri I<sup>er</sup>, fils de Robert le Pieux, veuf en premières nocés de Mathilde de Germanie, délégua le comte Raoul de Crépy à Montreuil-sur-Mer pour y accueillir sa fiancée, la princesse Anne de Kiev, fille de Jaroslaw le Grand (1). Le voyage de la future reine de France avait duré un an. A Senlis, le roi, entouré de sa cour, attendait la princesse Anne avec grande impatience.

Raoul III dit le Grand, comte de Crépy et de Valois, du Vexin, d'Amiens, de Bar-sur-Aube, de Vitry, de Péronne et de Montdidier, descendant de Charlemagne par Hildegarde, dame de Crépy, ne craignait ni les armes du roi, son suzerain, ni les censures de l'Eglise. Il était renommé — et plus encore redouté — pour son habileté militaire et son caractère emporté. Il avait déjà épousé deux femmes. La dernière était Aliénor, de mœurs, disait-on « un peu égarées ».

La mission qui mit Raoul en présence de la fiancée du roi, tout au long des jours où ils voyagèrent côte à côte sur les chemins de Montreuil à Senlis, favorisa-t-elle les prémisses du sentiment violent dont fit montre par la suite le comte de Crépy pour sa souveraine ? Quoi qu'il en soit, lorsque le roi Henri mourut, empoisonné, dit la « Chronique de Saint-Denis », par son physicien, sa veuve, jeune encore, non insensible aux qualités viriles (n'avait-elle pas trouvé le roi *bel homme* ?) accueillait-elle avec plaisir l'hommage des brillants seigneurs de la cour du petit roi Philippe, son fils.

Anne se promenait en la compagnie de ces jeunes hommes dans la forêt de Senlis ; sous les futaies, de fréquentes parties de chasse les réunissaient. Ce fut au cours d'une de celles-ci que Raoul de

(1) Cf. chap. L'Abbaye royale de Saint-Vincent.

Crépy enleva la reine. Avait-elle été séparée un moment de ses gens à la faveur d'une péripétie de la chasse ? Fut-elle réellement consentante ou le comte de Valois profita-t-il de cet isolement inespéré ? Le fait est qu'il prit la reine sur son propre cheval et, à bride abattue, la conduisit en son donjon de Crépy où un prêtre, complaisant ou terrorisé, les maria.

Cet enlèvement put avoir eu lieu dès la première moitié de l'an 1063. La dernière charte où figure Anne en qualité de reine est datée de cette même année, la deuxième du règne de Philippe I<sup>er</sup>.

Le comte de Valois était puissant et inspirait la crainte mais Aliénor, l'épouse outragée, entendit réclamer justice au Pape. Elle partit pour Rome où le Saint-Père l'accueillit avec bienveillance. Il excommunia Raoul et déclara nul son nouveau mariage. Bravant l'anathème, le comte de Valois persista à vivre avec Anne.

Peu à peu cependant, le scandale passé, on s'habitua à cette union que, d'ailleurs, la mort d'Aliénor vint régulariser. Le jeune roi lui-même semble n'avoir pas trop tenu rigueur à sa mère. La signature d'Anne apparaît sur la charte que Philippe octroya, en 1063, à l'abbaye de Saint-Crépin le Grand, à Soissons. L'autographe de la reine (*Ana Regina*) y apparaît en caractères mi-latins, mi-slavons.

Raoul de Crépy mourut le 8 septembre 1074. Anne reparut à la cour de son fils, pour la quitter vers 1075.

Ne cherchons pas la tombe de la fondatrice de l'abbaye de Saint-Vincent de Senlis, ni dans cette ville, ni même près d'elle, comme la légende veut qu'elle y soit. Aucun document ne relatant son retour au pays de ses pères, il y a tout lieu de croire, au contraire, qu'Anne se retira dans quelque monastère où elle finit en paix ses jours. Une pierre funéraire, découverte en 1682 dans l'église de l'abbaye de Villiers, proche La Ferté-Allais, en Gâtinais, confirmerait cette hypothèse (2). Il nous est doux de penser que la terre de France, qu'elle aimait tant, garde la dépouille de la princesse lointaine dont la fécondité revigora la jeune tige capétienne : l'effusion la plus ardente de la reine Anne n'a-t-elle pas été, somme toute, sa prière à Monsieur saint Vincent ?

(2) *Journal des Savants* (1682). Communication du Père Ménétrier, jésuite.

## LA REINE ISABELLE ET « LES BILLARDS »

En épousant Isabelle de Hainaut, nièce et héritière du comte de Flandre, le roi Philippe Auguste avait en même temps « pressé sur son cœur » la puissante seigneurie qui devait devenir le comté d'Artois. Or la comtesse de Flandre étant morte, son mari contesta la part d'héritage qui devait revenir à la jeune reine de France. Les rapports s'aigrirent entre le roi et Flandre bientôt coalisé avec Champagne, Bourgogne, Hainaut et Namur, fort parti qui essaya de s'adjoindre l'empereur germanique Frédéric Barberousse. La guerre éclata en 1181 et Isabelle subit le contre-coup du mécontentement de Philippe : n'était-elle point en parenté avec ses pires ennemis ? Consignée à Senlis, Isabelle ne trouva appui, conseil et consolation qu'auprès de l'Abbé de Saint-Vincent et de l'évêque Henri qui avait béni son mariage. En 1183, la paix signée avec ses grands vassaux, Philippe ne témoignait pourtant encore à sa femme qu'une « civilité glaciale ». C'est que la reine n'avait pas d'enfants et que le roi était impatient de s'assurer une lignée.

En ce mois de mars 1184, il songeait même à répudier Isabelle, prenant pour prétexte une consanguinité à vrai dire très lointaine. Toute la cour s'était transportée à Senlis. Au château, la reine avait été logée loin du roi. Elle apprit qu'une assemblée de seigneurs et de prélats allait rechercher la possibilité de justifier la dissolution de son mariage. Elle réagit aussitôt, courageuse et point résignée à prendre la route de l'exil. Suivit-elle les directives de l'évêque au grand cœur ou trouva-t-elle, seule, l'attitude qui convenait pour fléchir le roi ? Toujours est-il que cette très jeune

femme — avait-elle seize ans ? —, en ce printemps aigret de chez nous, se défit de ses belles parures brochées d'or et d'argent, de son manteau de velours au fermail orné de pierres précieuses, pour revêtir la longue tunique de laine blanche des pénitents. Nu-pieds, tenant un cierge en mains, elle s'en fut à Notre-Dame pour y prier, puis, d'église en église, implorant le secours de Dieu. Et, sur son chemin, dans les venelles étroites, une foule étrange lui faisait cortège. Tous les pauvres de Senlis, les manchots, les aveugles, les éclopés, les plus misérables infirmes, tous les « billards » enfin, venus de leur carrefour (1), mêlaient leurs prières à celles de leur souveraine.

Les voici devant le palais du roi. En haut des marches, Philippe Auguste se dresse, drapé dans sa robe de velours que ceint le baudrier où pend l'épée. Sous ses cheveux ardents, maintenus par le *tressoir*, son « visage montre un air d'assurance et de maturité acquis en peu de temps par l'exercice du pouvoir » (2). Isabelle implore le roi du regard tandis que monte une immense clameur : c'est la foule des malheureux qui demandent grâce pour leur reine.

A ce moment, Robert de Dreux, frère de Louis VII et oncle de Philippe, s'approche de son neveu et l'exhorte avec chaleur. Le roi descend deux ou trois marches tandis que la reine gravit les degrés. Il la prend par la main ; l'expression de son visage est toujours froide et cérémonieuse.

« — Dame, dit Philippe, je veux que tous sachent que vous ne partez pas de moi par votre méfait, mais sans plus, pour ce qu'il me semble que je ne puis avoir lignée de vous. Et s'il y a baron en mon royaume que vous vouliez avoir à seigneur, dites-le moi, et vous l'aurez, quoi qu'il m'en doive coûter ! »

« — Sire, à Dieu ne plaise qu'un homme mortel entre dans le lit où vous avez dormi ! » répond Isabelle d'un ton doux et fier.

Mais, soudain, ses forces la trahissent ; elle est ployée en deux par un violent sanglot.

La foule silencieuse, angoissée, attend...

L'émotion gagne le roi. Il presse Isabelle sur sa poitrine en

(1) Cf. Chap. Maisons de Charité (Hôtel-Dieu de Garlande).

(2) Duc de Levis Mirepoix : **Les Trois femmes de Philippe Auguste.**

s'écriant : « Certes ! Bien avez dit ! Car ne vous en irez jamais ! »

Une longue acclamation retentit : les « billards » avaient remis la reine entre les bras du roi. Au début de septembre 187, naquit à Isabelle et à Philippe l'enfant qui devait être Louis VIII.

Société d'Histoire et d'Archéologie de Lille

## L'AUTODAFÉ DE MAI 1310

Les chevaliers de la Milice du Temple étaient des alliés de la papauté alors incarnée dans Boniface VIII, adversaire personnel de Philippe IV le Bel, pour des raisons politiques qui regardaient l'indépendance du royaume de France lui-même par rapport à Rome. Aux yeux du roi, les Templiers représentaient donc un danger. Après la perte de la Terre Sainte, ils étaient revenus et faisaient office de banquiers, de trésoriers de l'Eglise romaine, de plusieurs rois, des princes et d'un grand nombre de particuliers.

En ce temps où « tout était guerre, danger, orage, dans l'Eglise comme dans l'Etat » (Montalembert), la lutte s'avérait âpre et sans merci pour un roi qui voulait sauvegarder l'autonomie du pouvoir civil vis-à-vis du pouvoir ecclésiastique. Par ailleurs, les ressources du roi de France étaient nettement inférieures à l'importance de son gouvernement. Voulut-il la chute des Templiers pour s'emparer de leurs immenses biens ? — mais de ceux-ci les Hospitaliers, après la dispersion de l'Ordre, héritèrent une grande partie. On connaît les griefs qui nourrissent le dossier du Temple : usure, simonie, sodomie, hérésie. Au Moyen Age, cette dernière accusation était la plus terrible ; elle était redoutée par les laïques autant que par les clercs. Philippe IV crut à la culpabilité du Temple. Pendant sept ans, de 1300 à 1307, il en rechercha les preuves ; quand il les eut en mains, il frappa (1). Le même jour, à la même heure, les portes de toutes les maisons de l'Ordre durent s'ouvrir pour livrer les frères aux sergents du roi.

---

(1) Cf. Duc de Lévis Mirepoix : *Le siècle de Philippe le Bel.*

Le 14 mai 1310, neuf des Templiers de Senlis incarcérés (quelques-uns l'avaient été au château de Thiers, voisin) furent *ardés* (place du Pillory (2) ou au « fors bourg » Saint-Martin), sans doute « *entre Tierce et Midy* », comme leurs cinquante-quatre frères de Paris, « *pour leur mauvaise foi que ils tenaient* », ainsi que le note dans son « Journal », Messire Jean d'Avenys, archidiacre de l'église de Laon, qui avait été précepteur de Philippe le Bel.

On n'a voulu voir dans les Chevaliers du Temple que des victimes. Il ne nous appartient pas de porter ici un jugement sur le roi qui se résigna à leur perte, mais il nous arrive parfois d'entendre en esprit le crépitement de cet autodafé, allumé il y a des siècles, et de percevoir « la plainte des chevaliers au manteau blanc » dont il ne reste, de leur passage sur notre sol, que quelques vestiges oubliés.

---

(2) Aujourd'hui, place Gérard de Nerval. Le pilori était érigé probablement sur l'emplacement qui fait face au café à l'enseigne du « Cheval Blanc ».

## UN ÉPISODE DE LA JACQUERIE

On sait qu'après la bataille de Poitiers, le roi Jean le Bon prisonnier des Anglais, son fils, le dauphin Charles, dut faire face, seul, à des difficultés de gouvernement sans cesse grandissantes.

Paris étant tombé entre les mains de la faction d'Etienne Marcel, prévôt des marchands, le dauphin essaya de reprendre la ville par la ruse. Il échoua.

Une grande confusion régnait en France qu'avaient amenée ces événements ; le peuple, maltraité de surcroît par le fait des troupes mercenaires que l'interruption de la guerre laissait sans emploi, était plongé dans une misère profonde. Le sang coulait de toutes parts et les paysans, privés de l'aide de leurs seigneurs, se sentaient abandonnés.

Au mois de mai 1358, des gens de Mello, village du pays d'Oise, se réunirent et s'entredirent que les chevaliers et écuyers honnissaient et trahissaient le royaume, et que ce serait grand bien de les détruire tous, et chacun d'eux s'animant, dit : « Il est vrai ! il est vrai ! Honni soit celui qui ne sera pas des nôtres ; que tous les gentilshommes soient détruits ! » Ils élisent un des leurs, Guillaume Calle (ou Karle) (1), beau parleur, rusé et adroit, qui se donne des airs de seigneur, et se soulèvent. Pour eux, le vieux pacte féodal a failli, qui réglait les rapports entre le menu peuple et le patriarcat. Au signal de Guillaume Karle, un grand nombre de paysans arborent le drapeau de l'insurrection. Ils se mettent à

---

(1) Jean le Bel l'appelle **Jacques Bonhomme** ; Froissart lui maintint ce nom.

pillier les châteaux, à torturer chevaliers, femmes et enfants, à exercer les pires cruautés. Ils se vengent ainsi du seigneur qui a manqué à sa mission : celle de les protéger.

La férocité des « Jacques » indignait jusqu'à Etienne Marcel, pourtant peu ménager du sang. Les bandes redoutables (plus de cent mille hommes) se répandaient comme un torrent de lave, détruisant, renversant tout sur leur passage. Maîtres en un instant du pays, ils entraînaient dans leur parti le Beauvaisis, le Noyonnais, l'Amiénois, le Laonnais et toute l'Ile-de-France.

Cependant, le parti bourgeois et beaucoup de « riches hommes » cherchaient à se mêler à eux pour diriger le mouvement et les paysans, de leur côté, tentaient de gagner les bourgeois à leur cause. C'est dans cet esprit qu'ils se présentèrent devant plusieurs villes. Compiègne leur ferma ses portes, Senlis leur ouvrit les siennes. La population fut invitée à livrer aux émeutiers les nobles qui, fuyant l'insurrection, étaient venus se réfugier dans la cité. Les hordes affamées ne firent pourtant qu'un court séjour : le temps de se rassasier aux tables dressées dans les rues avant de poursuivre leur atroce itinéraire.

La stupeur passée, les nobles s'assemblèrent et s'organisèrent pour former une armée qui commença à prendre l'offensive. Leurs rangs disciplinés, bardés de fer, en chargeant impétueusement les « Jacques » qui étaient disséminés, jetèrent l'effroi chez ces petites gens misérables, pour ainsi dire sans autres armes que leurs cognées, leurs socs de charrue, des bâtons en guise de piques, sans expérience du combat. C'est ainsi que dix mille paysans, « ivres de sang et de ripailles », s'étant jetés dans Meaux — livré par le maire — furent surpris par un fort parti de chevaliers qui les massacrèrent.

Charles le Mauvais, roi de Navarre, qui aspirait au trône de France, avait d'abord pactisé avec les révoltés puis, craignant pour ses domaines, les avait abandonnés. Il invita Guillaume Karle à une « conférence » et le fit torturer « jusqu'à en mourir ». Il acheva la déroute et l'anéantissement de ses bandes que nobles et bourgeois assommaient comme des bêtes traquées.

Et les seigneurs voulurent châtier Senlis de l'accueil que les

« Jacques » avaient trouvé auprès de ses habitants. Vers le début de juin 1358, ils se présentèrent à la Porte de Paris qui leur fut ouverte à la première sommation. Sûrs d'eux, ils s'avancèrent, l'épée haute, jusqu'au milieu de la grande rue et poussèrent le cri de *ville gagnée*, signal de meurtre et de pillage. Tout à coup, des chariots qu'ils n'avaient pas vus au sommet de la rue pentue (2) dans laquelle ils s'étaient engagés, actionnés par des hommes vigoureux, se mettent à rouler sur les assaillants et culbutent chevaux et cavaliers tandis que les bourgeois armés s'élancent des maisons et que leurs femmes jettent par les fenêtres eau bouillante et poix fondue.

Les nobles tournent le dos, laissant les plus hardis de leurs compagnons sur la place. « Ceux-là du moins, ajoute cyniquement le vieux chroniqueur qui rapporte ces faits, ne nuiront plus aux habitants de Senlis. »

---

(2) Rue Vieille de Paris actuelle.

## ASSAUTS ET SURPRISES

Nous relatons très succinctement ici et d'après les vieux chroniqueurs, les deux événements les plus dramatiques de l'histoire de Senlis dont les récits avaient fait une telle impression sur les générations successives que la plupart des familles en conservaient pieusement la copie.

### *Les Otages de 1419.*

En 1417, des détachements de l'armée anglaise joints aux troupes du duc de Bourgogne, Jean sans Peur (1), avaient dévalisé le faubourg Saint-Martin, faisant main basse sur les provisions et même sur le bétail resserré dans « la Vacherie ».

Il était alors difficile de communiquer avec le roi Charles VI, qui résidait à Paris. Les gens d'armes et les gens de trait, envoyés à Senlis pour défendre la ville de concert avec les habitants, exigeaient des sommes énormes pour leur subsistance ; de sorte que Senlis avait été une proie facile pour le duc de Bourgogne qui, furieux d'avoir échoué devant les murs de la cité royale en 1413, avait chargé Jehan de Luxembourg, comte de Ligny, d'essayer de s'en emparer et d'y mettre garnison. Les Bourguignons avaient réussi et les Senlisiens s'étaient résignés à cette occupation.

Pourtant, à quelque temps de là, Tanneguy du Châtel, « le capitaine le plus dévoué au feu duc d'Orléans, frère du roi », sortit

---

(1) Assassiné en 1419 au pont de Montereau par les gens du duc d'Orléans, dont Tanneguy du Châtel.

de Paris avec dix mille hommes et vint mettre le siège devant Senlis. La garnison était trop faible pour résister à tant de forces. On parla et il fut convenu que la place serait rendue si elle n'était pas secourue à une certaine date. Du Châtel se fit livrer des otages.

Le secours n'était pas arrivé à l'heure dite, mais les habitants et les notables, ayant de bonnes raisons d'espérer, refusèrent d'ouvrir les portes de la ville aux Armagnacs. Du Châtel fit décapiter quatre des six otages qui s'étaient livrés : Guillaume Mauchevalier et Baudart de Vingles, nobles ; Jean Durand, chanoine de Notre-Dame ; Guillaume L'Escalot, quartenier, c'est-à-dire officier de la milice urbaine. Jean de Beaufort, avocat du roi et Guillaume Le Clerc, abbé de Saint-Vincent, furent épargnés.

Un tableau du peintre Mélingue (XIX<sup>e</sup> siècle), dans la grande salle de la Mairie, retrace ce douloureux épisode de l'affreux droit de la guerre.

En 1589.

La mésintelligence qui régnait à la cour de Henri III semait aussi la division dans les provinces. L'autorité du roi se trouvait balancée par celle des princes de la Maison de Lorraine. Ceux-ci étaient à la tête d'une confédération qui prenait pour prétexte le maintien de la religion catholique, bien que le motif principal fût — Henri III n'ayant point de postérité — d'éloigner Henri de Navarre du trône qu'ils convoitaient eux-mêmes.

L'évêque de Senlis, Guillaume Rose, l'un des principaux ligueurs, s'évertuait à entraîner dans son parti les habitants restés fidèles au monarque légitime ; il voulait les contraindre à signer l'*acte d'union*. De Rasse, commandant de la place de Senlis, tant pour les habitants que pour les gens de guerre, le secondait puissamment.

L'assassinat du duc Henri de Guise, pendant les Etats-Généraux de Blois où, en qualité de député de Senlis, se trouvait l'évêque, acheva d'exalter la fougue de ce ligueur forcené. De retour dans son diocèse, il ordonna des processions auxquelles ils participa,

vêtu de blanc, la face voilée, les pieds nus. Il fulminait des imprécations contre le roi de Navarre « hérétique et relaps » et, comme tel, « mis dans l'impossibilité d'accéder au trône de France ».

Dans la crainte d'un mouvement des royalistes de Senlis, de Rasse (2) avait fait barricader les rues donnant dans l'Apport-au-Pain. Des chanoines ligueurs s'étaient postés dans le clocher de Notre-Dame, munis de quelques armes « dont ils s'exerçaient aux dépens des passants ». La confusion et l'inquiétude régnaient dans la ville tant et si bien que, pour mettre fin à cet état de choses, une députation de notables habitants s'en fut à Chantilly prier M. de Thoré, gouverneur d'Ile-de-France, de venir à leur secours.

Le 26 avril 1589, Thoré entra dans la ville avec son cousin, M. de Boutteville, bailli et gouverneur de Senlis, quarante cuirassiers, sept ou huit hommes de pied et quatre cents cavaliers. Après quelques escarmouches avec les ligueurs, — de Rasse fait prisonnier, — les barricades furent détruites, l'autorité du roi reconnue et l'ordre rétabli. Un nid de résistance demeurait encore dans le couvent des Cordeliers lequel, sous le prétexte de la tenue d'un chapitre provincial, réunissait plus de deux cents personnes. Une fouille bien organisée y fit découvrir une vingtaine d'hommes armés. Tout ce monde fut bouté hors du couvent, y compris les religieux.

Le 29 avril, arriva devant la place l'avant-garde des assiégeants, du parti du duc d'Aumale : quatre cents chevaux et quatre cents fantassins. Cette troupe se logea dans le faubourg Saint-Martin ; elle s'empara des clochers de Saint-Martin, du monastère de Saint-Rémy et de Saint-Etienne. Les ligueurs assaillants coupèrent le cours de la Nonette, ce qui obligea les assiégés à employer les moulins à bras, les mortiers, les moutardiers, pour broyer le blé — la farine manquant.

Le 30, une troupe de bons royalistes, commandée par le sieur d'Ognon et se composant de cinquante cuirassiers et de vingt arquebusiers, entra dans Senlis. Le 1<sup>er</sup> mai, tandis que les habitants

(2) Les Saint-Simon, qui avaient dans leurs titres celui de seigneurs de Rasse, possédaient à Senlis un hôtel qui avait été acheté en 1444, par Gilles de Rouvroy, dit de Saint-Simon, bailli de Senlis. Il subsiste une partie de la façade de ce bel hôtel au n° 17 de la rue Bellon.

s'occupaient à « fouiller les terres pour se faire des retranchements et à combler les portes Bellon, de Paris et de Meaux », un député du duc d'Aumale vint faire les sommations de reddition de la place. Sur un refus positif de M. de Thoré, cet émissaire se retira. Le 2, le duc d'Aumale, à la tête de sa cavalerie et conduisant trois pièces de canon, vint établir son camp à Villevert, faubourg de Senlis. Son armée se composait de cinq à six mille hommes, tous volontairement enrôlés dans l'espoir du pillage qu'on leur avait fait miroiter. Le 6, deux autres canons et une coulevrine arrivaient au camp des ligueurs. Au faubourg des Raines (Arènes), une batterie fut établie par le duc d'Aumale pour battre en brèche les remparts, de la Porte de Creil à la Porte de Paris. Le 15, les projectiles commençaient à pleuvoir sur les courtines, près de la Porte de Creil et au lieu-dit « Fosse aux Anes ». Les habitants, la garnison, chefs et soldats, rivalisaient de courage pour déconcerter l'ennemi par un feu soutenu.

Une brèche s'étant produite à la muraille des fortifications de la Porte de Paris, l'assaut commença. Le combat se poursuivit pendant six heures consécutives ; l'ennemi fut repoussé par trois fois. Cependant, on parla de capitulation, sept des pièces, sur neuf, étant hors d'usage.

Dès le matin du 17, comme on procédait aux articles de la reddition, le secours arriva sous la forme de huit cents chevaux et quinze cents arquebusiers, sous les ordres du capitaine breton de Lanoue, qui tenait son commandement de M. de Longueville. La bataille eut lieu sous Montépilloy. On en vint aux mains et Lanoue, culbutant une armée de ligueurs quatre fois plus forte que la sienne, remporta une victoire complète.

Cet événement garda au roi une place importante qui, perdue par les ligueurs, fut par eux grandement regrettée, Senlis leur étant nécessaire pour communiquer avec les villes de la Picardie dont les habitants étaient partisans des princes lorrains.

Henri III était à Tours quand il apprit la défaite du duc d'Aumale devant Senlis ; il en fit rendre grâces par un *Te Deum* dans Saint-Gatien.

*L'Escalade.*

Le 1<sup>er</sup> août de cette même année 1589, dès que fut connue la mort du roi, tombé sous le poignard de Jacques Clément, l'un des gouverneurs de Senlis, mandaté par ses pairs, se rendit au camp de Saint-Cloud où se trouvait alors Henri de Bourbon, déjà reconnu roi de France par la majeure partie des seigneurs de la cour, pour lui faire leur soumission de fidélité, assurés qu'ils étaient de la prochaine abjuration du prince de Navarre.

Il n'en était pas de même de l'évêque Rose qui, toujours attaché à la Ligue, monta en chaire à Paris et chercha à justifier le crime de régicide, tout en menaçant ceux qui « tenaient le parti du Béarnais ».

En juin 1590, Henri IV fit l'honneur à Senlis de lettres patentes accordant à la ville exemption de taille pour neuf ans et « francs-fiefs et nouveaux acquêts à perpétuité ».

Cependant, les ligueurs irrités de leur échec, cherchaient à se rendre maîtres de la place, soit par la force, soit par la surprise. A cet effet, d'intelligence avec ceux de leur parti qui résidaient dans la ville, ils élaborèrent un plan d'escalade du rempart, en un point situé entre la chapelle Saint-Sanctin et la Porte Saint-Rieul. L'attaque fut prévue pour la nuit du trois au quatre juillet.

L'indiscrétion d'un Cordelier fit échouer ce beau projet. Les défenseurs de Senlis, prévenus à temps, rejetèrent les premiers assaillants qui, déjà, dressaient leurs échelles contre la muraille du rempart, dans les fossés de la Porte Saint-Rieul. Voyant cela, la troupe des ennemis, forte de 2.000 hommes de pied et de huit cents chevaux, rebroussa chemin (3).

Traduits devant les conseillers du Présidial et convaincus de trahison, les meneurs de cette affaire furent exécutés sur la place du Piloni : ils étaient au nombre de trente-neuf.

Henri IV, apprenant la tentative qui avait failli lui faire perdre

---

(3) Cet épisode militaire a donné son nom à un rempart (rempart de l'Escalade) mais la place de celui-ci est erronée, en ce sens qu'elle a été reportée à l'est de Senlis, derrière les Capucins, alors que l'affaire s'est déroulée au nord de la ville.

Senlis, s'écria, disent les chroniqueurs : « O pauvre ville que tu es enviée ! », d'une voix vibrante d'émotion.

C'est de Senlis que le roi partit, le 21 mars 1594, pour entrer dans sa capitale et conquérir le cœur des Parisiens. Notre ville s'enorgueillit encore de ce que ce fut dans ses murs que Henri IV signa l'amnistie générale et pardonna à tous ses ennemis (4).

---

(4) Le buste de Henri IV, — avec l'inscription « **Mon heur a prins son commencement en ladite ville de Senlis et depuis s'est semé et augmenté par tout nostre royaume** », — avait été érigé par Charles X, retour du sacre. Ce buste était en plâtre ; il a été réalisé ensuite en bronze par le sculpteur Bisceglia. Inauguration : 1<sup>er</sup> novembre 1943.

## JEANNE D'ARC DANS LES PLAINES DE SENLIS

De nouvelles calamités s'ajoutaient sans cesse à celles qui accablaient déjà Senlis fortement bouleversée par les fréquentes incursions des Armagnacs (à l'écharpe rouge) et des Bourguignons (au chaperon vert). Les suites du Traité de Troyes (1420) qui abandonnait le royaume de France à Henri V d'Angleterre auquel Isabeau de Bavière, l'indigne épouse de Charles VI, avait donné la princesse Catherine en mariage, permirent le déferlement des « godons » sur tout le pays. Après un siège de dix mois, Rouen se rendit au roi d'Angleterre et, le 1<sup>er</sup> octobre 1428, Salisbury mettait le siège devant Orléans. A Senlis, la désespérance était bien près de noyer tous les cœurs.

Pourtant, le salut était proche : « suscitée par Dieu, la petite paysanne de la « mouvance » française de Domrémy-les-Greux cheminait déjà à travers la patrie ravagée pour aller reconnaître son roi et lui rendre la foi en lui-même et en sa destinée. » (1) Jeanne d'Arc fera écrire à Henri V : « Roi d'Angleterre, je suis chef de guerre et je vous assure que, en quelque lieu que je trouverai vos gens en France, je les combattrai et les chasserai et ferai aller hors, veuillent ou non ! »

Elle combattit si bien, l'envoyée de Dieu que, le 17 juillet 1429, à Reims, Charles, le « roi de Bourges », était solennellement sacré roi de France.

De Montereau, le duc de Bedford, frère de Henri V défunt et Régent d'Angleterre, défie injurieusement Charles VII. Jeanne veut reconquérir Paris pour son roi. Bientôt, l'armée royale et

---

(1) Bernard Fay : **Naissance d'un monstre, l'Opinion Publique.**

l'armée anglaise se rencontrent ; Charles et Jeanne projettent de s'emparer de Compiègne qui, avec le cours de l'Oise, doit leur livrer la clef de la Normandie.

Les vieux chroniqueurs ont narré en détail l'histoire des mémorables journées qui, dans les plaines de Senlis, ont vu se jouer le sort de la monarchie française.

« Le dimanche 14 août, la Pucelle et ses compagnons d'armes, à la tête de six ou sept mille combattants, furent à l'heure de vêpres logier à une haye, aux champs près de Montépilloy » (2).

Une bataille s'ensuivit, ou, plutôt, une série d'escarmouches, car, en réalité, « les Anglois ne firent oncque nul semblant de vouloir saillir hors de leur place, sinon par escharmouches ».

Le Régent et les capitaines anglais, commandant huit à neuf mille hommes, étaient campés « à-demi lieue près de Senlis, sur une petite rivière, en un village nommé La Victoire ». Bedford avait adossé son arrière-garde à des haies et à des ravins ; les archers venaient ensuite, « lesquels avaient chacun d'eux deux poinçons aiguïsés et fixés en terre devant eux ». Les Anglais étaient rangés à l'aile droite ; les Picards et autres de la nation française, à l'aile gauche. De longs espaces étaient laissés entre ces différents corps « et cette position avait été si bien disposée, qu'il n'y avait nulle crainte que les ennemis adversaires pussent les assaillir et envahir par derrière, sinon en grand dommage et danger, et avec ce, ils étaient pourvus et rafraîchis de vivres par la bonne ville de Senlis, dont ils étaient rapprochés ».

Cependant le roi de France arrivait en vue de l'armée anglo-bourguignonne avec ses princes et ses capitaines. Jeanne la Pucelle chevauchait à son côté. En présence des dispositions des Anglais, il rangea ses troupes de manière à pouvoir attaquer hardiment les archers qui lui étaient les premiers opposés. Au premier rang, il fit mettre son avant-garde, composée des plus vaillants et des

(2) **Monte Speculatorium**, à dix kms environ de Senlis. Poste d'observation très important au Moyen Age. La forteresse qui y fut édiflée au XII<sup>e</sup> s. par Guy II le Bouteiller, grand sénéchal de France, puis renforcée vers 1400 par Louis d'Orléans, résista, en 1358, aux attaques de la Jacquerie mais fut démantelée sous Henri IV. Il n'en reste qu'un pan de mur étroit, haut de 45 m. qui s'aperçoit de fort loin.

plus expérimentés hommes de guerre que commandaient le comte de Vendôme et le duc d'Alençon. Une autre compagnie, placée derrière l'avant-garde, avait pour chef René, duc de Bar. Les maréchaux de Rais et de Boussac s'occupaient des ailes. Enfin, d'Albert, le Bâtard d'Orléans, La Hire et Jeanne d'Arc furent placés à la tête d'un détachement chargé d'engager la bataille. Le roi, accompagné du duc de Bourbon, de La Trémouille et d'un grand nombre de chevaliers, se tenait à peu de distance.

Les deux armées restèrent face à face une partie de la journée sans que la bataille s'engageât franchement. Les escarmouches firent trois cents tués sans qu'on pût savoir quel côté avait subi les plus grandes pertes. Le roi, désespérant de faire quitter aux Anglais la position qu'ils occupaient, partit pour Crépy dès avant la nuit. La Pucelle, le duc d'Alençon et le reste de l'armée retournèrent à Montépilloy et y demeurèrent jusqu'au lendemain matin, 16 août. Jeanne passa la nuit au château. Ayant appris que les Anglais étaient retournés à Paris, elle décida de rejoindre le roi.

Charles avait ordonné aux maréchaux de Boussac, de Rais et autres capitaines « d'aller devant la cité de Senlis ». Il est vraisemblable que Jeanne entra, elle aussi, dans notre ville où elle communia des mains du frère Richard, en compagnie du duc d'Alençon et du comte de Clermont. « Elle communia deux jours de suite ».

Quelques jours après, le roi ayant quitté Compiègne s'avança jusqu'à Senlis. Il y reçut le serment de fidélité de l'évêque Jehan Fouquerel, celui-là qui était l'ami des Anglais et devait accuser Jeanne de lui avoir dérobé son cheval (menue calomnie qui, dans le procès tendancieux fait à l'héroïne, lui étant imputée à crime, prendra tout à coup une considérable importance).

Cependant, le 22 août, le roi « donna des lettres de pardon aux habitants de Senlis » dont le cœur avait souffert, malgré tout, du joug de l'étranger « et qui gardaient, tout au fond d'eux-mêmes, des sentiments de fidélité au roi légitime et « un esprit national qui ne demandait qu'à s'éveiller ».

Jeanne d'Arc a laissé un peu de son âme sur les hauteurs de

Montépilloy et dans les plaines où elle contraignit l'ennemi à la retraite, — sur cette terre dont le peuple l'avait conquise à un tel point que, selon Perceval de Caigny, qui a relaté tous ces événements, elle disait, émue, au Chancelier de France et au comte de Dunois : « En nom Dieu, voici un bon peuple bien dévot, et quand je devrais mourir, je voudrais que ce fût en ce pays! »

## LES TISSERANDS DE SENLIS, IN MEMORIAM

L'industrie des draps fut très florissante à Senlis jusqu'à l'époque des guerres de religion ; elle semble avoir eu son apogée au XIII<sup>e</sup> siècle. Les ouvriers en laine, fort nombreux, occupaient des rues entières : la rue Saint-Yves-à-l'Argent, la rue des Vignes et la plupart des petites rues à l'est de l'actuelle rue de la Poterne, alors rue des Tisserands, sans que pour cela il y exerçassent leur profession. Mais on travaillait aux draps un peu partout en ville. Quantité de maisons possédaient des « tissières », ces superbes caves à ogives que les non prévenus prennent souvent pour des chapelles. Le travail de la laine exigeant un certain degré d'humidité, le Moyen Age avait installé les ateliers au-dessous des maisons (1), d'où économie de place dans une ville surpeuplée entourée de murailles.

Le grand commerce de Senlis était donc la draperie et les tisserands faisaient partie de cette importante corporation. Si, à partir du XVI<sup>e</sup> siècle, la draperie a subi des baisses, elle n'en a pas moins survécu tant bien que mal jusqu'à la Révolution, malgré

---

(1) Dans **Monuments et Trésors de la Gaule**, Henri-Paul Eydoux nous décrit les maisons gallo-romaines de Bavai en soulignant qu'elles présentaient une particularité intéressante, à savoir qu'elles possédaient des pièces en sous-sol où l'on descendait par quelques marches. « Dans les parois des murs, écrit l'archéologue, sont aménagées des niches semi-circulaires, parfois séparées par des pilastres ; au centre était creusé un puits. De telles pièces se rencontrent d'ailleurs dans d'autres régions de la Belgique romaine. Une hypothèse s'est récemment fait jour : ces pièces auraient pu être des **ateliers de tissage** comme on en voyait encore dans le Cambésis jusqu'à la première guerre mondiale ».

Nos « tissières » de Senlis pourraient donc être les héritières directes des ateliers gallo-romains.

la Révocation de l'Edit de Nantes qui lui avait asséné un coup fatal.

Le 17 août 1299, Pierre de Montagny, maire de la commune, autorise et donne des statuts aux métiers de linge et aux tisserands (*cartulaire enchaîné*, folio 80, recto).

L'un des membres de cette corporation, Oudart le Drapier, est maire de Senlis en 1311, 1312 ; il fait un règlement sur les tisserands en 1311 (*cartulaire*, fol. 97, v°).

La commune était alors extrêmement prospère à cause de l'excellente fabrication des draps que fournissaient les marchands de la ville et de la *grande quantité* d'ouvriers adonnés à cette industrie qui exigeait quatre années d'apprentissage (2).

En 1623, le commerce languissait depuis plusieurs années par suite des entraves et de la rigueur des règlements généraux du pouvoir royal. « Les drapiers de la ville, dont le nombre se trouvait réduit à sept ou huit au lieu de deux cents qui y fabriquaient trente ans auparavant, présentèrent une requête au Bailli et au Siège Présidial. Ils demandaient des règlements pour assimiler la largeur de leur étoffe à celle de Beauvais, Mello, Chantilly et autres où les draps et la serge se vendaient à meilleur compte, vu le nombre d'ouvriers qui leur était toléré.

« Ils représentaient que, sur trois ou quatre mille personnes — tisserands, foulons, tondeurs, artisans de toute espèce, occupés ci-devant par les fabricants, à peine deux cents d'entre eux étaient-ils employés pour le moment.

« Une assemblée extraordinaire des trois ordres fut convoquée pour entendre la requête des drapiers et y faire droit. De nouveaux statuts furent établis, mais le mal était fait, nos voisins avaient la vogue et profitèrent de nos désastres (3) ».

Que la concurrence ait ruiné le commerce de la draperie, il n'en est pas moins vrai qu'à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle cette industrie

(2) Au XIII<sup>e</sup> siècle, la **route du drap, vers Rouen et Senlis**, partait de la rue Saint-Denis, l'une des plus grandes artères du centre commercial de Paris. Cf. Jacques de Sacy : **Le Quartier des Halles** (Ed. du Temps, 1969).

(3) J.-F. Broisse : **Recherches historiques sur la Ville de Senlis** (Bibl. Municipale).

occupait encore trois à quatre mille personnes, — ce qui représente les quatre cinquièmes de la population de Senlis.

Par lettre de cachet du 6 septembre 1664, le roi, instruit de la détresse dans laquelle se trouvait la ville par la cessation de son commerce de draperie et l'anéantissement de ses fabriques, invita les habitants à *raviver leurs manufactures*. Mais il fut remontré que la manufacture de draps et de serges ne pourrait être rétablie qu'avec beaucoup de peine, étant donné que les logements des ouvriers employés à carder, peigner, filer les laines, les tresser, apprêter, tondre, s'étant trouvés vacants par suite de l'exode de la population, privée de travail, avaient été rachetés et incorporés dans le monastère des religieuses de la Présentation et dans les église, cloître, jardin et enclos des Capucins. D'ailleurs, le genre de draperie était changé et il s'avérait presque impossible de trouver dans la ville et aux environs des ouvriers propres à cette manutention.

Si aujourd'hui aucun nom de rue ne perpétue le souvenir des maîtres-drapiers et des tisserands de Senlis, la *Croix des Tisserands* s'est dressée longtemps encore après leur disparition devant l'église de la Charité. La *chapelle des drapiers* était à Notre-Dame : elle avait été fondée au XIII<sup>e</sup> siècle « sous la nouvelle voûte près de la pierre de la Vierge (4) » ; au XVIII<sup>e</sup>, cette chapelle se trouvait « à la chapelle du Saint-Esprit » (5).

La *Halle aux Drapiers* se dressait sur l'actuelle place de Lavarande ; ses tissières sont les plus belles de la ville et les plus intéressantes : elles se superposent à des *latomiae* restées en très bon état.

Au n<sup>o</sup> 8 de la rue de la Poterne (ancienne rue des Tisserands) subsiste une jolie porte au fronton et linteaux sculptés.

C'est un drapier de Senlis, Pierre Crochet, qui a fondé le *domaine de Valgenceuse*, au faubourg de Villemétrie.

---

(4) Cette « pierre de la Vierge » ou « Notre-Dame-de-la-Pierre », plusieurs fois mentionnée dans les titres, reste encore une énigme pour les érudits.

(5) Les noms de chapelles varient dans les textes à travers les âges et portent à confusion.

## UN AVANT-GOUT DE LA TERREUR : L'AFFAIRE BILLION

*Le 14 juillet 1789, 871 Parisiens assiègent la Bastille (Les chroniques). Il fait chaud. Le brasseur Santerre (1), patron de l'« Hortensia », abreuve généreusement les émeutiers ; la vieille forteresse de la Porte Saint-Antoine tombe entre leurs mains. On connaît le reste.*

Le lendemain, tout rentre dans l'ordre. Le roi renvoie les troupes qu'il avait fait arriver près de Paris ; cependant, il sanctionne la formation de la milice bourgeoise, créée pour réprimer les désordres qui se manifestent dans les campagnes.

A Senlis, un conseil permanent composé de douze citoyens est établi à la Maison Commune ; il doit veiller à la sûreté intérieure de la ville. Le 27 octobre, le décret concernant la loi martiale est proclamé dans toutes les rues et faubourgs. Le 9 décembre, un convoi de six mille fusils, parti de Maubeuge, et se dirigeant vers Paris, s'arrête à Senlis : il y dépose une centaine d'armes à l'intention de la Garde nationale. Le dimanche 13 décembre, jour indiqué pour la bénédiction des drapeaux de celle-ci, tous les corps militaires et les membres du conseil général se rendent à la cathédrale où doit avoir lieu la cérémonie. Le brillant cortège

---

1) Ce « patriote » célèbre qui se vanta, après le 21 janvier 1793, d'avoir commandé le roulement de tambours qui étouffa les suprêmes paroles de Louis XVI à son peuple, tomba ensuite plus ou moins en disgrâce. Devenu quasi suspect à la Convention, il se réfugia à Senlis. Il y géra quelque temps une fabrique de papiers peints appartenant à son beau-frère, sise au-lieu dit « La Bigude » ou « Bigüe ». (Après la Porte de Meaux, en direction du Faubourg de Villemétrie).

défile dans la rue du Chastel du Roy, au milieu d'une grande affluence de population. Soudain, un coup de feu retentit : le tambour de la ville — nommé Cambronne — tombe, atteint au-dessus de l'œil. Au même instant, une autre balle frappe le sieur Leblanc fils, avocat, chevalier de l'Arquebuse (2). Tous les regards se tournent alors vers la maison de l'horloger Billion d'où semblent partir les coups. Le doute n'est plus permis : on se précipite, la porte est enfoncée. Le sieur Delorme, géomètre, commandant de l'Arquebuse, accourt pour connaître la cause du tumulte ; il reçoit trois balles dans la poitrine et se traîne dans une maison voisine où il expire.

Le commandant d'une division de la cavalerie bourgeoise, Hamelin, et Aulas de La Bruyère, lieutenant de la Maréchaussée, pénètrent à leur tour dans la maison sous une grêle de balles et de chevrotines. Dans une espèce de retranchement, des fagots se consomment ; les pompiers courent chercher leurs pompes tandis que les deux officiers poursuivent le meurtrier de chambre en chambre. Aulas de La Bruyère parvient enfin à le maîtriser. « *Vous allez sauter, rugit Billion, sauvez-vous !* » A ce moment, une machine infernale, disposée dans une des pièces, se met en branle ; la maison éclate de toutes parts et, dans un épouvantable fracas, ensevelit de nombreuses victimes sous ses décombres.

L'explosion est entendue à Saint-Firmin, à Chantilly et même à Creil. La déflagration fait se détacher une pierre de la voûte de la cathédrale Notre-Dame : le subdélégué Roze la voit choir à ses pieds. Dans la maison voisine de celle de Billion, une vieille femme est tuée dans son lit.

Après des heures de fouilles et de recherches, on retrouva Aulas de La Bruyère, atrocement blessé. Billion fut reconnu aussi, « respirant encore ». La chronique dit qu'il fut achevé avant d'être accroché aux fourches patibulaires.

L'attentat, qui fit quarante et un blessés et vingt-cinq morts, avait été préparé lentement, méthodiquement, patiemment par

---

(2) Le *Jeu de l'Arquebuse* avait son siège au n° 7 de la rue du Lion (nom d'enseigne), à cette époque, rue de l'Arquebuse.

Billion qui, taxé d'usure et exclu pour ce fait de la Compagnie de l'Arquebuse, s'était juré de se venger (*témoignage de sa femme*).

La demeure de celui qui mit tant de familles de Senlis en deuil ne fut jamais reconstruite, — le vœu des habitants étant « que le terrain restât vacant à perpétuité ». La petite place ainsi formée (après le n° 12 de la rue du Châtel) porte le nom d'Aulas de la Bruyère (3).

---

(3) Le courageux officier de la Maréchaussée ne mourut pas de ses blessures, mais il lui en resta toute sa vie une grave impotence.

## COMMENT, AU XIX<sup>e</sup> SIÈCLE, SENLIS DEVINT VILLE DE GARNISON

Sous l'Ancien Régime, il n'existait pas de casernes à Senlis, les bâtiments militaires se réduisant aux cantonnements des Gardes du Corps et à ceux de la Maréchaussée.

A l'époque de Louis XIV, l'Hôtellerie de l'Épée Royale (angle de la rue de l'Épée et de la route de Paris) avait été achetée pour y loger les Gardes du Corps, mais, à vrai dire, la troupe logeait toujours chez l'habitant. C'est ce qui se produisit encore à la Restauration : le siège des Gardes du Corps était au château des Closeaux, mais ces messieurs habitaient « en ville ».

Au XVIII<sup>e</sup> siècle, le Gouvernement avait jugé utile, pour le soulagement des particuliers, d'avoir à Senlis des casernes de passage. Un projet de construction fut même établi en 1720 par l'« Ingénieur du Roy ». Mais ce projet, qui devait aliéner le jardin des Bénédictines, au faubourg Saint-Martin, n'eut pas de suite. Les Cahiers de doléances de 1789 portent encore la réclamation des habitants. Les casernes de Senlis ne datent donc que de la Révolution, encore que ce furent surtout des établissements religieux, réquisitionnés, qui en tinrent lieu. Au XIX<sup>e</sup> siècle, Senlis devint une garnison de cavalerie, exclusivement. L'explication en est dans le fait qu'elle avait possibilité de grouper, dans un rayon relativement restreint, une division de cavalerie (Beauvais, Compiègne et Meaux possédaient chacune un régiment).

En 1832, l'ancienne Abbaye de Saint-Vincent, qui dépendait alors de la succession de M. de Rougemont (industriel que nous connaissons déjà pour l'avoir vu se servir du clocher de l'église

de Saint-Vincent comme cheminée), fut trouvée « susceptible de devenir caserne ». Heureusement pour la vénérable abbaye, son prix adjudicataire effraya la Municipalité et les choses en restèrent là malgré le rebondissement de l'affaire en 1835.

Pourtant, en dépit du manque de casernes, le stationnement de détachements de troupes n'était pas impossible à cette époque. En 1834, une fraction du 5<sup>e</sup> Régiment de Lanciers séjournait à Senlis puisque Charles-Hippolyte Kellerman, fils du duc de Valmy, capitaine en premier à ce régiment, y décédait.

En 1841, d'actifs pourparlers furent repris en vue de l'établissement d'une garnison. Le 27 octobre, une commission était envoyée à Senlis par le Département de la Guerre pour examiner la possibilité d'établir un escadron de cavalerie, fort de 170 hommes et de 150 chevaux. L'ensemble des bâtiments de l'évêché, de l'ancien Séminaire Saint-Pierre et de l'église désaffectée fut reconnu très apte au logement de cet escadron.

La Municipalité et le Conseil firent aussitôt l'acquisition de ces bâtiments et, après bien des palabres, consentirent à les aménager contre le dédommagement que représenteraient l'indemnité de cantonnement et l'abandon des fumiers, cette dernière denrée étant fort appréciée par la culture maraîchère, intense au siècle dernier.

Pendant les travaux d'aménagement de la malheureuse église de Robert le Pieux, condamnée à entendre, au lieu des chants sacrés, le hennissement des chevaux, un escadron du 2<sup>e</sup> Chasseurs tint garnison dans la ville, — logé chez l'habitant, naturellement. Il est permis du reste de penser que ce séjour sans caserne ne provoqua pas trop d'inconvénients ; dans sa séance du 4 novembre 1842, le Conseil n'émit-il pas un vœu pour qu'il soit envoyé à Senlis un second escadron ? Et, le 16 janvier 1843, arrivèrent le 1<sup>er</sup> et le 5<sup>e</sup> escadrons du 1<sup>er</sup> Régiment de Lanciers. Ces messieurs firent sensation avec leur *czapska*, leur habit court de drap bleu foncé à plastron jonquille et leurs épaulettes blanches.

Les Lanciers quittèrent la ville le 7 octobre 1844 et furent remplacés par le 2<sup>e</sup> escadron du 3<sup>e</sup> Régiment de Chasseurs à cheval. Les chasseurs cédèrent la place à leur tour à des hommes

de troupe des 6<sup>e</sup> Cuirassiers et 4<sup>e</sup> Dragons et à une annexe du dépôt de remonte de Caen.

La caserne Saint-Pierre avait été agrandie par l'aménagement de l'ancien palais épiscopal où étaient installés le peloton hors rangs et l'ambulance (1). Une écurie se trouvait placée dans la cour qui donne rue aux Flageards.

En 1849, un rapport d'inspection conclut que le maintien du casernement de Senlis « impose à l'Etat de trop lourds sacrifices » (40 francs par an pour un cheval et son cavalier). Le Ministère prie donc la ville de Senlis de faire connaître si, pour conserver le dépôt de remonte, elle consent à prêter « gratuitement » le quartier Saint-Pierre, sauf le bénéfice des fumiers. Cette nouvelle convention est acceptée, mais la fièvre révolutionnaire de 1848 ayant gagné nos édiles senlisiens, divers projets de construction de casernes neuves sont élaborés puis... abandonnés.

En 1850, en remplacement du dépôt de remonte, un escadron du 3<sup>e</sup> Cuirassiers arrive le 14 avril pour s'en aller début de 1852. La cavalerie légère, sous la forme d'un escadron du 7<sup>e</sup> Chasseurs, vient parader à son tour dans les rues de notre vieille cité. Place de la Halle, les chasseurs assistent à la cérémonie organisée à l'occasion de la proclamation de l'Empire (5 décembre 1852).

En 1853 et 1854, cette arme formait encore la garnison de Senlis (les chasseurs portaient le dolman vert).

Un vieux projet d'achat des bâtiments des anciens Carmes reprend vigueur. Senlis désire un régiment de cavalerie, ce qui aurait l'avantage de la stabilité. Le 24 juin 1856, le sous-intendant militaire à Compiègne accepte le nouveau quartier des Carmes, mis en état. Peu après, deux escadrons du 11<sup>e</sup> Dragons prennent la relève des chasseurs. Les dragons portent l'habit vert, avec un plastron qui ressemble à celui des lanciers (la couleur en change pour chaque régiment).

Les légers cavaliers de hussards, au dolman rouge, succèdent aux lourds dragons : régiment Bercheny, qui a sur son étendard les noms de Jemmapes 1792, Castiglione 1796, Eylau 1808, Sébas-

(1) Rue des Tribunaux (actuelle rue **Chancellor Guérin**). C'est la chapelle du conseiller et ami de Philippe Auguste qui servait d'infirmierie.

topol 1855. Suivent des navettes incessantes entre les escadrons de hussards et de dragons ; deux escadrons de lanciers et le dépôt vont ensuite constituer la garnison.

Le 11 août 1862, on célèbre, en même temps que la fête de l'Empereur, l'inauguration de la ligne du chemin de fer de Chantilly à Senlis : un escadron du 6<sup>e</sup> Lanciers rend les honneurs.

À la fin de l'année 1866, Senlis devient une garnison mixte de cavalerie et d'artillerie, mais un régiment entier n'y peut encore caserner. Pour y remédier, le Conseil adopte, le 25 octobre 1873, un projet qui consiste à acquérir un vaste immeuble, sis au faubourg Saint-Martin et qui avait longtemps servi de poste aux chevaux. Aussitôt, les travaux d'aménagement sont commandés pour le logement des chevaux et l'installation d'un manège couvert. Après bien des sacrifices consentis par le Conseil, — l'Etat se montrant assez féroce dans toutes ces tractations —, la ville de Senlis est définitivement reconnue « *ville de garnison* ».

Le nouveau quartier, dit « Quartier Ordener » ou « de la Poste », étant terminé, (il ne restait rien de l'ancien relais), le 5<sup>e</sup> Cuirassiers, venant de Paris, peut en prendre possession (octobre 1879) ; depuis le 16 juillet 1877, l'autorité militaire avait cessé d'occuper le Quartier Saint-Pierre.

Le 2<sup>e</sup> Hussards remplaça les Cuirassiers ; il fut l'hôte de Senlis pendant dix-huit ans. C'était un des rares régiments français qui avaient conservé jusqu'alors leur appellation de l'Ancien Régime. Cette particularité et sa fière devise « *Noblesse oblige, Chamborant autant* » le firent bien vite adopter par l'ancienne petite ville royale.

Le 1<sup>er</sup> septembre 1912, permutant avec le 3<sup>e</sup> de l'arme, le 2<sup>e</sup> Hussards quittait Senlis pour Verdun. Le 3<sup>e</sup> fit son entrée le 6 septembre, ayant à sa tête le colonel Lyautey, frère de l'illustre maréchal.

Après une fête régimentaire des plus réussies, le 3<sup>e</sup> Hussards répondit l'un des premiers à l'ordre de mobilisation du 2 août 1914. Les « Hussards de Senlis » s'éloignaient à jamais.

Après 1919, la garnison reprit son importance et son activité d'avant-guerre. Le 2<sup>e</sup> Chasseurs à cheval séjourna huit années et

fut remplacé par un régiment colonial africain qui devint le 4<sup>e</sup> régiment de Spahis marocains. Ce fut ensuite, après la guerre de 1940-45, le 7<sup>e</sup> Spahis algériens, qui devait rehausser de sa pittoresque présence les cérémonies civiles et religieuses.

Les Senlisiens regrettent leurs spahis dont la *Fantasia* annuelle, au champ de manœuvres, attirait une nombreuse assistance.

Le Groupe de Transport 501 a pris la relève.

Société d'Histoire et d'Archéologie

## LA NUIT TRAGIQUE DU 2 AU 3 SEPTEMBRE 1914

Après l'échec de notre offensive en Belgique, l'ordre de repli avait été lancé par Joffre et, malgré la victoire locale de Guise, le 31 août, la retraite continua selon le plan élaboré par le généralissime qui était de « foncer dans le flanc de l'ennemi et de remporter une belle victoire, sans livrer à l'invasion un trop grand lambeau de terre française (1).

Le 1<sup>er</sup> septembre, par un temps splendide comme en connaissent parfois nos pays à l'arrière-saison, le 361<sup>e</sup> régiment d'infanterie était arrivé à Senlis ; il avait cantonné au Quartier Ordener puis s'était trouvé désigné, avec quelques éléments de la 45<sup>e</sup> brigade marocaine, pour former l'arrière-garde de la 56<sup>e</sup> division de réserve (2), commandée par le général de Dartein qui, ayant combattu toute la journée, couvrait Senlis menacé par la deuxième Armée allemande (von Klück) arrivant de Compiègne. Comme rien n'avait répondu à leur préparation d'artillerie, les fantassins du 149<sup>e</sup> de von Klück apparurent bientôt, descendirent la rue de la République, occupèrent le faubourg Saint-Martin et tentèrent de déboucher en direction de Paris. C'est alors que le feu des mitrailleuses françaises faucha leurs premiers rangs. Les Allemands, surpris, se jetèrent dans les maisons riveraines et dans les jardins

---

(1) Grasset, in « La Grande Guerre par les écrivains Anciens Combattants » Quillet, 1922.

(2) Cette division, la 55<sup>e</sup> de réserve et une division active faisaient partie du groupe de Lamaze. Ce groupe, le 7<sup>e</sup> Corps et le Corps de cavalerie Sordet formaient la 6<sup>e</sup> Armée (général Maunoury) qui devait jouer un grand rôle pendant la première bataille de la Marne (6 au 13 septembre 1914).

pour essayer ensuite de sortir sur un grand front. Les Français, camouflés dans de solides tranchées, les arrêtrèrent net par une vive fusillade.

Les Allemands se replièrent de nouveau, envahirent l'Hôpital Général et attendirent des renforts. Ceux-ci arrivés, ils firent ensemble une sortie en masse : nos mitrailleuses entrèrent aussitôt en action. Pourtant celle-ci ne dura guère car les Allemands poussaient devant eux plusieurs groupes de civils ramassés au hasard dans les rues. C'était la fin de la bataille de Senlis ; l'arrière-garde française se retira en bon ordre vers Pontarmé. Sa résistance devait retarder la ruée *nach Paris* de von Klück. Senlis avait protégé la capitale : c'est ce que l'Etat-Major allemand ne pardonna pas à notre cité.

Ignorant l'action militaire qui se déroulait au faubourg Saint-Martin et sur la route de Paris, le maire de Senlis, Eugène Odent (3), se tenait dans son bureau de l'Hôtel de Ville, en compagnie de deux secrétaires et du concierge ; il n'avait pas quitté son poste depuis le début de la matinée.

Arrivant par la rue du Châtel et la rue de l'Apport-au-Pain, des éléments allemands envahirent la place Henri IV. Un officier se présenta au bureau du maire et intima à M. Odent l'ordre de l'accompagner jusqu'à l'hôtel du Grand Cerf où un repas, destiné à l'Etat-Major, devait être préparé. M. Odent s'inclina, un des deux secrétaires le suivit.

En chemin, l'officier s'inquiéta de savoir si toutes les unités françaises avaient bien quitté Senlis. Le maire en était persuadé mais, malgré la réponse affirmative, l'Allemand n'était pas satisfait : ne venait-il pas, en effet, de constater que quantité de maisons gardaient leurs portes et leurs volets obstinément clos ? M. Odent expliqua que de nombreux Senlisiens avaient quitté leurs demeures depuis quelques jours déjà : la ville était calme, le maire s'en portait garant. Son interlocuteur ne semblait pas convaincu :

---

(3) Né à Senlis en 1855 ; il était fils de Jean-Henri, maire de Senlis en 1870 et petit-fils de Jean qui, premier adjoint en 1832, fit preuve d'un admirable dévouement pendant la terrible épidémie de choléra qui frappa quatre cents personnes.

ces maisons silencieuses ne cachaient-elles pas pièges et traquenards? Des civils n'étaient-ils pas tapis derrière ces murs, prêts à tirer sur ses hommes?

L'énerverment de l'officier allemand croît avec sa méfiance. *Pourquoi, s'écrie-t-il, l'ordre de centralisation des armes appartenant à des civils n'a-t-il pas été affiché sur les murs? L'ordre a bien été exécuté*, riposte M. Odent, *toutes les armes ont été déposées à la mairie.*

.....

Soudain, commence la tragédie : l'officier est informé des difficultés qu'ont rencontrées ses troupes au sud de la ville. *Ce sont des civils qui ont tiré!* jette-t-il au visage de M. Odent. Dénégations de celui-ci, mais l'Allemand ne veut rien entendre et met immédiatement le maire de Senlis en état d'arrestation. Comme en 1419, l'affreux droit de la guerre réclame son tribut.

M. Odent est emmené à Chamant avec l'un des trois groupes d'otages que les envahisseurs viennent de ramasser au hasard de la rue. Il est environ seize heures.

Dans le même temps, l'Archiprêtre de Senlis, l'Abbé Dourlent, est déclaré prisonnier sur parole après qu'un peloton de soldats allemands, sous la conduite d'un officier, l'ait obligé à monter jusqu'au clocher pour vérifier si des tireurs n'y étaient point dissimulés.

Comme il se dirige vers l'hôtel du Grand Cerf, à seule fin de se livrer, M. Dourlent constate que plusieurs maisons de la rue de la République commencent à brûler.

Dans le hall de l'hôtel, il demande à parler au général. L'officier auquel il s'adresse lui apprend que Senlis va être châtié « comme le fut Louvain » et que, demain, il ne restera plus aucune maison debout. « Ici, comme à Louvain, dit l'Allemand, des civils et des prêtres ont tiré sur nous dans la rue et du haut du clocher. »

L'archiprêtre supplie l'officier de le conduire auprès du général ; il voudrait venir au secours de M. Odent, obtenir sa grâce et celle de Senlis, mais ses instances sont vaines et il doit renoncer à son projet. Il est minuit lorsqu'il rentre chez lui, la mort dans l'âme.

Pourtant, suprême espoir, l'officier allemand a eu ces mots : « ...je ferai mon rapport au général, *mon proche* (sic), je ferai tout pour obtenir la grâce de votre ville. »

Il eût été d'ailleurs trop tard pour sauver M. Odent ; entre vingt-deux et vingt-trois heures, il était tombé sous les balles ennemies, dans un champ un peu au-dessus du lieu-dit « Le Poteau », sur la route de Compiègne ; sept otages, ouvriers et artisans de Senlis, avaient été sacrifiés avec lui.

Les représailles se poursuivirent et, dans le terrible incendie qui ravagea la ville au cours de cette nuit tragique, d'importants monuments furent détruits ou gravement endommagés : la Gare, La Charité (où s'abritaient la Sous-Préfecture et le Tribunal Civil) (4), le quartier de cavalerie (Quartier Ordener), le grand moulin des Carmes. A propos du gigantesque brasier qui, de loin, semblait englober toute la ville, un témoin a pu écrire : « ...le 3 septembre au soir, *Senlis et Creil* sont en feu, mais il n'y a plus, dès 15 heures, aucune force (*allemande*) importante au nord de Paris. » (5).

Le feu brûla pendant trois jours.

Citée à l'Ordre de l'Armée, le 3 novembre 1919, Senlis reçut, de ce fait, la Croix de Guerre avec palmes.

---

(4) C'est ainsi que périrent les Archives du Bailliage qui s'y trouvaient malencontreusement entreposées.

(5) Grasset : *In op. cit.*

Senlis souffrit plus en cette conjoncture qu'au moment de l'invasion allemande de 1870. L'hôtel, situé au n° 14 de la rue Bellon, fut épargné par l'incendie grâce à ses hauts murs. Cette maison avait abrité bien des gloires militaires — dont Blücher en 1815 — et Foch devait l'habiter en 1918, au moment où le Grand Quartier Général des Armées Alliées avait son siège au n° 35 de la rue du Faubourg Saint-Martin.

## ARMOIRIES ET DEVICES

Les armoiries de Senlis, accordées par les Valois, sont de gueules (rouge) à un pal (épieu) d'or (jaune) surmonté de trois lys d'argent (blanc). Les armes antérieures aux Valois représentaient un homme d'armes.

Trois devises ont été successivement attribuées à Senlis. La dernière, appliquée en 1920, est celle-ci :

*Ignе et sanguini meo victoriам genui*

(Par le feu et par mon sang j'ai engendré la victoire)

La devise précédente était :

*Liliati galliæ regum flores coelitus dimissi*

(Les fleurs de lys des rois de France (sont) tombées du ciel)

La plus ancienne, annexée aux armes permises à Senlis par les Valois, c'est :

*Candorem liliarum illoera servavit*

(Jamais prise elle conserve la pureté du lys)

Il est vrai que Senlis n'a jamais été prise d'assaut.

La *Compagnie des Royalistes*, créée lors du siège de 1589 par Monsieur de Thoré, devenue, au XVII<sup>e</sup> siècle, « royalistes fusiliers », avait son drapeau, lequel était d'azur aux armes du Roi, enveloppées de fleurs de lys et portant cette devise : « Ils ont soutenu la gloire du Roi à perte de leur sang et conservé la pureté des lys ». On peut voir, dans la grande salle de la Mairie, un drapeau semblable ; il fut offert, en 1814, à la Garde Nationale de Senlis, par M. de Rainvillers, Subdélégué.

## VENDIQUES ET DÉVIÉS

Les vendiques sont des hommes de grande taille, à la peau blanche, aux yeux bleus, et à la chevelure blonde. Ils sont très braves et très vaillants. Ils habitent dans les montagnes de la Scandinavie. Ils ont une langue particulière, qui est très difficile à comprendre. Ils ont une religion très étrange, et ils adorent de nombreux dieux. Ils sont très fiers de leur pays, et ils ne veulent pas qu'on vienne les envahir. Ils ont une grande réputation de guerriers, et ils sont très respectés par leurs voisins. Ils ont une grande culture, et ils ont écrit de nombreux livres. Ils ont une grande sagesse, et ils sont très respectés par leurs voisins. Ils ont une grande réputation de guerriers, et ils sont très respectés par leurs voisins. Ils ont une grande culture, et ils ont écrit de nombreux livres. Ils ont une grande sagesse, et ils sont très respectés par leurs voisins.

Société d'Histoire et d'Archéologie de Senlis

AD 1944 MONTMAYEUIL DE LA...

Le village de Montmayeuil de la... est une commune de 100 habitants...  
située dans le département de la Seine-et-Marne...  
à 10 km de Meaux...  
Le village est traversé par la route nationale 101...  
et est entouré de champs et de forêts...  
Le village a une église...  
et une école...  
Le village est inscrit au cadastre...  
et est classé en zone A...  
Le village est classé en zone B...  
Le village est classé en zone C...  
Le village est classé en zone D...  
Le village est classé en zone E...  
Le village est classé en zone F...  
Le village est classé en zone G...  
Le village est classé en zone H...  
Le village est classé en zone I...  
Le village est classé en zone J...  
Le village est classé en zone K...  
Le village est classé en zone L...  
Le village est classé en zone M...  
Le village est classé en zone N...  
Le village est classé en zone O...  
Le village est classé en zone P...  
Le village est classé en zone Q...  
Le village est classé en zone R...  
Le village est classé en zone S...  
Le village est classé en zone T...  
Le village est classé en zone U...  
Le village est classé en zone V...  
Le village est classé en zone W...  
Le village est classé en zone X...  
Le village est classé en zone Y...  
Le village est classé en zone Z...

NEUVIÈME PARTIE

**LE PATRIMOINE SAUVEGARDÉ**

Société d'Histoire et d'Archéologie de Senlis

DEUXIÈME PARTIE

LE PATRIMOINE SAUVEGARDÉ

Société d'Histoire et d'Archéologie de Senlis

## LES TRÈS RICHES HEURES DE SENLIS

Si notre ville a le droit d'être fière de son passé, si intimement mêlé à la trame de l'histoire de notre pays, elle est aussi en droit d'attendre, des pouvoirs publics comme du plus modeste de ses habitants, le respect du patrimoine ancestral qu'elle représente. Le temps écoulé et son usure subtile, les vicissitudes sans nombre qui vont de pair avec les guerres et les révolutions, les remous violents, enfin, de la nature elle-même — prodigue de destructions —, ont profondément modifié déjà le visage architectural d'une petite ville qui fut pendant mille ans l'élue des rois de France.

Pourtant, des vestiges éloquents demeurent, témoins de ces siècles à la vitalité ardente et créatrice qui marquèrent de leur magnifique empreinte nos sanctuaires et nos demeures. Ce sont ces vestiges qu'il faut précisément sauver de l'incompréhension, de l'indifférence ou de l'oubli. C'est dans ce but que le Ministre d'Etat aux Affaires Culturelles, promoteur de la loi du 4 août 1962 (complétant la législation sur la protection du patrimoine historique et esthétique de la France) prit, le 20 septembre 1965, un arrêté qui créait à Senlis un secteur sauvegardé.

Ce secteur s'étend sur quarante-deux hectares et comprend deux zones. L'une de ces zones, la plus importante du point de vue monumental, est à l'intérieur de l'enceinte gallo-romaine ; l'autre zone s'étend entre cette enceinte et la ligne des anciennes fortifications remplacées par des promenades sous Charles X.

L'avenir de Senlis est tout entier dans cet effort de sauvegarde qui doit confirmer son exclusive raison de demeurer : représenter,

— par ses pierres émouvantes, par le tracé de ses rues sinuées, mélancoliques et secrètes, par la présence d'un grand passé sans cesse perceptible —, un pôle d'attraction permanent vers lequel tendront, toujours en plus grand nombre, ceux que blessent les médiocrités, les incohérences ou les cruautés de ce barbare vingtième siècle.

Que les deux syllabes harmonieuses de son nom, SEN-LIS, soient pour eux le « Sésame, ouvre-toi ! » d'un hâvre de paix et de beauté !

Société d'Histoire et d'Archéologie de Senlis

**ICONOGRAPHIE**

ICONS

Société d'Histoire et d'Archéologie de Senlis

NOTRE-DAME DE SENLIS ET LES RUINES DU CHASTEL DU ROY (Photo Robert PETIT - Senlis) .....	Couverture
VUE AÉRIENNE DE SENLIS (Photo Institut National de Géographie - Mission Compiègne-Senlis - 1938) .....	I
Au premier plan : emplacement de <i>Ratomagus Silvanectum</i> .	
LE PAYS DES SILVANECTES DANS LA BELGIQUE SECONDE (Extrait d'une carte de LAPIE - 1810) .....	II
VESTIGES DE <i>FULLONICAE</i> (Photo Robert PETIT) .....	III
Au bord de la Nonette canalisée, voûtes anti- ques communément appelées « dos-d'âne ». Ces constructions ont été comprises, au XVI <sup>e</sup> siècle, dans le système de fortification de Roberval ( <i>Eperon des Dames</i> ). A l'époque gallo-romaine, une rangée de voûtes identiques bordait la « Vieille-Rivière ».	
POIDS ET MESURES D' <i>AUGUSTOMAGUS</i> (Photo coll. part.) .....	IV
a) fragment de <i>REGULA PEDALIS</i> , en marbre, trouvé à Senlis	
b) fragment de la même mesure, en bronze, K-61 du MUSÉE D'ARCHÉOLOGIE DE SENLIS	
c) un poids en marbre ( <i>le trou servait à intro- duire du plomb pour le réglage</i> ).	
LA <i>TURRIS PRAETORIA D'AUGUSTOMAGUS</i> (Photo coll. part.) .....	V
Face du premier contrefort face sud de la TOUR	

DU PRÉTOIRE ( <i>Etat de 1947</i> ). Il y douze contre-forts semblables, trois sur chaque face.	
PERSONNAGES DU CORTÈGE NUPTIAL DE NEPTUNE ET D'AMPHITRITE	
(Photo coll. part.) .....	VI
Fragment d'une frise du TEMPLE DE JUPITER CAPITOLIN D'AUGUSTOMAGUS. Il existe un autre vestige, qui représente un dieu marin, au MUSÉE D'ARCHÉOLOGIE DE SENLIS, salle du rez-de-chaussée.	
FONTAINE SACRÉE DU TEMPLE D'APOLLON D'AUGUSTOMAGUS	
(Photo Thomas KERNAN - Editions Condé-Nast - Paris) .....	VII
L'eau de cette piscine est toujours à température égale (8°); ne gelant jamais, elle est qualifiée de <i>chaude</i> dans les textes du Moyen Age.	
COULOIR DE LA PORTA SANAVIVARIA DE L'AMPHITHÉÂTRE D'AUGUSTOMAGUS	
(Photo coll. part.) .....	VIII
Entrée de l'arène, côté ville ( <i>Etat de 1943</i> ).	
LE MÊME (détail)	
(Photo coll. part.) .....	IX
A LA PORTA LIBITINENSIS : PILASTRE BASE DE PYRAMIDION DE STYLE ÉGYPTIEN	
(Photo coll. part.) .....	X
VESTIGE DU BALTEUS DU PODIUM DE STYLE GREC	
(Photo coll. part.) .....	XI
APPAREIL EN FER TROUVÉ AUX ARÈNES	
(Photo coll. part.) .....	XII
C'est probablement l'appareil de manœuvre du <i>velum</i> de l'amphithéâtre. ( <i>Dans les réserves du MUSÉE D'ARCHÉOLOGIE DE SENLIS</i> ).	

## PIERRE A LA LEVRETTE D'AUGUSTOMAGUS

- (Photo coll. part.) ..... XIII  
 Modèle de moule de fondeur ou d'orfèvre : c'est une pierre cubique de 1 dcm<sup>3</sup> à peine de volume qui fut trouvée à Senlis dans un magma noirâtre, mélange de tuiles romaines à rebords et de tessons de poterie sigillée (*Rue de la Chancellerie*, S.D. III d'AUGUSTOMAGUS). La marque que l'on peut voir au-dessus de la croupe de l'animal pourrait être une signature en caractères cursifs latins.

## VESTIGES D'UN FANUM ROUTIER

- (Photo Robert PETIT - Senlis) ..... XIV  
 Ce *fanum*, ou chapelle, était à l'intersection de voies romaines (*quadrivium*). Ces trois colonnes ont été dégagées d'un petit bâtiment vétuste. Emergeant à environ deux-tiers de leur hauteur, elles sont parfaitement visibles dans le jardin de la ROTISSERIE DE GARGANTUA (*route de Paris*).

## PLAN DE SENLIS (1877)

- D'après un Plan de DESMARETS (1805) ..... XV

## PLAN DU CHATEAU ET

- DU PRIEURÉ DE SAINT-MAURICE ..... XVI

- LÉGENDE DU PLAN DU CHATEAU ..... XVII

## VUE D'ENSEMBLE D'UNE PARTIE DES RUINES

DU CHASTEL DU ROY (*Aile gauche*)

- (Photo Robert PETIT) ..... XVIII

## VESTIGES MUTILÉS DE LA FAÇADE

## OCCIDENTALE DU CHASTEL DU ROY

## DE CHARLES V

- (Photo coll. part.) ..... XIX

## AU CHASTEL DU ROY

- (Photo Robert PETIT) ..... XX

Salle haute ou *Salle du Trône* et, au-dessous,

anciennes cuisines. Salles remaniées par François I<sup>er</sup>. (*Remarquer l'arc supérieur soutenu par les deux autres inférieurs et une colonne constituée par des tronçons de colonne romaine*).

- UNE DES INSCRIPTIONS DE L'IMPASSE BAUMÉ  
(Photo coll. part.) ..... XXI  
Pierre provenant de la démolition des cachots de la prison et remployée dans le mur de droite de l'Impasse Baumé.
- LE VAISSEAU DE SAINT-FRAMBOURG  
(Photo Robert PETIT) ..... XXII
- FAÇADE DE SAINT-FRAMBOURG VERS 1852  
(Ambrotype anonyme. Collection Yvan CHRIST) ..... XXIII  
A gauche, restes mutilés de la tour démolie sous la Révolution.
- CLOCHER DE L'ÉGLISE DE L'ANCIENNE  
ABBAYE ROYALE DE SAINT-VINCENT  
(Photo Robert PETIT) ..... XXIV
- ÉGLISE SAINT-PIERRE ET RESTES  
DU GRAND SÉMINAIRE  
(Carte postale, vers 1905) ..... XXV  
Cette photo montre l'ancien Grand Séminaire de 1710, aujourd'hui occupé par la Poste, le Tribunal de Commerce et la Bibliothèque Municipale, avant sa mutilation pour l'élargissement du passage qui le sépare de l'église Saint-Pierre.
- CROQUIS DU CLOS DE LA SANTÉ ..... XXVI
- RESTES D'UNE BOËTTE DE LA SANTÉ  
(Photo coll. part.) ..... XXVII  
Cette construction représente un logis de pestiféré.
- LA TOUR DU JEU D'ARC  
(Photo coll. part.) ..... XXVIII  
Vestige (*base*) de l'une des tours de défense de

l'enceinte de Philippe Auguste, dans l'ancienne  
 FOSSE-AUX-ANES. La tour domine le *jardin* des  
 archers de la COMPAGNIE D'ARC DU MONTAUBAN.

- LA POTERNE DES TISSERANDS (*vue extérieure*)  
 (Photo coll. part.) ..... XXIX  
 La poterne, décapitée, est assez bien conservée.  
 Le hussard, — du troisième de l'arme, venu à  
 Senlis après la guerre de 1940-45, — n'a posé  
 que pour donner un rapport de hauteur.
- LES FORTIFICATIONS AU XVI<sup>e</sup> SIÈCLE :  
 LES ÉPERONS EN « AS DE PIQUE »  
 (Dessin de M. G. MATHERAT) ..... XXX
- CHEMIN DE RONDE DU REMPART DES CARMES  
 (Photo coll. part.) ..... XXXI  
 Au premier plan, l'ancien abreuvoir, tel qu'il  
 était encore il y a quelques années. Au second  
 plan, restes du bastion de la PORTE DE PARIS.
- ÉPERON DE LA PORTE DE MEAUX  
 (Carte postale de 1905) ..... XXXII  
 La Compagnie du Jeu d'Arc de la Porte de  
 Meaux a établi son *jardin* sur ce bastion, visible  
 depuis l'angle des REMPARTS SAINT-VINCENT ET  
 DE L'ESCALADE.
- RUINES DU CHATEAU DE MONTEPILLOY  
 (Ancienne carte postale) ..... XXXIII
- LA ZONE DE SAINT-RIEUL  
 (D'après le *Plan Delorme - 1774*) ..... XXXIV
- LA PRISON DE SENLIS A LA RÉVOLUTION .... XXXV  
 Au-dessous de l'ancien *Pavillon de la Reine*.  
 Cette prison date du XVII<sup>e</sup> siècle, époque où le  
 château devint le siège de juridictions civiles.
- HOTEL SUR LA PLACE GÉRARD DE NERVAL  
 (Photo coll. part.) ..... XXXVI

Sous l'Ancien Régime, cet hôtel était celui de la Subdélégation. Cette belle demeure, qui a porté différents noms aux époques successives, était celle, en 1619, du Sieur GERMAIN, Receveur des Tailles.

Le portail est du XVIII<sup>e</sup> siècle. Les motifs ornementaux du mur proviendraient de la primitive construction. Au Moyen Age, il existait des maisons à l'emplacement de ce mur, ce qui explique la présence des magnifiques caves voûtées (elles-mêmes au-dessus de *latomiae*) qui règnent à son aplomb.

Comme nous l'avons vu au chapitre « Séjours des Rois à Senlis », c'est dans cette maison que Louis XVIII reçut l'hospitalité de Madame de Rainvillers.

Société d'Histoire et d'Archéologie de Senlis

**BIBLIOGRAPHIE**



MARTIN DE BRIEY. — Le Château de Pierre Percée (*pour l'épigraphie du présent ouvrage*).

Georges MATHERAT. — RATOMAGUS SILVANECTUM : sa position.

- Topographie sommaire d'*Augustomagus*.
- Etudes et rapports de fouilles concernant *Augustomagus* : La Tour du Prétoire — L'amphithéâtre-théâtre.
- La Genèse de Senlis.
- Le *Forum* extérieur des *tres lapides* d'*Augustomagus* et l'*area* funéraire de *Regulus*.
- Découvertes archéologiques à Senlis.
- Glanes archéologiques.
- Les anciennes églises et chapelles de Senlis.
- Vicissitudes du Chastel du Roy.
- Remarques sur les anciennes fortifications de Senlis.
- Le nom des rues de Senlis (Essai de Stéponymie).
- Histoire et richesses de la Bibliothèque Municipale.

Paul-Marie DUVAL. — La Vie quotidienne en Gaule sous la Paix romaine.

Claudius VAILLAT. — Le culte des sources dans la Gaule antique.

Gérard WALTER. — Les Paysans.

DU RUEL. — Histoire du Diocèse de Senlis (*Ms. Bibl. Mun.*).

Abbé MAGNE. — L'Abbaye royale de Saint-Vincent (1865).

Roger HALLU s.m. — Histoire de Saint-Vincent (1060-1960) (*Bibl. Mun.*).

J. MALLET et J. VAULTIER. — Témoignages sur Senlis. Manuscrits du XVI<sup>e</sup> siècle publiés par Adhelm Bernier dans *Monuments de l'Histoire de France* (1835) (*Bibl. Mun.*).

J.-F. BROISSE. — Recherches historiques sur la ville de Senlis (1835) (*Bibl. Mun.*).

FLAMMERMONT. — Histoire de Senlis pendant la Guerre de Cent Ans.

- C. VATIN. — Récits historiques sur Senlis (1860).
- Abbé E. MULLER. — Monographie des rues, places et monuments de Senlis (1882) (*Bibl. Mun.*).
- André de MARICOURT. — Senlis dans l'Histoire.
- Loup BERTROZ. — Senlis pendant l'invasion allemande (1914).
- Marcel AUBERT. — Senlis.  
— Monographie de la Cathédrale de Senlis.
- Jean CLARY. — La Venerie, institution d'Etat (*Ecrits de Paris*, juillet 1967).
- G. de LASTIC. — Le Musée de la Venerie de Senlis, dons et acquisitions. — Dépôts de l'Etat (1965).
- F. LOUAT. — Senlis au XIX<sup>e</sup> siècle.
- Duc de LEVIS MIREPOIX. — Les trois femmes de Philippe Auguste.  
— Le Roi n'est mort qu'une fois.
- AUTEURS DIVERS. — Comptes-rendus et Mémoires de la *Société d'Histoire et d'Archéologie de Senlis*, à l'aide des *Tables Analytiques* dressées par M. le Dr DAUTHEUIL.



NOTA. — Pour l'étude des anciens Hôtels de Senlis, nous renvoyons nos lecteurs aux *chroniques* de M. le Docteur DAUTHEUIL, publiées dans les MÉMOIRES ET COMPTES-RENDUS de la SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE DE SENLIS (*Bibl. Mun.*).

Société d'Histoire et d'Archéologie de Senlis

## TABLE DES MATIÈRES



PRÉFACE : A Monsieur Georges Matherat .....	9
---	---

## I. — LA GENÈSE DE SENLIS

1. — <i>Ratomagus Silvanectum</i> .....	11
2. — <i>Augustomagus</i> , capitale oubliée .....	15
3. — Sur l'échiquier d' <i>Augustomagus</i> .....	19
4. — Naissance de l'Eglise des Silvanectes .....	22
5. — Le <i>castrum de Silvanectis</i> .....	25
6. — La Ville de Senlis .....	27

## II. — LEGS DU PASSÉ ROMAIN

1. — L'exhumation de la Tour du Prétoire d' <i>Augustomagus</i> .	33
2. — Les <i>Arènes de Senlis</i> .....	37
3. — Les portes et les tours de la Cité .....	45

## III. — LEGS DU PASSÉ ROYAL

1. — Le Chastel du Roy .....	49
2. — Sanctuaires .....	60
3. — Notre-Dame de Senlis .....	70
4. — L'Abbaye royale de Saint-Vincent .....	80
5. — De la Collégiale Saint-Frambourg à « La Victoire » ..	89
6. — Maisons de Charité .....	100

## IV. — SENLIS, PLACE FORTE, « CLEF DE PARIS ET DE L'ISLE DE FRANCE »

1. — Les fortifications .....	111
-------------------------------	-----

## V. — A PROPOS DE STÉNOPONYMIE

1. — De quelques noms de rues .....	123
-------------------------------------	-----

## VI. — AU CŒUR DE LA VILLE

- |   |     |
|---|-----|
| 1. — Au Musée du Haubergier .....                                     | 133 |
| 2. — Au Musée de la Vénérie .....                                     | 139 |
| 3. — A la Bibliothèque Municipale : richesse du fonds<br>ancien ..... | 147 |

## VII. — FAICTS ET DICTS ROYAUX

- |   |     |
|---|-----|
| 1. — Tableau synoptique des Séjours et des Actes des Rois<br>à Senlis ..... | 155 |
|---|-----|

VIII. — LÉGENDES, CHRONIQUES  
ET ANECDOTES

- |   |     |
|---|-----|
| 1. — Un miracle de saint Rieul .....  | 167 |
| 2. — Judith et Beaudouin Bras de Fer .....  | 168 |
| 3. — SENLIS, berceau de la monarchie capétienne ....                                | 170 |
| 4. — L'escapade de la reine Anne .....  | 174 |
| 5. — La reine Isabelle et « les billards » .....                                    | 176 |
| 6. — L'autodafé de mai 1310 .....   | 179 |
| 7. — Un épisode de la Jacquerie .....   | 181 |
| 8. — Assauts et surprises .....   | 184 |
| 9. — Jeanne d'Arc dans les plaines de Senlis .....                                  | 190 |
| 10. — Les Tisserands de Senlis : <i>in memoriam</i> .....                           | 194 |
| 11. — Un avant-goût de la Terreur : l'Affaire Billion ....                          | 197 |
| 12. — Comment, au XIX <sup>e</sup> siècle, Senlis devint ville de<br>garnison ..... | 200 |
| 13. — La nuit tragique du 2 au 3 septembre 1914 .....                               | 205 |
| 14. — Armoiries et devises .....  | 209 |

## IX. — LE PATRIMOINE SAUVEGARDE

- |   |     |
|---|-----|
| 1. — Les très riches heures de Senlis ..... | 213 |
|---|-----|

	231
ICONOGRAPHIE .....	215
BIBLIOGRAPHIE .....	223
TABLE DES MATIÈRES .....	227

Société d'Histoire et d'Archéologie de Senlis

117	.....	117
118	.....	118
119	.....	119
120	.....	120
121	.....	121
122	.....	122
123	.....	123
124	.....	124
125	.....	125
126	.....	126
127	.....	127
128	.....	128
129	.....	129
130	.....	130
131	.....	131
132	.....	132
133	.....	133
134	.....	134
135	.....	135
136	.....	136
137	.....	137
138	.....	138
139	.....	139
140	.....	140
141	.....	141
142	.....	142
143	.....	143
144	.....	144
145	.....	145
146	.....	146
147	.....	147
148	.....	148
149	.....	149
150	.....	150
151	.....	151
152	.....	152
153	.....	153
154	.....	154
155	.....	155
156	.....	156
157	.....	157
158	.....	158
159	.....	159
160	.....	160
161	.....	161
162	.....	162
163	.....	163
164	.....	164
165	.....	165
166	.....	166
167	.....	167
168	.....	168
169	.....	169
170	.....	170
171	.....	171
172	.....	172
173	.....	173
174	.....	174
175	.....	175
176	.....	176
177	.....	177
178	.....	178
179	.....	179
180	.....	180
181	.....	181
182	.....	182
183	.....	183
184	.....	184
185	.....	185
186	.....	186
187	.....	187
188	.....	188
189	.....	189
190	.....	190
191	.....	191
192	.....	192
193	.....	193
194	.....	194
195	.....	195
196	.....	196
197	.....	197
198	.....	198
199	.....	199
200	.....	200

---

**IMPRIMERIE DESSAINT — DOULLENS (SOMME)**

N° d'Imprimeur : 956 — Dépôt Légal : 3° trim. 1969 — N° d'Editeur : 736

---

201	.....	201
202	.....	202
203	.....	203
204	.....	204
205	.....	205
206	.....	206
207	.....	207
208	.....	208
209	.....	209
210	.....	210
211	.....	211
212	.....	212
213	.....	213
214	.....	214
215	.....	215
216	.....	216
217	.....	217
218	.....	218
219	.....	219
220	.....	220
221	.....	221
222	.....	222
223	.....	223
224	.....	224
225	.....	225
226	.....	226
227	.....	227
228	.....	228
229	.....	229
230	.....	230
231	.....	231
232	.....	232
233	.....	233
234	.....	234
235	.....	235
236	.....	236
237	.....	237
238	.....	238
239	.....	239
240	.....	240
241	.....	241
242	.....	242
243	.....	243
244	.....	244
245	.....	245
246	.....	246
247	.....	247
248	.....	248
249	.....	249
250	.....	250

